

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

La crise orientale: La guerre dans les Balkans.....	409
Le Conseil de gouvernement de l'Indochine, par ROBERT DALCAN.....	410
La situation dans les dépendances extérieures de la Chine: Mongolie et Tibet, par KAT.....	415
La question monétaire au Siam.....	417
Etat actuel des problèmes ethnographiques au Caucase, par ETIENNE TARIS.....	427
Variété: L'installation d'un génie dans une pagode annamite, par E. LANGLET.....	432
Indochine. — La navigation et le mouvement commercial de l'Indochine en 1911. — La réorganisation de la région frontière au Tonkin. — La question de la sapèque. — Les services maritimes postaux d'Haiphong-Hongkong. — Pour le tourisme indochinois. — Le recensement des indigènes et l'état civil au Tonkin. — Les examens des langues indigènes. — L'avenir de l'industrie frigorifique en Indochine. — La réglementation de la bijouterie indigène en Cochinchine. — Une œuvre hospitalière en péril. — Une exposition permanente des produits indochinois à Changhaï.....	435
Levant. — La nomination du nouveau gouverneur du Liban. — Activité allemande en Syrie et Palestine. — Fondation d'une école et d'un journal. — Les revendications arabes et la presse de Beyrouth.....	442
Extrême-Orient. — Chine: La question de l'emprunt chinois. — Le chemin de fer de Kaifong-fou à Honan-fou. — Un recensement officiel de la population de la Chine. — Le costume européen en Chine. Débouché pour les chapeaux et les chaussures. — Le prince Henri de Prusse à Kiao-tchéou. — Une opinion de la presse anglaise sur Kiao-tchéou. — Achat des mines du Chantoung par la Compagnie allemande des chemins de fer du Chantoung.....	444
Perse: La situation intérieure et la protection anglorusse. — Littérature persane: un ouvrage de M. Shuster; articles de la <i>Ressegna nazionale</i> et de l' <i>Economist</i>	452
Asie Anglaise: Remaniements territoriaux et administratifs.....	455
Nominations officielles.....	456
Bibliographie.....	456
CARTE	
Carte du Caucase.....	431

La Crise Orientale

LA GUERRE DANS LES BALKANS

La crise orientale, menaçante depuis si longtemps, a brusquement éclaté dans les premiers jours d'octobre, et les événements se sont précipités avec une telle rapidité qu'aujourd'hui toute la Macédoine et la Thrace sont définitivement perdues pour l'Empire ottoman et que le partage de la Turquie d'Europe se marchandait entre les Puissances. La coalition des quatre petits Etats balkaniques — Bulgarie, Serbie, Grèce et Montenegro — leur mobilisation et leur entrée en campagne simultanée ont déterminé ce résultat en moins de quatre semaines et les chancelleries européennes, en présence du fait accompli, apparaissent singulièrement embarrassées pour régler à l'amiable et pacifiquement une liquidation qu'elles avaient eu cependant tout le temps d'envisager, mais dont elles n'avaient pas voulu prévoir l'échéance fatale.

L'attitude de l'Europe, dans toute cette affaire, a été en effet bien déconcertante, pour ne pas employer une expression plus sévère. Lorsque les Etats de la Ligue balkanique décidèrent, le 1^{er} octobre, de mobiliser simultanément leurs troupes et que la Turquie répondit à cette menace par une mobilisation générale de son armée et de la flotte, les grandes Puissances, sur l'initiative du président du Conseil des ministres français, ministre des Affaires étrangères, M. Poincaré, intervinrent à la fois auprès de la Porte et de ses quatre adversaires afin d'empêcher un conflit pourtant inévitable, et par une Note austro-russe remise à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné, elles déclarèrent expressément que « si la guerre venait à éclater entre les Etats balkaniques et l'Empire ottoman, elles n'admet-

traient, à l'issue du conflit, aucune modification au *statu quo* territorial dans la Turquie d'Europe ». Cet avertissement ne produisit naturellement aucun effet. Le 8 octobre le Montenegro déclarait la guerre à la Turquie et le 16 octobre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce entraient à leur tour en campagne. Les opérations furent menées par les Etats balkaniques avec une décision, une énergie et une habileté remarquables. La Turquie, désorganisée par ses dissensions politiques intérieures, ne put soutenir le choc. Partout ses troupes reculèrent et après un dernier effort, qui du moins dans une certaine mesure sauve l'honneur de ses armes, après la sanglante bataille de quatre jours entre Andrinople et Lulé Bourgas, elle a dû s'avouer vaincue et solliciter la médiation européenne.

De nouveau, les grandes Puissances vont donc avoir à intervenir; mais dans un esprit combien différent de celui qui présida à la première intervention. A l'heure actuelle, personne ne songe plus à défendre le *statu quo* territorial si solennellement proclamé dans la Note austro-russe. Tout le monde est d'accord au contraire sur la nécessité du partage: c'est même le seul point sur lequel on soit d'accord. Quant à la façon dont ce partage pourra se faire, l'embarras est très grand. Chacun cherche à préserver sa part, et les méritoires efforts de M. Poincaré pour réaliser une entente désintéressée de l'Europe ont jusqu'ici échoué devant l'intransigeance de l'Autriche appuyée par ses alliés de la Triplice. Il est pour le moment impossible de deviner comment s'effectuera le laborieux règlement de tant de convoitises. Demain nous le dira sans doute; mais dans tous les cas nous devons compter que le gouvernement de la République n'oubliera pas les intérêts primordiaux que la France possède dans le Levant et que les événements actuels peuvent mettre si dangereusement en question.

AVIS

Le Comité a été saisi de demandes de livres par certains groupements français d'Extrême-Orient, dont le budget ne permet pas la création rapide de bibliothèques suffisant aux besoins de leurs membres. Nous serions reconnaissants à ceux de nos adhérents qui pourraient disposer d'un certain nombre de livres de bons auteurs, faisant honneur à notre littérature, et pouvant servir à la diffusion de notre influence morale. Les classiques, en particulier, les mémoires et les ouvrages historiques seraient utiles à nos compatriotes d'Extrême-Orient, à qui nous nous empresserons de faire parvenir les livres que nos adhérents pourraient distraire pour eux de leurs bibliothèques.

LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE L'INDOCHINE

I. — LE DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

La session du Conseil de gouvernement de l'Indochine (ancien Conseil supérieur) a été ouverte le 20 septembre dernier. On attendait à cette occasion un grand discours du gouverneur général M. Albert Sarraut qui, l'an passé, n'avait pu quelques semaines après son arrivée, donner qu'un aperçu des réformes qu'il se proposait d'accomplir. La tradition veut d'ailleurs que le discours du chef de la colonie au Conseil de gouvernement soit en quelque sorte l'histoire complète et fidèle de l'année écoulée. Nous sommes assez pauvres en rapports officiels sur l'Indochine et l'on ne peut que souhaiter que chaque année un document présenté toujours dans la même forme nous permette de nous rendre rapidement compte des progrès accomplis dans chaque branche de l'activité politique, sociale ou économique de la Colonie.

Les Français d'Indochine se plaignent de ce que leur pays soit mal connu des métropolitains, et M. Sarraut a traduit leur pensée en disant: « Il y a eu, il y a encore autour de l'Indochine et de son œuvre comme une atmosphère de méfiance et de suspicion, et on lui mesure parcimonieusement les éloges dont on exalte chaleureusement l'œuvre entreprise ailleurs dans d'autres colonies françaises. » Les Indochinois doivent donc être les premiers à désirer que des documents clairs et précis nous renseignent au moins annuellement sur l'état réel de notre grande colonie d'Asie. Il est bien difficile au surplus d'établir des bases de comparaison entre des pays aussi complètement différents que l'Afrique Occidentale Française et l'Indochine: si l'œuvre admirable accomplie en Afrique trouve tous les jours des historiographes enthousiastes, il est bien évident qu'il serait peu équitable de méconnaître les progrès réalisés dans cette Indochine française qui, après l'Algérie et la Tunisie, demeure le plus précieux joyau de notre domaine colonial. Mais les critiques dont l'Indochine a été l'objet, loin d'être le fait d'anticoloniaux, poussés par le désir de dénigrer les généreux efforts tentés en Asie, ont été émises le plus souvent par des amis de cette colonie, conscients de la richesse de notre belle possession et désireux de lui voir jouer le rôle que ses possibilités économiques lui permettent de tenir. Nous verrons plus loin que M. Sarraut s'est rendu lui-même un compte très exact du désordre financier pratiqué en Indochine et qu'il y a mis bon ordre. Nous aurions aimé en même temps entendre le gouverneur général nous parler des principales questions qui, en ces derniers temps, ont été le

plus vivement discutées, soit celles des chemins de fer et des régies financières. En ce qui concerne ce dernier problème, on sait tout l'intérêt qu'il présente actuellement en raison de l'expiration très prochaine du monopole de fabrication de l'alcool. M. Sarraut nous a très largement démontré les améliorations apportées au sort des indigènes, mais il ne nous a pas parlé du futur régime de l'alcool. Or, si la réforme de la Justice et de l'enseignement ont leur importance, il importe également de mettre un terme à la cause principale du mécontentement des Annamites et l'expérience nous a déjà démontré que rien ne servait d'aller de l'avant si nous laissons subsister entre l'indigène et nous un malentendu aussi grave.

Quoi qu'il en soit, le discours du gouverneur général, qui est d'une très belle tenue littéraire, contient d'intéressants renseignements sur les réformes accomplies en ces derniers mois. Nous ne pouvons avoir la prétention de l'analyser complètement, et nous nous contenterons d'en indiquer sommairement les parties les plus importantes.

M. Sarraut a cru utile tout d'abord de mettre nos compatriotes en garde contre ce qu'il dénomme si justement le « conflit des particularismes locaux ». L'unité de l'Indochine doit être dans les âmes, comme elle l'est dans les textes, et si en France les critiques de personnes n'ont qu'une importance relative, il faut songer que dans la colonie nos moindres actes et toutes nos paroles sont épiés par les indigènes.

a) *Réformes administratives.* — En ce qui concerne la réorganisation administrative, M. Sarraut déclare qu'il l'a poursuivie conformément au décret du 20 octobre 1911. Les directions générales des Travaux publics, des Postes et Télégraphe, des Douanes et Régies, sont devenues de simples directions plus étroitement subordonnées à l'autorité du chef de la colonie. En même temps qu'une économie sensible pour le budget, il en est résulté une amélioration considérable dans l'action administrative désormais plus homogène et mieux coordonnée.

Mais le gouverneur général nous annonce qu'il rêve de réformes plus profondes qu'il pense réaliser par la fixation de cadres précis, la réduction des entités administratives et la substitution progressive de l'élément indigène à l'élément européen dans un grand nombre d'emplois publics.

« La réduction du nombre des provinces, que j'ai, dit-il, fait remettre à l'étude dans tous les pays de l'Union, a déjà reçu un commencement d'exécution au Laos et au Cambodge, où quatre provinces au total ont été supprimées. Pour l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine, l'examen se poursuit avec le plus grand soin et les réductions s'accompliront, j'en apporte ici l'assurance, dans des conditions qui éviteront à cette mesure le reproche d'aller à l'encontre des intérêts des indigènes ou des colons. »

Quant à la substitution de fonctionnaires indi-

gènes aux fonctionnaires européens, elle permettra :

« 1° De procurer des situations rémunératrices à nos protégés indigènes, qui pensent que la politique d'association ne doit pas être un vain mot, et ne cessent de s'instruire, espérant qu'on leur ouvrira plus largement les portes de nos administrations ;

« 2° De réaliser par la différence de la solde indigène et de la solde française dans un même emploi, des économies considérables dont le budget profitera partiellement, au mieux de l'intérêt général ;

« 3° De pouvoir affecter une autre partie de ces économies au relèvement des faibles soldes attachées à des emplois qui ne pourront, en raison de leur nature ou de leur caractère, être attribués à des indigènes. »

b) *Réformes financières.* — Au point de vue financier, la principale réforme a consisté à organiser un contrôle plus sérieux des dépenses. La direction générale des finances n'était jusqu'à présent qu'un organe d'enregistrement.

« L'ordonnateur, déclare M. Sarraut, qui était le directeur général des finances et de la comptabilité, n'était en effet considéré que comme le centralisateur et le régularisateur d'opérations financières qui, pour la plupart, se traitaient en dehors de lui. Seules, les dépenses effectuées à Hanoi et à Saïgon étaient régulièrement mandatées ; toutes les autres, et c'était le plus grand nombre, effectuées dans les diverses localités des pays de l'Union, donnaient lieu à l'émission, par les services mêmes, d'ordres de paiement qui, expédiés par le Trésor à Hanoi, étaient régularisés par mandats globaux, après une vérification sommaire de l'imputation. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, le personnel de la direction générale des finances étant alors numériquement insuffisant. »

Or, au système des ordres de paiement a été substitué l'ordonnancement régulier des dépenses. Tous les actes des chefs de service liquidateurs sont maintenant soumis à l'examen et au visa préalable du directeur des finances. En même temps a été organisé, grâce à l'établissement de relevés mensuels et trimestriels, un contrôle effectif des budgets locaux, municipaux et provinciaux.

c) *Politique indigène.* — M. Sarraut a longuement insisté sur la nécessité d'avoir une bonne politique indigène.

« Basée solidement sur les principes de l'association et l'exercice loyal et sincère du protectorat, cette politique, dit-il, est la seule capable d'assurer à l'influence française une force et une autorité toujours plus grandes ; elle s'emploie de la façon la plus féconde à l'amélioration du sort des indigènes par la protection de leur personne et de leurs biens, la diffusion de l'instruction publique, les secours de l'assistance médicale et l'attribution à nos protégés de la part légitime

qui doit leur revenir dans l'accroissement de la richesse générale comme dans la gestion des affaires publiques. »

Le gouverneur général rappelle ensuite les mesures prises pour apporter une amélioration au sort des indigènes. C'est ainsi qu'il a fait abolir en Annam et au Cambodge les châtiments corporels et la torture, qu'il a réclamé la poursuite en justice de tout magistrat ou fonctionnaire indigène coupable de violences, qu'il a enfin invité le chef du service judiciaire à faire appel à minima de tout jugement intervenu en matière de crimes ou délits commis par des Européens sur des indigènes.

Au Cambodge, de sensibles progrès ont été réalisés par la mise en vigueur, à compter du 1^{er} juillet, des nouveaux codes pénal et d'instruction criminelle. En Cochinchine et au Tonkin, la révision des codes a été également entreprise de façon qu'il soit mis fin à la jurisprudence toujours flottante et incertaine des tribunaux français jugeant en matière indigène.

Les fonctionnaires indigènes ont été dotés d'un statut leur accordant toutes les garanties indispensables d'équité, de dignité et de sécurité qui les attacheront davantage à l'exercice scrupuleux de leur charge.

En ce qui concerne la représentation indigène, le gouverneur général nous annonce qu'il étudie actuellement une refonte de la composition de la commission consultative du Tonkin dans un esprit nettement libéral. En même temps, le conseil de régence pour l'Annam et le conseil des ministres pour le Cambodge ont été invités à étudier la possibilité de créer dans ces deux pays une institution similaire à celle qui existe déjà au Tonkin.

d) *Travaux publics.* — On verra plus loin qu'un crédit plus important qu'en 1912 a pu être consacré dans le budget 1913 aux travaux d'intérêt général.

Au Tonkin, le maintien et le renforcement des digues étant considérés comme la solution la plus pratique pour la protection du delta en attendant les prochains travaux d'irrigation et de drainage, tout l'effort du service local s'est porté sur cette œuvre.

Un grand effort est en outre consacré à l'extension du réseau routier dans les différents pays.

En dehors des routes prévues au projet d'emprunt de 90 millions, et sans attendre sa réalisation, l'intervention du budget général et du budget local s'est déjà portée, en Cochinchine, sur les artères desservant les terres rouges, où sont établies les magnifiques plantations de caoutchouc qui font le juste orgueil de ce pays et de ses vaillants colons. Au Cambodge, les travaux de routes se sont poursuivis en 1912 et se poursuivront l'année prochaine, dans les provinces éloignées, telles que la région des poivrières et la province de Battambang qui, dans deux ou trois ans au plus, sera reliée à Pnompenh par une excellente route.

En Annam, le budget général a déjà contribué en 1912, et va contribuer encore sensiblement en 1913, à la réfection de la route mandarine unissant Tourane à Nhatrang qui reliera ainsi les deux extrémités des réseaux de chemins de fer Sud et Nord de l'Indochine, lorsque la ligne de Vinh à Quangtri sera exécutée.

e) *Situation politique générale.* — Le gouverneur général a enfin constaté que l'état politique de l'Indochine reste dans son ensemble tout à fait satisfaisant. Au Tonkin aucun acte de violence pouvant présenter un caractère de rébellion politique ne s'est produit et la présence du Detham a pu être évoquée dans les forêts du Yenthé sans restaurer ni le prestige ni l'autorité de cet irréductible adversaire.

En Annam le pays est complètement tranquille et on peut dire, déclare M. Sarraut, que « le respect dont est entourée l'autorité royale est une des garanties précieuses du fonctionnement régulier et fécond du protectorat dans ce pays. »

En Cochinchine le loyalisme des populations annamites s'affirme par la paix et la tranquillité à peu près générales dont ce pays continue à jouir.

II. — LA SITUATION FINANCIÈRE.

Le gouverneur général ne nous a pas parlé dans son discours de la situation financière de l'Indochine, mais la note préliminaire du budget de 1913 nous éclaire complètement à cet égard.

a) *Exercice 1912.* — Le total des recouvrements effectués pour les sept premiers mois au titre des Douanes, Contributions Indirectes, Enregistrement, Postes et Télégraphes atteignait 22.230.181 piastres, en excédent de 2.004.443 piastres sur les prévisions budgétaires. Les plus values provenaient principalement des régies de l'alcool indigène (1.043.000 piastres) et de l'opium (650.000 piastres).

Les recouvrements du deuxième semestre sont généralement inférieurs à ceux du premier semestre; mais si l'on réfléchit que, en raison de l'élévation du taux de la piastre (le taux réel moyen a été de 2 fr. 459 alors que le taux provisionnel était de 2 fr. 25), des économies considérables ont pu être réalisées sur les dépenses en francs, on voit qu'en définitive l'exercice 1912 laissera finalement un excédent important.

b) *Caisnes de réserve.* — L'avoir de la caisse de réserve du budget général s'élevait au 31 août à la somme de 4.031.158 piastres (1). Dans ce chiffre ne sont toutefois pas compris le reliquat

(1) Parmi les derniers relèvements opérés sur la caisse de réserve il y a lieu de signaler une avance de 1.200.000 piastres pour la constitution d'un stock d'opium indien de réserve, de 1.600.000 piastres (réduits en réalité à 1.266.540 piastres) pour constitution d'un stock d'opium du Yunnan, et un prélèvement de 2.620.000 piastres pour le règlement de la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam. Dans le courant de l'exercice 1911, la Caisse a été remboursée sur les ressources ordinaires du budget des fonds qu'elle avait avancés pour l'achat d'un stock d'opium du Yunnan lequel a été mis en consommation.

de l'exercice 1911, soit 866.000 piastres ni la valeur du stock indien de l'opium s'élevant à 1.198.825 piastres. Après ce versement et ce remboursement l'avoir de la caisse atteindra le chiffre de 5.496.570 piastres.

Les caisses de réserve des budgets locaux atteignent au 30 juin 1912 les chiffres suivants :

	Piastres
Budget local de Cochinchine....	444.891 92
— d'Annam.....	1.072.607 11
— du Tonkin.....	661.587 87
— du Cambodge.....	1.088.142 90
— du Laos.....	50.865 »
	<hr/> 3.318.094 80

c) *Budgets 1913.* — Les budgets 1913 s'établissent comme suit par rapport aux budgets 1912 :

	1912	1913	En plus	En moins
	Piastres			
Budget général.....	35.317.000	35.608.395	291.395	»
— du Tonkin.....	8.341.017	8.226.710	»	114.307
— d'Annam.....	3.250.462	3.976.980	726.518	»
— de Cochinchine.....	7.321.817	7.181.737	»	140.080
— du Cambodge.....	4.232.416	4.733.500	501.084	»
— du Laos.....	878.729	928.691	49.962	»
— du Quang-théou-ouan.....	218.950	296.022	77.072	»
	<hr/> 59.560.391	<hr/> 60.952.035	<hr/> 1.646.033	<hr/> 254.387
	Différence en plus en 1913 = 1.391.644			

Il en résulte donc finalement une augmentation apparente de 1.391.644 piastres; mais celle-ci provient pour la moyenne part des recettes et dépenses des anciens budgets provinciaux de l'Annam et du Cambodge qui ont été cette année incorporées dans les budgets locaux, la Cochinchine seule conservant ses budgets provinciaux.

Les subventions du budget général aux budgets locaux et aux budgets annexés s'élèvent pour l'exercice 1913 à 2.447.674 piastres contre 2.221.189 piastres en 1912, par conséquent en diminution de 226.485 piastres. Seule la subvention au budget local du Laos a été augmentée de 30.000 piastres pour aider à l'équilibre du budget de ce pays et pour faciliter les travaux d'accès au Tranninh.

Quant au budget général il présente pour le prochain exercice une augmentation de 291.395

piastres par rapport à 1912. Le taux provisionnel de la piastre est de 2 fr. 30 contre 2 fr. 25 l'année précédente. Cette différence dans le taux de la piastre pour les dépenses en francs devait permettre une économie d'environ 340.000 piastres, mais le gouverneur général a cru sage d'inscrire au chapitre des frais de négociation et de change un crédit de 460.000 piastres en excédent de 410.000 piastres sur celui de 1912.

Voici comment se répartissent les recettes et les dépenses du budget général. On remarquera que pour les dépenses, la division indiquée par le ministère des Colonies en : 1° dettes exigibles, 2° dépenses d'administration générale, 3° services financiers, 4° dépenses d'intérêt économique, 5° dépenses d'intérêt social a été suivie pour la première fois.

Recettes.

	1912	1913	En plus	En moins
	Piastres			
Douane.....	8.400.000	8.281.000	»	119.000
Régies. Alcool indigène.....	7.453.550	7.860.000	406.450	»
— Opium.....	7.920.000	8.000.000	80.000	»
— Sel.....	3.300.000	3.300.000	»	»
— Tabac.....	1.380.000	1.400.000	20.000	»
Autres régies.....	3.825.400	3.750.000	»	75.400
Enregistrement.....	1.592.540	1.592.700	160	»
Postes et télégraphes.....	800.000	796.000	»	4.000
Chemins de fer concédés.....	189.907	189.695	»	212
Intérêts de capitaux.....	360.000	357.000	»	3.000
Produits divers.....	95.603	82.000	»	13.603

Dépenses.

	1912	1913	En plus	En moins
	Piastres			
TITRE I. — Contributions et dettes exigibles.....	13.301.068	13.054.250	»	246.818

TITRE II. — *Dépenses politiques et d'administration générale.*

Gouvernement général.....	161.987	146.300	»	15.687
Bureaux du gouvernement général.....	125.333	138.560	13.227	»
Matériel du gouvernement général.....	168.222	165.000	»	3.222
Service judiciaire.....	268.079	259.200	»	8.879
Services militaires.....	403.110	419.900	16.790	»
Etablissements français en Extrême-Orient.....	148.340	156.460	8.120	»
Transports.....	530.000	606.400	76.400	»
Subventions aux budgets locaux.....	2.447.674	2.221.189	»	226.485
Dépenses politiques.....	197.090	171.690	»	25.400
— diverses.....	412.208	448.960	36.752	»
— imprévues.....	112.956	70.135	42.822	»

TITRE III. — *Services financiers.*

Contrôle financier.....	59.083	58.900	»	183
Direction générale des finances.....	97.441	140.300	42.859	»
Trésorerie générale.....	99.401	78.870	»	20.531
Douanes et régies, personnel.....	3.466.320	3.404.750	»	61.570
— matériel.....	7.648.700	7.718.100	69.400	»
Enregistrement.....	226.560	183.450	»	43.110

TITRE IV. — *Dépenses d'intérêt économique.*

Travaux publics, personnel.....	199.190	119.150	»	80.040
— matériel.....	107.120	106.740	»	380
— d'intérêt général.....	957.700	1.112.000	154.300	»
Mines.....	90.543	126.220	35.677	»
Service géographique.....	164.090	165.840	1.750	»
Primes à la marine marchande.....	1.289.957	1.262.160	»	27.797
P. T. T., personnel.....	1.526.150	1.520.720	»	5.430
— matériel.....	551.055	528.000	»	23.055

TITRE V. — *Dépenses d'intérêt social.*

Etablissements scientifiques.....	95.777	102.550	6.773	»
Services sanitaires.....	85.210	139.780	54.570	»

TITRE VI. — <i>Crédit provisionnel.....</i>	810.000	1.240.000	430.000	»
---	---------	-----------	---------	---

Ces différences n'appellent pas de longues explications. Au point de vue des recettes il est prévu pour l'alcool indigène une augmentation de 406.450 piastres qui n'est pas excessive, étant donnée l'énorme plus-value enregistrée cette année pour cette régie.

Quant à la régie de l'opium il est prévu le même chiffre de vente en 1913 qu'en 1912, soit 60.000 kilogrammes, bien que les recouvrements des sept premiers mois de 1912 aient atteint 5.270.772 piastres en plus-value de 385.000 piastres sur les recouvrements de 1911 à l'époque correspondante. L'amélioration du marché de l'opium brut dans l'Inde et au Yunnan permettra en même temps de tirer de cette régie un bénéfice net plus considérable pour l'exercice prochain.

Voici, en effet, comment s'établit en prévisions pour 1913, comparé à l'exercice 1912, le budget de l'opium :

	1912	1913
	Piastres	
Produit de la vente.....	7.920.000	8.000.000
Prix d'achat de l'opium brut...	2.625.000	2.090.000
Frais de fabrication.....	200.000	175.000
Produit net.....	5.095.000	5.735.000

Quant au budget des dépenses, il y a lieu de remarquer plus spécialement l'économie de 61.570 piastres réalisée sur le personnel des Douanes et

Régies et l'augmentation de crédit de 154.300 piastres pour les travaux d'intérêt général.

Conclusion. — On peut dire en conclusion que la situation financière de l'Indochine est en tous points excellente et que le budget 1913, établi avec une extrême prudence, ne présente plus que le plus strict minimum d'aléas.

Il était d'usage en Indochine de fixer le taux de conversion en piastres des recettes et dépenses établies en francs d'après la moyenne des cours pendant la période de dix-huit mois antérieure à la préparation du budget. Or, le calcul ainsi fait aurait donné 2 fr. 35 : en fixant à 2 fr. 30 le taux de conversion de la piastre et en inscrivant néanmoins au budget un crédit provisionnel en état de faire face à une baisse de 0 fr. 10, le gouverneur général a donc voulu se mettre à l'abri de toute surprise, et si, comme il est probable, la piastre se maintient pendant l'exercice à un cours supérieur, il en résultera une économie considérable qui viendra s'ajouter aux plus-values produites probablement par des recettes également établies au plus juste.

Mais ce dont il convient de féliciter plus particulièrement M. Sarraut, c'est d'avoir su résister à l'entraînement cependant facile de faire état dans les prévisions de l'exercice futur des plus-values considérables enregistrées sur les exercices antérieurs les plus récents.

Comme l'expose avec beaucoup de netteté et de franchise la note préliminaire du budget 1913, le budget de l'Indochine est essentiellement instable; ses recettes sont à la merci d'une mauvaise récolte portant sur une seule céréale ou à peu près, et ses dépenses sont à la merci d'une baisse de la piastre. « Un budget comme le budget général, qui bénéficie de recettes merveilleusement élastiques, mais dont l'équilibre soumis à tant de risques, reste toujours fragile, exige d'être établi avec une particulière prudence en ce qui concerne les évaluations de recettes et une extrême sincérité en ce qui concerne le budget des dépenses. »

Il faut féliciter sans réserve M. Sarraut d'avoir su dégager ce principe et de l'avoir mis à exécution.

ROBERT DALCAN.

LA SITUATION

DANS LES

Dépendances Extérieures de la Chine

MONGOLIE ET TIBET

On se souvient que la Mongolie extérieure, dont le centre principal est à Ourga, s'est soulevée à la fin de l'an dernier contre la suzeraineté chinoise et a proclamé son indépendance, le 28 décembre 1911. Son souverain de fait est le Koutouktou ou grand bouddha d'Ourga qui, à l'instigation des Russes, a chassé de ses possessions tout ce qui est chinois.

La situation intérieure de la Mongolie autonome est aujourd'hui la suivante : le nouvel Etat essaye de s'organiser. Cinq ministères y ont été institués, qui cherchent à créer un embryon d'administration. « L'indépendance » mongole se traduit principalement de deux façons : d'une part l'expulsion des Chinois, d'autre part l'intrusion des Russes. Tout ce qui est chinois est l'objet d'une véritable guerre d'extermination. C'est ainsi qu'après le départ précipité de l'amban chinois et de ses fonctionnaires, les dernières troupes chinoises fidèles sont assiégées dans Kobdo, où elles ne tarderont pas à succomber. Les éléments militaires mongols que la Chine avait essayé d'organiser depuis 1908 ont franchement fait défection et ont passé au parti national. Le système qui avait fait la fortune des colons chinois, arrivés en masse depuis les dernières années, consistant à s'emparer du sol sous le couvert du prêt hypothécaire, que les Mongols insouciants pratiquaient en grand, semble avoir vécu. Les créanciers hypothécaires perdent leurs gages et préfèrent fuir que de risquer, par surcroît, leur vie.

Les injonctions du gouvernement central, qui n'essaye de rétablir son autorité que par des paroles, restent dédaigneusement sans réponse et

les Mongols eux-mêmes deviennent agressifs. Une bande forte de 2.000 hommes a pénétré dans la Mongolie orientale, voisine de la Mandchourie, et s'est emparée de Sin-long-tien et de Tao-nan-fou; cette dernière ville, quoique d'origine récente, tire une certaine importance du fait qu'elle serait le terminus d'une section de la ligne de Kintchéou à Aigoun, si jamais cette ligne devait être construite.

Ce résultat est dû à l'assistance à peine déguisée des autorités consulaires russes, qui tiennent en leur main le koutouktou. La Mongolie se voit peu à peu occupée militairement sous la forme de gardes consulaires. C'est ainsi qu'il y a à Ourga une garnison russe de 500 hommes et une section de mitrailleuses. Des gardes d'un effectif égal ont été constituées au Turkestan chinois, à Kouldja et Kashgar, tandis que des troupes de moindre importance sont localisées à Ouliassoutaï, Charasun et Kobdo. Dans cette dernière ville, elles assistent avec ironie à l'encerclement des réguliers Chinois. La mainmise russe s'est traduite en outre récemment, dit-on, par l'organisation d'un service d'automobiles d'Ourga à Mandchouria, par l'envoi d'un conseiller financier auprès du koutouktou, et surtout par la désignation d'une mission militaire comprenant un capitaine et dix sous-officiers russes; cette mission enrégimente les Mongols et les constitue en formations modernes. Enfin l'agence d'Extrême-Orient, dirigée, on le sait, par des Chinois de Bruxelles, dénonce un projet de chemins de fer que la Russie serait en train de négocier avec les Mongols, sur des bases analogues à celles du contrat sino-russe de 1896 pour la construction du transmandchourien. La ligne en question relierait Ourga à Kiakta pour se prolonger, de là, en territoire russe, vers le Baïkal et mettrait Ourga à six jours de Moscou. Elle serait russo-mongole et le capital en serait fourni par la banque russo-asiatique. On sait ce que cela signifie.

En présence de symptômes aussi graves pour la suzeraineté chinoise, que fait le gouvernement provisoire de Pékin? Il se borne à nier l'évidence et, pour sauver la face, affecte de considérer les événements actuels comme résultant de troubles locaux. Toute action énergique lui est interdite, d'une part, en raison de sa faiblesse et de son manque d'argent qui rendent impossible une expédition militaire efficace pour soumettre les rebelles; d'autre part à cause de la vigilance et de la raideur mises par la légation de Russie à arrêter toute velléité de ce genre. C'est ainsi que, le vice-roi de Mandchourie ayant envoyé une colonne contre les bandes de pillards mongols qui opèrent dans la région de Tao-nan-fou, le représentant du tsar a cru devoir faire savoir à Yuan Chi Kai que la Russie ne laisserait pas opprimer les Mongols.

Des débats confus qui se sont engagés à ce sujet à l'Assemblée chinoise, en séances secrètes, vers le 5 octobre, il est impossible de rien dégager, sinon que le président Yuan a exposé les difficultés d'une expédition militaire dans un pays sans ressources et en partie désertique, et qu'il a

exprimé sa confiance dans le succès de négociations avec les Mongols. Il a chargé de discuter avec eux un des princes mongols le plus notablement en opposition avec le koutouktou, le prince Nu (chef de l'Aïmak de Tsasag-tou, résidant d'habitude à Pékin), afin d'obtenir la reconnaissance de l'autorité chinoise. Il aurait songé à inviter l'eximpératrice mandchoue, souveraine de Mongolie, à lancer un « édit rouge » pour exhorter les princes mongols à se prêter à l'union des cinq races et à reconnaître la République, dont l'institution, par une singulière anomalie, a été proclamée par l'empereur lui-même. Ce moyen bien chinois n'est qu'amusant à noter. Un autre, plus efficace assurément s'il était réalisable, serait la construction immédiate du chemin de fer de Kalgan à Ourga; ce projet exigerait des disponibilités d'argent que, seules les banques étrangères peuvent mettre au service de la Chine, et elles ne se risqueraient pas à affronter le veto de la Russie.

Bien qu'aucune activité spéciale des Japonais ne soit signalée pour le moment dans la Mongolie intérieure voisine de la Mandchourie, le traité signé entre la Russie et le Japon en juillet 1912, et qui ressemble fort, comme nous l'avons signalé, à un traité de partage, commence à produire ses effets.

Il est intéressant de suivre pas à pas le développement de la russification de la Mongolie, résultat déjà virtuellement atteint.

*
* *

Un entr'acte semble se produire sur la scène tibétaine. Nous avons expliqué, dans notre Bulletin de septembre, que l'attitude de l'Angleterre dans la question du Tibet n'offre pas autant de similitude qu'on l'avait cru tout d'abord avec celle adoptée par la Russie vis-à-vis de la Mongolie.

En effet, la démarche effectuée le 17 août dernier par sir John Jordan auprès du président Yuan n'impliquait pas au Tibet une reprise de l'activité politique anglaise aussi énergique qu'on l'a pensé. Sir Francis Younghusband, l'ancien chef de l'expédition anglaise à Lhassa, a caractérisé très heureusement et avec beaucoup de modération, dans une lettre insérée par le *Times* au début d'août, les desiderata de l'Angleterre au Tibet. Elle y veut essentiellement la tranquillité, à la fois nécessaire à l'établissement d'un courant commercial régulier entre ce pays et les Indes et au maintien du bon ordre dans les protectorats anglais du Népal, du Sikkim et du Boutan. Elle ne vise pas, comme on aurait pu le croire, lors de la démarche retentissante du ministre d'Angleterre, l'établissement d'un protectorat déguisé de l'Angleterre sur le Tibet, ni même, s'il faut en croire les dénégations britanniques, la désignation d'un représentant de l'Angleterre auprès du dalaï-lama. Ce dernier point n'est pas encore élucidé. L'Angleterre n'exige jusqu'à présent qu'un retour au *statu quo* établi par le traité anglo-chinois de 1906, *statu quo* détruit, cela est certain, par l'expédition de Tchao Eurl Fong, ainsi

que l'a démontré notre ami M. Bacot dans la lettre que nous avons insérée au dernier Bulletin.

Le memorandum remis par sir John Jordan se bornait, dans ces conditions, à demander que le gouvernement chinois s'abstint de faire partir l'expédition commandée par Yin Toutou, un des politiciens issus de la révolution qui a ensanguiné Tchentou en décembre 1911, et qui se trouve depuis fin juillet réunie à Tatsienlou. Ce document exigeait aussi que le statut personnel du Tibet fût respecté et que la Chine, faisant plus soigneusement à l'avenir la distinction qui doit exister entre une suzeraineté et une souveraineté, respectât l'autonomie administrative du Tibet et annulât l'annexion des Marches incorporées depuis trois années dans la province du Se-tchouen.

Il ne semble pas que le gouvernement chinois ait jusqu'à présent répondu officiellement au ministre d'Angleterre. Ce qu'on sait, c'est que la démarche de ce diplomate, faite d'un ton assez raide, a surpris et choqué le président Yuan, tandis qu'elle paraît avoir plongé le waï-kiao-pou dans la terreur. Instruit par l'exemple de la Mongolie, le ministre des Affaires étrangères a paru redouter plus encore les demandes ultérieures qui semblaient impliquées dans le memorandum que celles, assez modérées et tout à fait raisonnables, qui en faisaient l'objet.

Le résultat immédiat n'en a pas moins été l'arrêt absolu de l'expédition Yin. D'ailleurs cette colonne, forte, dit-on, de 5.000 hommes, n'aurait sans doute, même en l'absence d'une pareille complication, pu progresser rapidement. Une révolte de la garnison de Yatchéou, ville située entre Tatsienlou et Tchentou, a rendu précaire la situation de Yin, en le coupant de ses bases de ravitaillement. Ce mandarin ne dispose que d'une batterie d'artillerie et de fort peu d'approvisionnements, tandis que le « nerf de la guerre » lui fait encore plus défaut. Il se fût sans doute heurté, dans la région de Batang et de Litang, à des difficultés plus inextricables encore, le pays de Batang notamment étant en proie à une anarchie profonde, et les Chinois y ayant été massacrés.

On ne sait rien de certain sur ce qui se passe au Tibet même. Il semble bien, mais la chose n'est pas sûre, que le dalaï-lama ait pu pénétrer enfin à Lhassa après avoir été arrêté pendant deux mois à quelques kilomètres du Potala par l'hostilité des abbés des monastères de Depong et Séna, qui, se souvenant de la répression rigoureuse exercée par le dalaï-lama lors de sa première rentrée à Lhassa en 1910, contre ceux qui avaient favorisé la cause chinoise, avaient lié partie avec l'amban chinois.

Du fait de cette hostilité la petite garnison chinoise se serait vue renforcée par une troupe de 10.000 moines levée (il est vrai en partie de force) par ces abbés. Le grand lama, homme habile mais peu belliqueux, soutenu par des troupes encore plus tièdes que celles de ses adversaires, aurait préféré négocier avec l'amban et avait eu avec

ce dernier plusieurs entrevues, entièrement « affectueuses », disent les nouvelles. On indiquait même dans la presse anglo-indienne qu'une entente serait intervenue entre eux, en vertu de laquelle l'amban resterait à Lhassa avec une garnison réduite de 200 Chinois, mais rendrait tous ses pouvoirs administratifs au pontife dépossédé.

On sera sans doute fixé prochainement sur la réalité de ces bruits. En attendant il semble bien que, sans s'avouer battu, le président Yuan Chi Kai agisse de manière à donner satisfaction aux demandes de l'Angleterre et comprenne que le rétablissement de la paix au Tibet est la seule chance de salut de la suzeraineté chinoise. La nouvelle nous arrive même, au dernier moment, qu'il a prononcé l'annulation du décret impérial de décembre 1910 qui a destitué l'ancien adversaire de Tchao Eurl Fong et ordonné sans succès sa réincarnation. C'est déjà dans ce sens que s'est exprimé le gouvernement provisoire devant l'Assemblée, le 10 octobre dernier en séance secrète. Il s'est depuis déclaré prêt à négocier avec l'Angleterre sur la base du respect intégral de l'accord anglo-chinois de 1906.

L'opinion publique russe, de son côté, a paru surprise et déçue de la modération actuelle de l'Angleterre. Ayant renoncé pour son compte à toute visée au Tibet et poursuivant avec acuité une politique de renforcement de son action en Mongolie, la Russie trouvera légitime tout ce que fera l'Angleterre sur le Toit du monde et ne paraîtrait même pas fâchée d'y trouver des encouragements pour sa propre politique.

KAT.

La Question Monétaire AU SIAM

Le 27 novembre 1902 (121 de l'ère siamoise), la *Gazette officielle du Siam* publiait un décret royal du 25 du même mois, abrogeant la section 10 du « Royal Mint Act » de 1893, d'après laquelle les dollars mexicains pouvaient être échangés contre des ticaux à raison de 0 \$, 60 par tical.

En même temps, il était notifié qu'à l'avenir toute personne pourrait obtenir des ticaux du Trésor contre le dépôt d'une somme équivalente d'or auprès des banquiers du gouvernement siamois à Londres, à un taux de change qui devait être fixé par le ministre des Finances.

Ainsi prenait fin le rapport fixe entre ticaux et dollars. La monnaie du Siam cessait de dépendre des fluctuations du marché de l'argent : elle devenait « stable » par rapport à l'or.

Pour être possible, une telle réforme supposait la circulation d'une monnaie réelle frappée par l'Etat lui-même et en quantité déjà suffisante pour répondre aux besoins du trafic intérieur.

L'ancienne monnaie siamoise et la réforme monétaire.

Le gouvernement siamois n'avait rien négligé pour atteindre ce but et substituer peu à peu aux anciens lin-

gots et aux monnaies étrangères une monnaie nationale marquée de son sceau. Les premières mesures prises à cet effet remontent à une époque où l'on était loin encore de penser à la stabilisation. On ne songeait alors qu'à l'amélioration des conditions monétaires du pays et si, en cela, on préparait la voie à l'étalon d'or, c'était inconsciemment.

Mais si le décret de novembre 1902 n'est nullement l'aboutissement prévu et voulu du « Royal Mint Act » de 1893, il n'en demeure pas moins étroitement lié à celui-ci et à tout ce qui a été fait pour substituer à l'ancien régime un système à la fois pratique et rationnel. C'est pourquoi, avant d'aborder l'étude de la stabilisation, il convient de passer en revue les mesures prises pour faire du tical la seule monnaie du pays et en assurer la circulation réelle et fiduciaire.

La circulation réelle.

Reportons-nous à cinquante ans en arrière. On trouvait au Siam, à cette époque :

1^o Une monnaie comptée, le cauri, petite coquille blanche du genre porcelaine qu'on employait dans les petits échanges. La valeur légale était de 6.400 pour un tical d'argent, bien que cette proportion variât continuellement selon la demande.

2^o Une monnaie pesée, sous forme de lingots d'argent, avec le tical (15 gr. 2278) pour unité. Ce dernier, comme le tael en Chine, comme d'ailleurs la plupart des unités monétaires à leur origine (sicle, talent, livre, marc, franc, etc.), était purement une unité de poids. Tant de ticaux d'opium ou d'étain, par exemple, s'échangeaient contre tant de ticaux d'argent.

Ces lingots circulaient sous forme de petits boulets d'un poids de 1 tical (1), 1 salung (1/4 de tical), 1 fuang (1/8 de tical). Légalement, ils devaient être fondus par l'Etat, qui les marquait de plusieurs empreintes. Mais en fait, ils donnaient lieu à de continuelles falsifications et contrefaçons. Aussi, même après s'être assuré de la qualité du métal, ne les acceptait-on qu'après les avoir pesés, ou — ce qui revenait au même — après les avoir triés au moyen de planchettes munies de trous calibrés à cet effet.

3^o Une monnaie importée, roupies ou piastres, circulant tantôt comme monnaie comptée, tantôt comme monnaie pesée, selon qu'elle fût de bon aloi ou par trop usée.

Telle était donc la situation monétaire du Siam vers 1860. Le mérite du premier pas dans la voie d'une réforme revient en réalité au père du roi actuel, Mongkout, qui tenta de substituer aux cauris une circulation de piécettes d'étain et de petits billets émis par l'Etat. Mais cet essai n'eut pas la faveur du public et dut être abandonné.

La première des mesures effectives devant aboutir au régime actuel date donc seulement de 1876, huit ans après l'avènement de Chulalongkorn. C'est cette année, en effet, que le vieil hôtel des Monnaies fondé par le roi précédent fut renouvelé et considérablement agrandi, et que furent frappées les premières pièces modernes.

Les débuts furent timides. On s'en tint d'abord à la monnaie de cuivre avec les pièces suivantes :

Sik,	d'une valeur équivalente à	1/16	de tical d'argent.
Sio,	—	1/32	—
Att,	—	1/64	—
Solot,	—	1/128	—

Cette menue monnaie, destinée à remplacer les cauris, fut bien accueillie et son usage ne tarda pas à se généraliser.

(1) Il y avait encore, mais d'une circulation assez rare, des boulets de 2, 4 et 8 ticaux et des lingots en forme de barres aplaties d'un poids de 10 ticaux.

Un peu plus tard, on aborda la monnaie d'argent avec des pièces de :

- 1 tical,
- 1 salung = 1/4 de tical,
- 1 fuang = 1/8 de tical.

Il est impossible de savoir combien de ticaux d'argent furent frappés antérieurement à 1890. En tout cas, le nombre n'en fut pas considérable, et quand parut en 1893 le décret réorganisant le service de la Monnaie, on en était encore pratiquement au régime des « boulets », des piastres et des roupies.

Ce décret de 1893 marque le premier effort vraiment sérieux et en quelque sorte définitif pour en finir avec l'ancien état de choses. Abrogeant les décrets de 1876 et 1877, il réorganisait complètement l'administration, le fonctionnement et le service intérieur de la Monnaie. Enfin, et surtout, il garantissait la valeur du tical par rapport à la piastre mexicaine et à la roupie, le gouvernement s'engageant à échanger des ticaux frappés contre ces deux monnaies au taux fixe de 3/5 (3 = t. 5) pour la piastre et de 7/5 (7 = t. 5) pour la roupie.

Cette dernière clause devait nécessairement aboutir à la substitution du tical aux deux monnaies précitées, pour peu que le gouvernement poursuivit sérieusement son but en activant la frappe des ticaux, de façon à répondre aux besoins de la circulation. Le public n'avait plus de raison de préférer la piastre au tical, dès l'instant où ce dernier devenait une partie de la première d'après un rapport garanti par l'Etat. Il ne restait à celui-ci qu'à effectuer ses paiements en ticaux et à prendre toutes mesures utiles pour rendre l'opinion favorable à la nouvelle monnaie.

Rien ne fut négligé à cet effet. Du 1^{er} avril 1890 au 27 novembre 1902, il fut frappé 53.577.000 ticaux qui entrèrent au fur et à mesure dans la circulation, de sorte qu'à cette époque la circulation des monnaies étrangères et des ticaux ronds se trouvait déjà très réduite. Sans doute la piastre continuait d'être la monnaie de compte et de servir de base à la cote des banques, mais ce n'était plus que la survivance d'une habitude, qui d'ailleurs n'allait pas tarder à disparaître complètement.

Entre temps, par décret du 21 août 1898, le gouvernement avait essayé, mais sans succès, d'introduire une monnaie divisionnaire de nickel basée sur le système décimal, en pièces de 20, 10, 5 et 2 et demi satangs (centième de tical).

Ainsi donc, le 27 novembre 1902, la circulation des monnaies frappées par le gouvernement siamois se composait de :

- 1) 3 pièces d'argent (tical, salung et fuang).
- 2) 4 pièces de nickel (20, 10, 5 et 2 et demi satangs).
- 3) 4 pièces de bronze (sik, sio, att et solott).

A cette monnaie officielle s'ajoutaient les piastres mexicaines, les roupies indiennes (spécialement dans les districts du Nord), les british dollars (dans les provinces du Sud), et enfin les ticaux ronds. Mais, comme nous le disions plus haut, ces dernières monnaies n'étaient plus qu'en circulation très réduite, et il suffisait d'un dernier effort pour les faire disparaître.

Le décret du 25 novembre 1902, en supprimant la frappe libre de l'argent et de ce fait le rapport fixe entre ticaux et piastres mexicaines, fut le coup final porté à cette dernière monnaie. Dès ce jour-là elle disparut des transactions. La roupie a continué d'être employée sur la frontière birmane, mais en quantité de plus en plus faible. De même du british dollar dans les Etats du Sud. Quant aux ticaux ronds, ils furent démonétisés par décret du 27 octobre 1904, qui donnait au public une année pour pouvoir les échanger au Trésor contre des ticaux monnayés.

Le nombre de ces derniers n'a cessé d'augmenter. Du

28 novembre 1902 au 31 décembre 1909 il en a été frappé 41.390.000. Un décret du 23 octobre 1903 en modifia le poids et le titre. Jusqu'alors le poids légal du tical d'argent était de 15 gr. 2278 et son titre de 902. L'un et l'autre furent ramenés, le premier à 15 grammes, le second à 900, avec une tolérance de 5/1000 pour le poids et de 2/1000 pour le titre.

Un dernier changement a été apporé dans la circulation monétaire par le « Gold Standard Act » du 11 novembre 1908, lequel en même temps qu'il décrétait (ce à quoi on n'a pas encore donné suite) la frappe d'une pièce d'or de 10 ticaux, remaniait complètement la monnaie divisionnaire par la création de pièces de 2 salungs (argent), de 10 et 5 satangs (nickel), de un satang (cuivre), et l'abolition des anciennes pièces de un fuang (argent), 20, 10, 5 et 2 et demi satangs (nickel), un sik, un sio, un att et un solott (cuivre). Ces dernières pièces, dont le retrait était confié aux soins du ministre des Finances, furent démonétisées par décret du ministre, en date du 17 mai 1909.

La circulation officielle du Siam se compose donc à l'heure actuelle des pièces suivantes :

- Argent, 1 tical, 2 salungs, 1 salung.
- Nickel, 10 et 5 satangs.
- Cuivre, 1 satang.

La pièce d'or de 10 ticaux (dos) prévue par le « Gold Standard Act » n'a pas encore été frappée.

Les pièces de 1 tical ont pouvoir libératoire illimité. Celui de la monnaie d'appoint est de 5 ticaux pour les pièces d'argent et de 1 tical pour les pièces de nickel et de cuivre.

Circulation fiduciaire.

En même temps qu'il consacrait tous ses efforts à assurer une large circulation de ticaux monnayés, le gouvernement siamois ne perdait pas de vue l'utilité d'une circulation fiduciaire, et par la loi du 24 juin 1902 (entrée en vigueur le 23 septembre 1902) créait une émission de billets au porteur. Jusqu'alors les seuls billets en circulation étaient ceux des trois banques européennes établies à Bangkok : la Hong-kong et Changhaï Banking corporation, la banque de l'Indochine et la Chartered Bank of India, Australia and China. A la suite d'un accord avec le gouvernement, ces établissements s'engagèrent à retirer leurs billets pour faire place unique à ceux de l'Etat.

Ces derniers se composent de coupures de 5, 10, 20, 100 et 1.000 ticaux.

Conformément aux articles 10 et suivants du « Paper Currency Act », les espèces reçues en échange des billets forment la garantie de l'émission. Sur le total, 75 0/0 au moins doivent rester dans les caisses du Trésor. Le reste est mis à la disposition du ministre des Finances pour être utilisé en placements de diverses sortes. Un amendement du 9 octobre 1906 a porté à 50 0/0 cette part confiée ainsi au ministre des Finances.

Voici quel a été, depuis le commencement de l'émission, le montant des billets en circulation à la fin de chaque année siamoise :

	Ticaux
31 mars 1903.....	3.479.405
— 1904.....	7.310.935
— 1905.....	10.623.120
— 1906.....	11.030.770
— 1907.....	15.209.170
— 1908.....	14.796.040
— 1909.....	16.832.820

Ainsi donc, qu'il s'agisse de circulation réelle ou de circulation fiduciaire, il faut rendre cette justice au gouvernement siamois d'avoir su dégager son pays de l'ancien chaos monétaire et de l'avoir doté d'un instrument

d'échange adapté aux exigences du trafic moderne. Certes, pour être efficace, une telle réforme en suppose tout un ensemble d'autres tendant à une meilleure administration, à une organisation sérieuse du service financier, à une plus grande sécurité pour les personnes et les biens. Or, ce sera précisément l'honneur du règne actuel d'avoir travaillé sans relâche à cette œuvre et de l'avoir menée à bonne fin.

La stabilisation du tical.

Une fois en possession d'une monnaie frappée déjà suffisante pour les besoins du pays, le gouvernement siamois pouvait tenter l'expérience de la stabilisation. Le décret du 25 novembre 1902 marqua cette étape.

Avant d'aborder l'étude des motifs qui ont pu déterminer une telle politique, et des conséquences économiques qui en ont découlé pour le pays, il convient de jeter un coup d'œil sur l'histoire même de la réforme.

C'est le 27 novembre 1902 que fut publié, dans la *Gazette officielle du Siam*, le décret royal du 25, abrogeant l'article 10 du chapitre III du « Royal Mint Act » de 1893, par lequel le gouvernement s'était engagé à échanger, sans limite, des ticaux contre des piastres mexicaines à un taux fixe de 3/5. C'était la fermeture de la Monnaie à la frappe libre de l'argent.

En même temps il était notifié qu'à l'avenir toute personne pourrait obtenir des ticaux du Trésor contre une remise d'or auprès des banquiers du gouvernement siamois à Londres, à un taux de change qui devait être fixé par le ministre des Finances. C'était l'établissement d'un rapport fixe entre le tical et l'or.

Le taux réel du tical était ce jour-là de 21 t. 3/4 par livre sterling (1 t. = 1 sh. 1 1/32 d.). Un arrêté du ministre des Finances fixa le nouveau cours à 17 ticaux (1 t. = 1 sh. 2 1/8 d.).

Notification en était donnée aux trois banques européennes de Bangkok avec cet avis que le gouvernement n'accepterait plus désormais que des ticaux (et non plus des dollars) en remboursement des soldes créditeurs qu'il avait auprès d'elles.

La soudaineté d'une telle mesure devait fatalement jeter le désarroi dans le monde commercial. Sans doute on parlait depuis quelque temps déjà d'une stabilisation possible. On savait que le ministre des Finances en était chaud partisan, et qu'il y était encouragé par le conseiller financier, M. G. Rivett-Carnac, ex-contrôleur général dans l'administration financière des Indes. On s'attendait donc à ce que quelque chose fût fait en ce sens, mais non d'une façon aussi radicale et aussi arbitraire.

Les prix du paddy baissèrent immédiatement de 15 0/0. Un certain nombre de rizeries, et des plus importantes, durent cesser leurs travaux.

Mais c'est surtout les banques qui avaient à souffrir de cette mesure.

1° L'obligation où les mettait le gouvernement de rembourser ses dépôts en ticaux les forçait de s'en procurer sur la base du nouveau rapport (soit 3/3.90, le jour de la stabilisation et soumis naturellement aux fluctuations de l'argent), alors que les fonds avaient été constitués sur l'ancienne base de 3/5.

2° Il était à redouter (et l'expérience a justifié cette crainte), que beaucoup d'importateurs chinois, ayant contracté sur Hong-kong sur la base de 3/5, allaient refuser de prendre livraison de contrats que le nouveau rapport rendait trop onéreux ou tout au moins qu'ils allaient demander aux banques de prendre à leur compte une partie de la perte.

Devant cet état de choses si préjudiciable et à leurs intérêts et à ceux du commerce en général, les trois banques européennes chargèrent leurs ministres d'une

protestation collective auprès du gouvernement siamois. Pendant plusieurs jours celui-ci s'obstina dans sa décision, prétextant l'exemple des Indes où la réforme s'était faite d'une façon aussi soudaine et sans dédommagement d'aucune sorte. En face d'une telle attitude, les banques n'eurent plus qu'à cesser leurs affaires de change, sûres de paralyser ainsi le commerce de la place. Le gouvernement comprit alors qu'il était allé trop loin et consentit à entrer en pourparlers directs avec les banques, exigeant de celles-ci le retrait de leurs plaintes par voie diplomatique.

Il fut convenu :

1° Que le taux de change du tical ne serait élevé que par degrés ;

2° Que le taux initial serait non pas de 17 ticaux, mais de 20 ticaux par livre sterling ;

3° Que ce dernier taux resterait invariable pendant trois mois à moins d'une hausse de l'argent se traduisant par une hausse du dollar de Singapour ;

4° Qu'en cas d'élévation (à la suite d'une hausse du dollar de Singapour), tout cours atteint serait définitivement acquis, même si l'argent venait à retomber ;

5° Que le gouvernement achèterait aux banques sur l'ancienne base de 3/5 la quantité de piastres dont elles auraient besoin pour liquider leurs engagements antérieurs.

Cet arrangement qui permettait aux banques de reprendre leurs affaires eut lieu le 10 décembre.

Le 22 décembre, à la suite d'une hausse de l'argent, le Trésor élevait son cours à 19 3/4, et le 31 à 19 1/2. Ce dernier taux resta en vigueur jusqu'au 3 mai 1903 où il fut élevé à 19 1/4. A partir de ce moment commença une élévation graduelle (voir annexe I) qui aboutit, le 6 février 1904, à 16,67 ticaux par livre sterling.

Ce cours correspondait exactement, d'après l'ancienne base de 3/5, à une valeur de 2 shellings pour le dollar de Singapour. On s'attendait, en effet, à voir stabiliser ce dernier à ce taux et l'on voulait ainsi, par le rétablissement de l'ancien rapport, faciliter les relations déjà actives entre les deux pays. Le gouvernement prétendit même qu'à moins de circonstances imprévues, ce cours de 16,67 serait définitif. Quoi qu'il en soit, il fut maintenu jusqu'en novembre 1905. A cette époque, il était déjà devenu évident que le dollar de Singapour serait stabilisé à un taux supérieur à 2 shelling. Les motifs qui avaient déterminé le cours de 16,67 cessant ainsi d'exister, le gouvernement se décida à le porter à 16, donnant comme raisons, et la plus grande simplicité de ce nombre et la nécessité d'élever la valeur du tical à un point suffisamment supérieur à sa valeur intrinsèque. Cette fois encore, il exprima l'intention de s'en tenir à ce chiffre, toujours à moins, naturellement, de circonstances imprévues.

Celles-ci ne tardèrent pas à se produire sous forme d'une hausse accentuée du métal blanc. Sous peine de voir la valeur nominale du tical rester au-dessous de la valeur d'export, il fallut bien l'élever encore. Déjà, au cours de 16, tout le profit de la frappe disparaissait avec l'argent à 30,83, taux qui fut presque atteint en février 1906 et fortement dépassé à partir de mai. Au commencement d'août, la valeur réelle du tical représentait une prime de 5 0/0 sur sa valeur officielle. Il fut donc décidé d'élever le cours à 15. A ce chiffre l'argent devait atteindre 32,89, pour enlever tout profit. Cela ne tarda pas d'ailleurs. Au commencement de novembre, l'argent dépassait 33 sans qu'on pût prévoir la fin d'une telle hausse. C'est alors que le gouvernement, voulant en finir avec ces changements trop fréquents, fixa le taux à 13 1/3 (1 t. = 1 sh. 6 d.), permettant ainsi de frapper avec profit jusqu'au cours de 38 3/4 pour l'argent.

Un moment, on avait pensé arriver au même résultat en maintenant le taux officiel de 15 et en diminuant soit le

pois, soit le titre de la pièce. Mais comme le tical est non seulement l'unité de valeur, mais encore et surtout l'unité de poids, il eût été peu sage de bouleverser ainsi le régime des poids et mesures du pays. Et quant à baisser le titre, c'eût été éveiller la méfiance et le mécontentement de la population, qui n'eût certes pas compris. On préféra donc élever simplement la valeur.

Le mouvement de hausse de l'argent s'étant arrêté, il était permis de penser que le taux de 13 1/3 allait être définitivement maintenu. Mais un an plus tard, le 2 décembre 1907, en pleine débâcle de l'argent, le gouvernement amena le cours à 13 ticaux par livre sterling (1 t. 1 sh. 6 15/32 d.). Il fut donné comme raison que le taux de 13 1/3, outre qu'il était d'un calcul difficile, ne pouvait représenter exactement en poids siamois le montant d'or contenu dans la pièce de 10 ticaux dont le « Gold Standard Act » allait décider la frappe.

Depuis cette époque, aucun autre changement n'a été apporté au cours du tical.

Il va sans dire que les taux que nous venons de passer en revue sont ceux auxquels le trésor s'engageait à vendre des ticaux contre une remise d'or en Europe. Tout officiels qu'ils fussent, ils ne devenaient réels qu'autant qu'il y avait acheteurs, qu'autant, par conséquent, que les nécessités du mouvement commercial forçaient les banques à les adopter.

Bien que l'expérience des Indes eût déjà pu lui servir de leçon, il semble que le gouvernement siamois n'ait pas compris dès le début qu'il n'y a stabilisation que si la même valeur est assurée aussi bien à la vente qu'à l'achat, et que fixer cette valeur d'un seul côté, c'est simplement en faire une limite qui peut très bien ne jamais être atteinte, ou en tout cas ne peut l'être que par la loi de l'offre et de la demande, laquelle est indépendante des lois écrites.

Rien de plus intéressant à cet égard que l'histoire de la stabilisation aux Indes. Le 26 juin 1893, le gouvernement fixait à 1 sh. 4 d. le taux officiel de la roupie. Dès le lendemain, il devait vendre ses propres council bills à 1.378, et pendant six années la colonie eut à se débattre dans un véritable chaos financier où le taux officiel était bien toujours de 1.4, mais où le taux réel descendait parfois jusqu'à près de 1 schilling. Le gouvernement, affolé, essaya de tout, même de la circulation d'or qui devait permettre d'en finir avec la stabilisation et de donner aux Indes le régime complet et définitif de l'étalon d'or. La population s'entêta dans sa préférence pour le métal blanc. Alors seulement on comprit la faute commise dès le début et que certains esprits clairvoyants, entre autres M. A. M. Lindsay, directeur de la banque du Bengale, n'avaient cessé de signaler. Tant que le gouvernement ne serait pas aussi bien acheteur que vendeur de roupies, la stabilisation ne serait pas viable. Il fallut donc bon gré mal gré adopter le projet de Lindsay qui peut se résumer en ces trois grandes lignes :

- 1) Vente de roupies au taux de x sh.
- 2) Achat de roupies au taux de x sh. y d. (y représentant un léger bénéfice).
- 3) Constitution à Londres d'un fonds de réserve or suffisant pour faire face à toute demande de sterling.

De la sorte, le trésor devenait le régulateur de la circulation, en retirant et y reversant le numéraire selon les nécessités économiques de chaque instant. La stabilisation était devenue enfin effective.

Le gouvernement siamois ne tarda pas à se rendre compte de la nécessité d'une pareille mesure pour maintenir la valeur de son tical. Dès le mois d'avril 1903, quatre mois après le décret de stabilisation, les banques qui jusque-là avaient fait tout leur possible pour adapter leur taux à celui du trésor se trouvaient dans l'impossibilité de continuer, la saison d'export venant de se terminer, tandis que l'import restait en pleine activité. Le prix du

tical, qui officiellement était de 18 3/4 par livre sterling, tomba dans le commerce à 19 1/4. Une fois encore, en août, le taux des banques parvint à rejoindre celui du trésor, mais pour retomber immédiatement, sans espoir de relèvement. La situation ne pouvait plus que s'aggraver.

Déjà en 1904, le conseiller financier disait dans son rapport annuel que « le seul remède à cet état de choses serait que le gouvernement se rendît vendeur de traites sur Londres ». Les Indes venaient en effet d'adopter cette politique. Mais il fallait deux années encore au gouvernement siamois pour s'y décider. Il tenait absolument à ce que le fonds de réserve nécessaire pour cette opération à Londres fût constitué par les profits réalisés sur la frappe et non par un emprunt.

Enfin, au commencement de 1906, il se déclara prêt à vendre des traites sur Londres au change de 1.2 3/4, alors qu'il les achetait à 1.3. Il s'était pour cela constitué à Londres un solde créditeur assez considérable qu'il devait augmenter un an plus tard de 1.000.000 de livres sterling prélevées sur l'emprunt de 3.000.000 de livres sterling, qu'il fit à cette époque.

Au 31 décembre 1909, le montant des traites ainsi vendues aux banques s'élevait à 872.458 livres sterling, équivalent de près de 12.000.000 de ticaux retirés ainsi du marché. Le cours auquel ces ventes furent effectuées varia selon le taux officiel. Il est actuellement de 1.6, contre 1.6 15/32 pour l'achat.

Grâce à cette mesure, la stabilisation du tical est donc devenue chose faite. Par un arrangement pris avec les banques, le gouvernement s'est engagé à ne pas traiter directement avec le public. Par contre, les banques ne doivent pas vendre à plus de 1/16 au-dessous du taux de vente du trésor, ce qui maintient le taux maximum des transferts télégraphiques sur Londres à 1.5 15/16. Les fluctuations de change oscillent ainsi entre cette dernière limite et le taux d'achat du gouvernement augmenté du bénéfice des banques. Si la balance commerciale est en faveur de l'import, celles-ci doivent chercher leur profit en abaissant leur taux de vente au-dessous de celui du Trésor, soit à 1.5 15/16 étant donné qu'elles peuvent avoir à lui acheter leur contrepartie à 1.6. Si, au contraire, la balance est en faveur de l'export, c'est au-dessus du taux d'achat du gouvernement (1.6 15/32) qu'elles doivent fixer le leur, puisqu'elles risquent d'avoir à lui vendre leur provision de sterling.

Ainsi fonctionne le nouveau régime. Il nous reste à voir quelles en sont pour le Siam les conséquences économiques.

Les conséquences de la stabilisation du tical.

Raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé la stabilisation. — Quelles raisons avait le gouvernement siamois de stabiliser ? Nous lisons dans le rapport annexé au budget de 122 (1903-1904) : « Par suite de la baisse importante et continue du métal blanc, le gouvernement de Sa Majesté s'est rendu compte qu'à moins de prendre des mesures pour enrayer la dépréciation du tical — dépréciation dont personne ne pouvait prévoir la fin — il serait nécessaire, si l'on voulait continuer les progrès déjà réalisés dans l'administration, d'augmenter fortement les impôts. Beaucoup de raisons firent écarter cette ligne de conduite, et en conséquence il fut décidé, après sérieuse délibération, de fermer la Monnaie à la frappe libre de l'argent. »

On ne saurait dissimuler sous des termes plus vagues l'absence de raisons sérieuses. Certes, la baisse de l'argent entraînait avec elle la baisse du tical par rapport à l'or. Mais cela ne pouvait affecter que le gouvernement dans le règlement de ses dettes en or. Or, à cette époque, le Siam

n'avait encore contracté aucun emprunt. Toutes ses transactions consistaient en quelques achats de matériel d'armement et de chemins de fer, sur lesquels la perte due au change ne pouvait représenter qu'un chiffre insignifiant. Et quant au scrupule d'augmenter les impôts, la suite a montré avec quelle facilité il pouvait s'évanouir.

Plus on étudie cette question de près, et plus on reste convaincu, si étrange que cela puisse paraître, que cette réforme n'a été entreprise que parce que c'était une réforme, parce que le Siam venait d'entrer dans une ère de nouveautés et que, de même qu'on le dotait d'une armée et d'une justice à l'européenne, il fallait lui faire don d'un régime monétaire « up to date ». On ne semble pas s'être demandé un instant si les circonstances agricoles et commerciales du pays allaient pouvoir s'accommoder d'un tel changement. On n'a vu que le tical d'une valeur plus élevée par rapport à l'or, faisant de cela, par une aberration économique inconcevable, un signe de richesse et de prospérité.

Il serait injuste cependant de faire retomber sur le gouvernement siamois toute la responsabilité d'une mesure aussi hâtive et aussi peu étudiée. Certes, elle est bien l'œuvre du ministre des Finances et de son conseiller. Mais ils avaient avec eux l'opinion publique représentée par quelques théoriciens des deux mondes, par le personnel européen au service du Siam, et enfin, il faut bien le dire, par la plus grande partie de la communauté commerciale de Bangkok.

A quelques exceptions près, la réforme fut donc favorablement accueillie.

Mécontentement provoqué par la stabilisation. — Sept années se sont passées depuis. Or, le 23 septembre 1909, paraissait dans le *Bangkok Times* (le principal organe européen du Siam) une lettre signée « Exporter », où l'auteur s'étendait sur l'état déplorable des affaires en accusait nettement la stabilisation du change à un cours aussi élevé. Cette lettre détermina aussitôt dans la presse locale toute une polémique de correspondances, où chacun apportait son mot, la plupart se rangeant à l'avis d'Exporter. De tout ce fouillis de lettres, une seule chose ressortait clairement, et sur laquelle l'opinion était unanime : le mauvais état des affaires.

Et en effet le Siam traverse actuellement une crise économique aiguë. Le capital disponible s'y fait de plus en plus rare ; aucune affaire nouvelle ne s'y monte ; beaucoup d'anciennes périssent. Tel est le fait brutal dont nous allons chercher à analyser la cause.

Pour un total de Tx. 100.575.332, l'export du Siam durant l'année 127 (1^{er} avril 1908-31 mars 1909) se décomposait ainsi :

	Ticaux	
Riz.....	79.394.943	78,8 0/0
Bois de teck.	11.792.166	11,7
Divers.....	7.245.629	7,2
Numéraire..	705.645	0,7
Réexports...	1.618.929	1,6

Si nous laissons de côté les réexports et le numéraire, le riz représente donc plus des huit dixièmes de l'export total. Autant dire que le Siam tire tous ses revenus de ce seul produit. Le surplus de sa production avec ceux de la Birmanie et de la Cochinchine compose cet énorme stock où la Chine vient puiser le complément à ses récoltes toujours insuffisantes, et où s'approvisionne le reste du monde. Mais, sur cette masse disponible, la part du Siam ne figure que pour un cinquième, et si nous prenons l'ensemble de la production mondiale, elle n'est plus alors que d'un vingt-cinquième. Loin donc de former pour le pays une spécialité au même titre que le coton pour les Etats-Unis ou le jute pour les Indes, le riz siamois entre dans le marché comme une marchandise qui

s'offre et non un article qui s'impose. Sans doute sa masse influe sur les prix, mais pas assez pour les déterminer. En d'autres termes, il subit le marché, il ne le fait pas.

Nous verrons plus loin l'importance de cette considération.

Passons maintenant aux importations. Pour la même année les statistiques des douanes donnaient un total de 76.817.941 ticaux se décomposant comme suit :

	Ticaux
Marchandises diverses.....	63.523.027
Vins, bières et spiritueux...	1.515.580
Opium.....	1.782.818
Feuilles d'or.....	4.612.656
Numéraire.....	5.384.860

Abstraction faite du numéraire, il reste donc un total effectif de 71.433.083, soit une différence avec l'export de 26.999.675 ou 27 1/2 0/0 en moins. Ainsi la balance commerciale du Siam penche fortement en faveur de l'exportation. Cette différence s'est encore très accentuée durant l'année 1909.

Et si maintenant nous considérons la nature des articles importés, nous arrivons aux deux constatations suivantes :

1° Ce ne sont que des articles manufacturés, prêts à la consommation. On n'y trouve aucune matière première destinée à être travaillée dans le pays.

2° Tous ces articles peuvent se diviser en deux catégories. La première dont la valeur représente au moins la moitié de l'impôt total (voir annexe 11) n'est destinée qu'à l'usage d'une partie très restreinte de la population de Bangkok, soit du gouvernement (matériel de chemin de fer), soit des industriels (machines et accessoires), soit de la classe riche (pierres précieuses, automobiles, tissus de soie, conserves, etc.). La seconde catégorie comprend les articles à l'usage du peuple : cotonnades, verreries, faïences, allumettes, pétrole, tabacs, etc. Or de cette catégorie nous ne croyons pas exagérer en estimant que la moitié est consommée à Bangkok même (dont la population tout en n'étant que le dixième de la population du Siam en forme par contre la partie la plus riche), de sorte qu'en fin de compte un quart seulement du total de l'import pénètre dans les campagnes, chez le paysan producteur du riz.

Ainsi, pour nous résumer :

1° Le Siam est un pays monoculture, riz. Pratiquement, il tire tous ses revenus de ce produit, mais sans posséder la priorité qui puisse le rendre maître du marché.

2° Son importation est de beaucoup inférieure à son exportation. Elle consiste uniquement en articles de consommation dont une faible partie seulement pénètre jusqu'aux campagnes productrices.

Il était nécessaire de bien établir ces deux points pour mieux se rendre compte de ce qui devait se passer.

Ainsi que nous le disions plus haut, le décret de stabilisation eut d'abord pour lui la majorité des suffrages. Sans doute pendant les quelques jours qui suivirent, l'attitude intransigeante du gouvernement faillit tout compromettre. Mais l'opposition des banques, en obtenant le rétablissement du taux à 20 ticaux par livre sterling (c'est-à-dire presque à la parité), sauva la situation et permit aux affaires de reprendre leur cours normal.

Dès lors tout parut aller pour le mieux, grâce à deux circonstances qui, coïncidant avec la stabilisation jusqu'en fin 1907, c'est-à-dire pendant cinq années, l'ont étrangement facilitée et ont pu ainsi tromper beaucoup de gens sur son efficacité. Nous voulons parler de la hausse de l'argent et de la période d'activité qui a précédé la crise de 1907.

La hausse du métal argent commencée dans les débuts de 1903 ne fit qu'aller en s'accroissant, dépassant 33 en

novembre 1906 pour revenir aux environs de 32 et s'y maintenir jusqu'en octobre 1907. C'est seulement à cette époque que la débâcle se produisit, déterminant en trois mois une baisse de près de 20 0/0. On peut donc dire que durant toute cette période l'élévation du tical que le gouvernement s'était engagé à n'effectuer que graduellement alla de pair avec celle du métal blanc, de sorte que l'écart entre la valeur nominale du tical et sa valeur réelle ne fut jamais assez considérable pour affecter le commerce du pays très sérieusement.

En même temps d'ailleurs, le monde des affaires traversait une ère d'activité intense. Partout de nouvelles entreprises surgissaient, absorbant les capitaux disponibles, accumulant d'énormes stocks, et gonflant le crédit jusqu'à ses dernières limites. Le Siam ne pouvait échapper à cette fièvre. On y vit l'éclosion de nombreuses affaires commerciales ou industrielles. De 47 millions de ticaux en 1903, l'importation passa à 63 millions en 1906. L'exportation du riz, facilitée par quelques mauvaises récoltes en Chine et aux Indes, prenait également un développement rapide et s'élevait de 600.000 tonnes en 1903 à 850.000 en 1906.

Les partisans de la stabilisation, tout au triomphe, ne songeaient nullement à analyser les causes d'une telle prospérité. La crise de 1907 et avec elle la baisse de l'argent allaient remettre les choses au point.

Le tical avait alors atteint son taux maximum de 13 par livre sterling. En fin décembre 1907, il se trouvait ainsi de 37 0/0 au-dessus du pair. C'est autour de cette limite qu'il n'a cessé depuis d'osciller.

Théoriquement l'exportation a donc reçu durant ces deux dernières années 37 0/0 de moins de ticaux que si la frappe de l'argent eût été libre. En fait, la différence est moindre; il est évident en effet que si le tical avait gardé sa valeur réelle, l'exportateur se fût souvent contenté de prix inférieurs. Quoi qu'il en soit, elle est quand même énorme.

La perte résultant de la stabilisation est d'abord subie par les exportateurs de riz. — La presque totalité de cette perte est naturellement retombée sur le commerce du riz. Or, il faut considérer dans l'exploitation de ce produit :

1° Le paysan, propriétaire ou fermier, producteur et vendeur de paddy (riz non décortiqué);

2° Le marchand de paddy, intermédiaire entre le paysan et les rizeries;

3° Le propriétaire de rizerie qui presque toujours exporte lui-même le riz qu'il a préparé.

De ces trois personnages, voyons lequel doit le plus souffrir du nouvel état de choses.

Le marchand de paddy ne saurait être directement atteint. Simple intermédiaire, ne travaillant qu'avec son capital liquide, il ne court que les risques qu'il veut bien se donner par la spéculation. Normalement il n'en a aucun.

Restent donc les deux éléments essentiels, le producteur d'une part et le propriétaire de rizerie, exportateur, de l'autre.

Jusqu'en décembre 1909, c'est-à-dire pendant les deux saisons 1907-1908 et 1908-1909, on peut dire que c'est le dernier qui a tout supporté.

En effet, durant toute cette période, le prix du paddy n'a baissé que dans de faibles proportions. Comme l'exportateur, pour se procurer cent ticaux, devait remettre de 85 à 90 piastres, au lieu des 60 piastres de jadis, il eût donc fallu, pour combler cette différence, que les cours du riz eussent monté proportionnellement. Mais sauf une légère hausse en 1908, ils sont restés sensiblement les mêmes qu'auparavant. Contraintes d'en passer par ces conditions, les rizeries ne pouvaient donc plus travailler qu'à perte.

Le malaise ne tarda pas à se faire sentir. En 1908, on n'y prit pas encore trop garde. Presque toutes les rizeries

appartiennent à de riches Chinois capables d'affronter de mauvais moments. Les réserves amassées les années précédentes, l'espoir en des jours meilleurs, la crainte de « perdre la face », tout concourait à leur faire soutenir la lutte. Mais la saison de 1909, loin d'améliorer la situation ne fit que l'aggraver. La plupart des rizeries se virent dans l'obligation de restreindre leurs travaux et quelques-unes même de fermer complètement.

Comme les rizeries (au nombre de 63) forment le pivot de la vie industrielle et commerciale de Bangkok, on s'imagine aisément la répercussion qu'un tel état de choses ne pouvait manquer d'exercer sur les affaires de la place. La population ouvrière s'en trouva la première atteinte. Les petites banques chinoises tirant leurs revenus de la vente de traites aux coulis virent leurs affaires réduites de plus de moitié. Beaucoup de ceux-ci d'ailleurs retournèrent en Chine. Les petits commerçants commencèrent à se plaindre amèrement. Les rapports mensuels de douanes accusaient une diminution d'import qui, à la fin de l'année, se chiffrait par plus de dix millions de ticaux. La campagne de presse que nous signalions plus haut ne fut que l'explosion du mécontentement général.

Sous peine de voir les rizeries tomber les unes après les autres, il fallait donc ou que le gouvernement ramenât le tical à un taux moins élevé ou que la charge ainsi imposée au pays se portât sur le producteur.

Jusqu'à présent le gouvernement semble bien décidé à maintenir la valeur de son tical au cours actuel. Dans ces conditions les rizeries n'avaient plus de salut que dans une forte baisse du paddy.

Elle se produisit dès le commencement de la saison 1909-1910 (décembre 1909). Les prix, qui jusqu'alors avaient oscillé entre 85 et 90 ticaux, tombèrent à 75 et 70. Comme la plupart des paysans, ayant emprunté sur leurs récoltes, se voient forcés de vendre dès le début, et que d'ailleurs ils doivent profiter des beaux jours de décembre, janvier, février pour leurs envois, le paddy n'en afflua pas moins à Bangkok. Les rizeries purent donc reprendre leurs travaux. Une forte immigration chinoise reforma la main-d'œuvre. Une nouvelle période d'activité commença pour la place.

La classe agricole porte le poids de la stabilisation. — Telle est la situation actuelle. Elle se résume en ces mots que les charges de la stabilisation vont incomber désormais à la classe agricole ou productrice. C'était fatal. Voilà donc le producteur de riz ne recevant plus que 70 ou 75 ticaux pour le même char qui lui était payé de 85 à 90 l'an dernier, jusqu'à 100 et 110 il y a quelques années. Voyons s'il peut trouver quelque part une compensation à une telle différence.

Les défenseurs de la stabilisation font aussitôt remarquer que les 70 ticaux d'aujourd'hui valent par rapport à l'or ce que valaient les 100 de jadis. Mais un tel argument ne saurait être pris au sérieux que dans les deux circonstances suivantes :

1° Si ces 70 ticaux étaient tous destinés à l'achat de produits importés;

2° Ou si, tout au moins, les prix payés au Siam pour la main-d'œuvre, les impôts et tous les besoins de l'existence, avaient diminué dans la même proportion.

Qu'en est-il de tout cela?

En ce qui concerne les produits importés, nous avons vu qu'environ un quart seulement pénétrait dans la masse agricole. Comme le total des importations est d'un tiers inférieur à celui des exportations, nous sommes donc sûrs de rester en deçà de la vérité en estimant au quart de ses revenus les sommes consacrées par chaque famille paysanne à l'achat des denrées d'origine étrangère (pétrole, lampes, cotonnades, tabacs, etc.). Le reste sert à payer la main-d'œuvre, les bêtes de somme, les produits du pays, les impôts. Or, c'est un fait que personne

n'essaie même de contester que sur tous ces chapitres le budget de l'agriculture se trouve plus grevé que jamais. Tous les articles d'alimentation ou d'autre usage produits dans le pays même ont augmenté de valeur. La main-d'œuvre, que le service militaire et l'attrait de la grande ville rendaient déjà plus rare, est devenue plus chère. Les buffles, dont dépend la culture du riz, ont doublé de prix durant ces dix dernières années. Quant aux impôts, ils ont été fortement accrus par la loi du 19 juin 1905 réorganisant la taxe foncière.

Ainsi, loin de s'être améliorées, les conditions d'existence du cultivateur sont devenues plus difficiles. L'économie qu'il peut réaliser sur quelques articles d'importation est peu de chose en regard de la perte qu'il subit sur la vente de son paddy et du supplément de charges que lui impose l'augmentation toujours croissante du prix de la vie.

Une autre forme de compensation serait dans l'amélioration de la culture. Si le rendement d'un domaine familial devait être, à frais égaux, supérieur à ce qu'il était jadis, la perte subie sur le prix du paddy pourrait se trouver comblée. Mais il faudrait pour cela entreprendre de sérieux travaux d'irrigation. Or, à part un faible essai, il y a quelques années, rien encore n'a été fait en ce sens. De même en ce qui concerne les méthodes de culture et la qualité des produits.

Enfin, rien non plus n'a été tenté pour l'organisation d'un crédit agricole. Alors que des millions de ticaux restent inutilisés dans les caveaux du Trésor pour permettre au gouvernement de raréfier le numéraire et de forcer les banques à lui vendre du sterling, les paysans restent la proie naturelle des usuriers.

Du commencement à la fin, la stabilisation est donc pour l'agriculteur un marché de dupes. Elle lui retire une partie de son revenu et ne lui donne pour ainsi dire rien en échange. Que lui importe que les automobiles soient à meilleur marché ou que le gouvernement réalise une certaine économie sur les intérêts de sa dette et quelques achats de matériel, si on lui enlève à lui, source vive de la richesse nationale, le bénéfice de son travail ?

Quel peut être le résultat d'une telle politique ?

Une population très active et très laborieuse chercherait par un travail plus intense à récupérer ce qu'on lui fait perdre ou forcerait le gouvernement à revenir sur ses pas. Il ne semble pas que la situation siamoise, que ni le climat, ni la concurrence du nombre n'a formée à la lutte pour la vie, puisse se décider à l'une ou à l'autre de ces alternatives. A des gens qui ont à peine besoin de vêtements, qui ignorent les rigueurs de l'hiver et dont un peu de riz et quelques poissons peuvent former toute la nourriture, où serait la nécessité d'un tel effort ? L'avenir paraît donc facile à prévoir. Si cet état de choses se prolonge, le paysan cessera de cultiver pour l'exportation et s'en tiendra à ce qui lui est nécessaire pour la consommation familiale. Les fermiers qui ont, en plus des autres charges, la rente du sol, préféreront abandonner un travail qui a cessé d'être rémunérateur (1). Quant aux ouvriers indigènes ou étrangers, ils chercheront dans les villes ou d'autres pays l'emploi de bras inutilisés.

Ce sera donc exactement l'inverse de ce que se propose la politique générale du gouvernement : d'augmenter la population du pays que la quantité de sol exploitable permettrait facilement de doubler, voire même de tripler. Mais pour atteindre ce but, il faudrait encourager l'agriculture par tous les moyens possibles, effectuer les travaux d'irrigation nécessaires, attirer les colons par l'offre de beaux bénéfices ; il faudrait laisser l'argent pénétrer dans le pays et y répandre partout sa force vive. Or la stabilisation est précisément l'opposé de toutes ces mesures. C'est une taxe imposée au produit national au profit de l'industrie étrangère. Nous avons vu en France les primes

(1) Sur une seule exploitation, les missionnaires de Petriou ont déjà neuf fermiers dans ce cas.

à l'exportation. Au Siam, elles sont à l'importation. Si encore il s'agissait d'une importation de matières premières qui soit par elle-même une source de richesse pour le pays, il pourrait y avoir intérêt à les favoriser. Mais, ainsi que nous l'avons vu, il ne s'agit que d'une importation parasitaire, une importation de produits manufacturés, tout prêts pour la consommation, et qui en aucune façon ne peuvent représenter pour le pays le moindre élément d'activité. Si même les produits qu'exporte le Siam lui étaient spéciaux, qu'il en déterminât les prix, la politique actuelle pourrait encore s'excuser : l'étranger aurait à payer la différence. Mais sur ce point également le Siam n'a rien qui le favorise. Il n'est qu'un concurrent parmi d'autres mieux outillés que lui, à côté de l'Indochine où le cours de la piastre est resté libre, à côté de la Birmanie où, sans doute, la roupie se trouve stabilisée, mais où la culture a été si admirablement encouragée et améliorée.

De quel côté qu'on l'envisage, la stabilisation du tical apparaît donc comme un mal, comme une faute commise envers le pays, et une faute d'autant plus regrettable qu'elle ne profite à personne. Les quelques économies qu'elle permet au gouvernement de réaliser suffisent à peine pour combler les remises de taxes. L'importation elle-même, si elle est favorisée par le prix, se trouve atteinte dans la quantité, puisque les gens gagnant moins consomment forcément moins.

C'est donc chaque année des millions de ticaux, c'est-à-dire toute la réserve nécessaire pour de nouvelles affaires et de nouveaux progrès, qu'on empêche d'entrer dans le pays. Les pires ennemis du Siam n'eussent rien pu concevoir de mieux.

On ne peut qu'être à la fois surpris et attristé de voir le gouvernement persister dans cette ligne de conduite. Quels motifs donne-t-il ? Aucun et pour cause. Les quelques raisons officieusement colportées sont par trop futiles pour qu'on ose leur donner un caractère officiel. On en appelle aux statistiques qui ne montrent aucune diminution dans l'export, sans doute, mais ces statistiques ne prouvent rien pour l'avenir. Elles indiquent simplement que durant les dernières années de prospérité les cultivateurs qui n'avaient pas encore eu à souffrir du nouveau régime ont accru leur production. Va-t-il continuer d'en être ainsi ? Là est toute la question. Et encore une fois, lors même que cela serait, de quel droit enlever à ces gens 20 ou 30 0/0 de leurs revenus sans compensation équivalente ?

On fait remarquer le peu de besoins du paysan siamois qui finira bien par s'adapter au nouvel état de choses. Etrange façon de concevoir le progrès et le développement d'un pays.

On parle de la perte qu'éprouverait le gouvernement s'il venait à baisser son taux après la vente de 875 000 livres sterling qu'il a déjà dû faire aux banques. Il convient d'abord de remarquer que ces ventes n'ont pas toutes été effectuées à 1,6. La plus grande partie l'a été à 1,5 3/4 et même à 1,5 3/8. La perte serait donc moindre qu'on ne le laisse entendre. Mais fût-elle même plus grande, que ce ne peut être une raison d'hésiter. Un état n'a pas le droit pour s'éviter une perte quelconque d'en imposer une infiniment supérieure à son pays.

Enfin on laisse entrevoir une prochaine circulation d'or, comme si, après l'expérience des Indes, on pouvait encore se faire illusion à ce sujet.

La vérité qui se dégage de tout cela paraît très simple : on n'a pas plus de raisons sérieuses pour persister dans la stabilisation du tical qu'on n'en avait pour l'effectuer. Il n'y a là qu'une question de face, une question d'amour-propre. On ne veut pas s'avouer qu'on fait fausse route. L'avenir dira combien de temps pareil jeu peut se jouer impunément.

Comparaison avec l'Inde.

Les partisans quand même de la stabilisation ne cessent d'invoquer l'exemple des Indes, pour prouver qu'un pays peut parfaitement s'accommoder de ce régime. Le Siam, disent-ils, n'en est encore qu'aux débuts, débuts difficiles, il est vrai, mais qui l'ont été également aux Indes. Un peu de patience et tout s'arrangera.

Tout d'abord, il est permis de se demander en vertu de quel article de foi on s'en va répétant que la stabilisation de la roupie a été un bien pour l'Empire indien. De 1893 à 1900, elle a occasionné à ce pays une série de troubles économiques et si depuis il est entré dans une certaine ère de prospérité, n'est-ce pas plutôt malgré la stabilisation qu'à cause d'elle? N'est-ce pas par suite de la grande activité commerciale et industrielle, qui a caractérisé les débuts de notre siècle? En tout cas, la question n'a pas encore été tranchée.

Mais allons plus loin. Admettons que la stabilisation ait été réellement cause efficiente dans le développement des Indes. Devait-on en conclure qu'il allait en être de même au Siam? Les circonstances financières, agricoles, commerciales et industrielles des deux pays permettraient-elles un rapprochement tel que ce qui était bon pour l'un allait être, *ipso facto*, excellent pour l'autre? L'examen de quelques-unes de ces circonstances va nous fournir la réponse.

1) *Capitaux étrangers.* — Un des grands arguments en faveur de la stabilisation a été qu'elle devait déterminer un afflux de capitaux étrangers, arrêtés jusqu'alors par les risques du change. Théoriquement cet argument a une certaine valeur. C'est même de tous ceux mis en avant de beaucoup le plus sérieux. Il paraît évident, en effet, que si la stabilisation doit déterminer la création de nombreuses affaires industrielles, minières ou autres, le pays trouvera dans ce développement d'activité une compensation aux pertes que lui imposera un change trop élevé. Mais, en fait, on s'imagine bien que ces capitaux ne s'offriront qu'autant que les ressources locales justifieront leur emploi. Or, dans le cas du Siam, on ne voit guère ce qu'ils viendraient faire en ce pays qui ne vit que d'agriculture, dont la population est très clairsemée et auquel on ne connaît guère jusqu'à présent aucune richesse minière capable d'attirer l'attention des capitalistes. Les quelques travaux publics qui y sont nécessaires ne pourront jamais être entrepris que par l'Etat à qui il suffit, pour donner confiance aux prêteurs, de garantir le remboursement en or de ses emprunts. On peut dire que jusqu'à présent la stabilisation n'a pas occasionné la moindre entrée de capitaux au Siam et il est à craindre qu'il en soit toujours ainsi.

Tout autre est la situation de l'Empire indien qui, par son immense étendue (de neuf fois supérieure à celle du Siam), son énorme population (300 millions d'habitants, c'est-à-dire cinquante fois plus qu'au Siam), sa situation géographique admirable, ses richesses naturelles de toutes sortes, offre à l'initiative européenne des possibilités infinies.

2) *Dette extérieure.* — Une autre raison de stabiliser, fournie celle-là par les gouvernements, a été la perte que leur faisait éprouver la baisse de l'argent sur leurs règlements en or. Raison étrange, puisque pour n'avoir pas à demander au pays un supplément d'impôt, on le charge d'une taxe indirecte bien supérieure à ce qui suffirait à combler le déficit. Mais n'importe, voyons les chiffres.

Durant l'année financière 1907-1908, les Indes ont dû payer en Europe, pour l'intérêt de leur dette, les pensions civiles et militaires, les dépôts et les transports de troupes, une somme de 18.487.000 livres sterling, soit 26 0/0 de leurs dépenses générales.

Le Siam, par contre, n'a à payer que 180.000 livres sterling d'intérêt sur sa dette de 4 millions de livres sterling. En doublant même ce chiffre pour représenter les divers achats et paiements du gouvernement, nous n'arrivons qu'à 7 0/0 du total des dépenses.

Il faudrait d'énormes fluctuations du métal blanc pour faire varier le budget du Siam d'un million de ticaux. Aux Indes, en 1894-1895, la perte occasionnée par la baisse de change a été de 150 millions de roupies. La raison exposée ci-dessus garde donc une apparence de sérieux pour ce dernier pays, tandis qu'elle devient puérile dès qu'elle est mise en avant pour le Siam.

3) *Productions.* — Si nous décomposons l'exportation des Indes, nous obtenons, pour l'année 1907-1908, sur un total de 102.074.000 livres sterling, les résultats suivants :

	Livres sterling	
Jute (brut).....	13.223.000	23,2 0/0
Jute (manufacturé).....	10.491.000	»
Coton (brut).....	13.179.000	20,4
Coton (manufacturé).....	7.691.000	»
Riz.....	10.593.000	10,3
Peaux.....	8.312.000	8,1
Graines oléagineuses.....	7.785.000	7,6
Thé.....	6.929.000	6,8
Opium.....	6.233.000	6,1
Divers.....	17.638.000	17,5

A l'exception du coton, on peut dire que sur tous ces articles l'Inde est à peu près maîtresse du marché ou tout au moins en représente le facteur le plus important.

Sur neuf mille balles de jute formant la consommation annuelle du monde, elle en produit une moyenne de sept mille. En 1908, sur 700.073.000 livres de thé exportées de Chine, des Indes, du Japon, de Java et du Natal, la part des Indes a été de 413.516.000 soit plus de la moitié, alors que celle de la Chine n'a atteint que 187.942.000 livres. La vente de l'opium en Extrême-Orient peut être considérée comme un monopole de l'Inde. Enfin elle vient en tête pour l'exportation du riz, des peaux, des graines oléagineuses, etc.

Il est indiscutable que les inconvénients de la stabilisation ont pu être contrebalancés dans une très large mesure et par cette variété de produits et par la situation privilégiée occupée par les Indes sur le marché de chacun d'eux.

Rien de tel pour le Siam, pays à monoculture, et d'un article, le riz, pour lequel il doit accepter les prix offerts.

4) *Balance commerciale.* — Si nous ne considérons que les marchandises, la balance commerciale des Indes n'est que d'un sixième en faveur de l'export, et si nous y ajoutons les échanges de numéraire, nous arrivons à peu près aux mêmes chiffres d'un côté et de l'autre (importations 101.015.000 livres sterling, exportations 106.287.000 livres sterling pour 1907-1908). Avec tous les envois de fonds de la métropole à la colonie, la balance penche même en faveur de l'import.

Celle du Siam se traduit toujours par une différence d'environ un tiers du côté de l'export. L'équilibre s'est trouvé jusqu'ici rétabli au moyen de traites achetées par les Chinois pour le transfert de leurs économies en Chine.

Mais alors qu'aux Indes, ces envois de fonds à la métropole sont pour le compte de la colonie, et que le bénéfice réalisé sur un change élevé revient en définitive à celle-ci, au Siam ce bénéfice reste au Chinois, en même temps que les sommes transférées par eux à leurs familles ou à leurs banquiers sont irrémédiablement perdues pour le pays.

5) *Charges de la population.* — Pour une population de 300.000.000 d'habitants, les impôts perçus par le gouvernement indien s'élevaient, en 1908-1909, à 49.184.000 livres

sterling, soit à environ 3 sh. 2 1/2 d. par tête d'habitant.

Dans la même année, ils ont été au Siam de 6 sh. 8 d., si nous ne tenons compte que des impôts réels, et du double si nous y ajoutons les revenus des différents monopoles du gouvernement, soit pour un sujet siamois une charge de plus de quatre fois supérieure à celle de l'habitant des Indes.

6) *Irrigation.* — Au 31 mars 1908, le capital déjà dépensé aux Indes en travaux d'irrigation s'élevait à 34.543.000 livres sterling. D'autres travaux étaient en projet pour un montant d'environ 30.000.000 de livres sterling. Le résultat de tout cet effort a été naturellement de développer la surface cultivable dans des proportions considérables et d'augmenter la capacité productive de chaque exploitation. En beaucoup d'endroits, l'agriculteur obtient maintenant deux récoltes annuelles sur le même terrain qui jadis en donnait une. Il faut donc rendre cette justice au gouvernement indien que s'il impose des charges à la population, il s'efforce de lui en rendre la contre-valeur.

Nous ne saurions en dire autant du gouvernement siamois. Les essais d'irrigation tentés jusqu'ici méritent à peine d'être mentionnés. Un grand projet avait été mis en avant, il y a quelques années, mais auquel aucune suite n'a été donnée.

7) *Main-d'œuvre.* — Avec leur énorme population, les Indes sont toujours assurées d'une main-d'œuvre locale nombreuse et par conséquent à bon marché. Sur ce point encore, le Siam, que l'insuffisance de sa population force à faire appel à des ouvriers étrangers, se trouve en état d'infériorité.

8) *Transactions commerciales.* — Au moment de la stabilisation de la roupie, presque tout le commerce de l'Empire indien (plus de 90 %) se faisait avec les pays à l'étalon d'or. Le gouvernement était donc justifié à prétendre que sa mesure allait supprimer les aléas de change et rendre les transactions plus faciles avec les contrées en rapport avec les Indes.

En 1902, année de la stabilisation, le Siam expédiait 87 0/0 de ses exports dans des pays d'argent et en recevait 75 0/0 de ses importations. Autant dire qu'il ne travaillait qu'avec ces pays. Qu'a-t-on fait en stabilisant le tical par rapport à l'or ? Ou l'a tout simplement « destabilisé » par rapport à l'argent, et alors qu'autrefois le commerçant travaillait sur la base fixe de 2 p. = 5 t., il eut à compter désormais sur un rapport argent quotidiennement variable. Ce n'était rien moins que l'inverse de ce qui s'était passé aux Indes.

Il est juste d'ajouter que la piastre de Singapore ayant été stabilisée depuis, ce que nous venons de dire ne s'applique pas à présent. Et cela d'autant moins que le taux élevé du tical pouvant difficilement s'adapter au marché de Hong-kong, une grande partie des exportations du Siam sur la Chine ont été détournées sur les pays d'or. De 48 0/0 en 1902, l'export sur Hong-kong est tombé à 26,5 0/0 en 1908. On peut répondre à cela qu'il n'est d'aucune importance pour le pays d'exporter d'un côté plutôt que de l'autre. En principe, sans doute. Mais, en fait, il n'est peut-être pas indifférent pour le Siam de perdre peu à peu contact avec le marché de Cjo, qui lui offre un débouché certain pour les qualités inférieures du riz de nombreux districts.

Il serait superflu de pousser plus loin cette comparaison entre l'Empire indien et le Siam. Les quelques points ci-dessus suffisent à montrer quelles différences les séparent et combien il est à la fois peu scientifique et peu pratique de conclure de l'un à l'autre.

Quoi qu'il en soit, le Siam ne peut continuer, nous ne dirons pas de vivre, mais de prospérer, sous le régime

actuel. Il perd chaque année tout l'excédent des capitaux nécessaires pour constituer la réserve de l'avenir et former l'élément de nouvelles affaires.

La seule politique raisonnable pour le gouvernement siamois serait donc de revenir sur ses pas. Certes, la tâche est difficile. Tout artificiels que soient les cours actuels, ils n'en fonctionnent pas moins, et leur retirer tout à coup l'état qui les maintient serait amener des catastrophes. Mais c'est là l'inconvénient de toute situation fautive.

Beaucoup comptent sur une hausse de l'argent, laquelle, en réduisant l'écart entre la valeur réelle du tical et sa valeur nominale, rendrait la situation plus normale. Cela est vrai. Mais rien ne permet d'espérer cette hausse et lors même qu'elle se produirait, le problème n'en serait pas résolu, il ne serait que reculé. A la prochaine baisse, les mêmes difficultés se retrouveraient intactes.

Ce à quoi une hausse de l'argent pourrait actuellement servir serait de permettre au gouvernement de laisser retomber la valeur du tical sans trop de perturbations pour le monde des affaires. Mais encore une fois, c'est compter là sur une donnée dont nul n'est maître et qui peut ne jamais plus se présenter. Or, il conviendrait d'agir au plus tôt.

Nous ne doutons pas que, par une entente avec les banques européennes, le gouvernement ne puisse arriver à quelque solution capable de tout remettre au point sans trop rien brusquer. Mais il n'y semble nullement disposé. Tout porte à croire, au contraire, que son intention est de maintenir sa politique actuelle coûte que coûte.

D'ailleurs, même parmi ceux qui se plaignent le plus amèrement, on ne semble voir le mal que dans le cours trop élevé du tical et non dans la stabilisation elle-même, comme si les deux choses pouvaient se séparer. La stabilisation entraîne forcément avec elle un taux anormal. Il faut bien planer au-dessus des fluctuations possibles. C'est ne pas comprendre le problème que de critiquer le cours et non le principe même. L'erreur se trouve dans ce dernier, dans le fait de vouloir immobiliser une valeur qui ne dépend que du jeu de l'offre et de la demande. Tant que le cours restera au-dessus du pair — et il ne peut pas en être autrement — ce sera toujours une perte imposée au pays.

C'est donc sur le principe même qu'il faut revenir et, reconnaissant qu'on s'est trompé, retourner à l'ancien état de choses.

Le développement des relations commerciales entre les pays d'or et la Chine ne peut tarder à amener dans le régime monétaire du monde moderne des modifications importantes. Il est encore impossible d'en prévoir la nature, mais leur nécessité ne saurait faire de doute. Du jour, en effet, où la Chine entrera sérieusement dans la concurrence internationale, non plus seulement avec ses produits agricoles, mais avec des produits manufacturés, il faudra bien aviser à l'énorme supériorité que lui donne le faible prix du métal blanc joint à une main-d'œuvre inépuisable, sur ses concurrents dotés de l'étalon d'or. Il est probable que l'avenir nous réserve quelque vaste combinaison mondiale où, bon gré mal gré, il faudra peut-être redonner à l'argent une place que l'or seul ne suffira plus à remplir. Mais, en attendant, la Chine se gardera bien, même si son organisation administrative le lui permettait, d'abandonner ce régime de liberté qui est pour elle d'un tel avantage. Jusque-là donc, quel besoin peuvent avoir des pays comme le Siam ou l'Indochine, enclavés dans l'orbite économique de l'empire chinois, de se lancer dans l'inconnu sous prétexte de réformes à l'europpéenne ?

Il est consolant de penser que l'Indochine a pu échapper jusqu'ici à ce danger, dont on ne cesse de la menacer. Qu'on y encourage et développe l'agriculture, qu'on y

entreprene surtout les travaux d'irrigation nécessaires (dût-on pour cela contracter un emprunt), et notre colonie, sans entraves du côté monétaire, pourra prendre un essor considérable en face de concurrents, aussi bien que les Indes, que le Siam, gênés par leur monnaie stabilisée.

Qu'on ne se laisse surtout pas impressionner par cet argument toujours mis en avant d'un commerce plus facile par le fait qu'il échappe aux fluctuations de change. Les grosses fortunes des Indes et de l'Extrême-Orient se sont toutes constituées sous le régime de la liberté. Il importe peu au commerçant qu'on lui enlève les risques de change, si on lui supprime en même temps ses chances d'affaires. D'ailleurs, ces fluctuations n'ont pas l'importance que leur attribuent les théoriciens, trop ignorants du côté pratique de ces questions. Le besoin crée l'organe; et c'est précisément pour prévenir ces aléas que les banques de change se sont fondées. Le commerçant sérieux a toujours soin d'arrêter ses cours. Il n'a plus dès lors à s'inquiéter des fluctuations. Sans doute, si elles sont trop fortes, elles peuvent le gêner en trop influençant les prix. Mais c'est là un risque commun à tous les pays du monde, c'est le risque inhérent aux affaires.

Conclusion.

Il ressort de cette étude que la stabilisation du tical, dont le gouvernement siamois se promettait tant de merveilles, n'a donné que des résultats déplorables. Il en a été de même d'ailleurs du dollar à Singapour (où le caoutchouc vient seulement de donner un regain d'activité), et quant aux Indes, l'avenir n'a pas encore dit son dernier mot.

La conclusion qui s'en dégage est que cette forme hybride d'étalon d'or avec circulation d'argent ne saurait convenir à des pays comme le Siam (et, par suite, comme l'Indochine) tirant tous leurs revenus de produits agricoles, en concurrence avec d'autres contrées mieux outillées ou naturellement plus favorisées qu'eux.

C'est malheureusement l'erreur de trop de gouvernements de s'imaginer pouvoir régler à leur guise les questions monétaires. Ces questions dépendent uniquement des conditions d'existence des peuples et rien de ce qui ne s'appuie sur cette base ne saurait être sérieux ni profitable.

MAURICE PERNOTTE.

ANNEXE I

Taux du tical depuis le décret royal du 25 novembre 1902 jusqu'au 2 décembre 1907.

	Ticaux	
27 novembre 1902.....	17 = 4 livre sterling.	
10 décembre 1902.....	20	—
22 — —.....	19 3/4	—
31 — —.....	19 1/2	—
3 mars 1903.....	19 1/4	—
5 — —.....	19	—
12 — —.....	18 3/4	—
22 juillet —.....	18 1/4	—
5 août —.....	18	—
12 — —.....	17 3/4	—
24 — —.....	17 1/2	—
27 — —.....	17 1/4	—
25 septembre —.....	17	—
6 février 1904.....	16,67	—
2 novembre 1905.....	16	—
août 1906.....	15	—
2 novembre 1906.....	13 1/3	—
2 décembre 1907.....	13	—

ANNEXE II

Total des importations durant l'année 127 (1908-1909) 76.817.941 ticaux.

Ces importations peuvent être divisées en deux catégories :

- 1° Articles destinés au gouvernement, à l'industrie, aux classes riches ou aisées.
- 2° Articles destinés surtout à l'usage du peuple.

1^{re} CATÉGORIE

	Ticaux
Armes et munitions.....	146.706
Animaux.....	29.615
Curios.....	38.986
Livres et imprimés.....	66.840
Briques.....	59.627
Cycles.....	42.684
Automobiles.....	481.383
Voitures.....	213.420
Charbon de bois.....	283.185
Produits chimiques.....	991.956
Porcelaines.....	99.958
Draps.....	839.254
Charbon et coke.....	554.906
Appareils d'électricité.....	827.809
Pièces de feux d'artifices.....	605.793
Poissons de conserve.....	147.435
Poissons frais.....	368.048
Sacs.....	2.946.947
Chapellerie.....	449.700
Bijouterie et pierres précieuses.....	1.990.979
Articles en cuir.....	650.979
Linge.....	42.877
Machines.....	1.313.811
Tôle galvanisée.....	603.362
Fils de fer.....	401.359
Matériel de chemins de fer.....	1.443.618
Barres d'acier.....	159.585
Lait stérilisé.....	280.788
Eaux minérales.....	76.939
Instrument de musique.....	168.710
Huiles de machines.....	122.242
Linoléum.....	110.097
Couleurs.....	376.097
Papiers.....	693.472
Appareils et produits photographiques.....	138.545
Conserves.....	6.249.899

2^e CATÉGORIE

Bétel.....	274.482
Faïences.....	820.784
Noix de coco.....	44.386
Cordages.....	353.087
Cotonnades.....	15.272.104
Teintures.....	118.964
Verrerie.....	422.481
Outils.....	1.178.461
Tissus.....	63.177
Lampes.....	315.563
Allumettes.....	739.113
Nattes.....	971.552
Articles en métal.....	2.459.947
Pétrole.....	3.156.122
Soies.....	473.833
Savon.....	229.050
Sucre.....	2.565.102
Thé.....	849.093
Tabacs.....	1.110.760
Parapluies.....	522.650
Cire et bougies.....	301.615

Planches.....	4.120.523
Opium.....	4.782.818
Divers.....	1.040.303
Soierie.....	3.402.403
Articles de sport.....	32.939
Papeterie.....	342.555
Pierres meulières.....	24.945
Tuiles.....	70.850
Mobilier.....	358.450
Tissus de laine.....	393.583
Bagages de voyageurs.....	497.565
Vins, bières et spiritueux.....	1.514.580
Feuilles d'or.....	4.612.656
Numéraire.....	5.384.860
Total de la première catégorie.....	40.682.001
Total de la seconde catégorie.....	36.135.940

ÉTAT ACTUEL

DES

Problèmes Ethnographiques au Caucase

I. — LES RACES INDIGÈNES.

Parmi toutes les régions de l'Empire russe où se manifeste un essor général indiscutable, le Caucase est au premier plan : ceci résulte des observations que l'on peut faire sur toute l'étendue de la contrée. Le mouvement de la population, pendant l'année écoulée, montre, ainsi que bien d'autres symptômes, l'importance économique que le Caucase va prendre à bref délai en Russie. La population, sur 464.423 verstes carrées, s'élevait en fin 1911 à 11.003.910 habitants (5.811.767 hommes et 5.192.143 femmes seulement). Elle s'est accrue en un an de 134.377 habitants, soit un coefficient de 1,2 0/0, qui est déjà très remarquable et se trouve dû, presque tout entier, aux contrées à l'Est de Tiflis (provinces de Touba, de Tiflis, d'Erivan, etc.).

La diversité des races qui entrent dans la population du Caucase est bien connue. En laissant de côté l'aspect scientifique de ce problème, pour ne considérer que son côté pratique et les conséquences politiques de la situation présente, il reste matière à un ensemble de recherches véritablement passionnantes.

Tout d'abord, il faut observer que, dans les luttes économiques et politiques d'aujourd'hui et surtout de demain, les soixante-dix races distinctes du Caucase sont loin de jouer toutes un rôle perceptible. Il existe, sur le versant Nord de la grande chaîne surtout, une foule de tribus qui n'ont rien à voir, pour le moment, avec l'évolution générale du pays. En tout et pour tout, il y a trois races caucasiennes qui comptent, soit par leur importance numérique, soit par leurs aptitudes supérieures : ce sont les Géorgiens, les Tartares et les Arméniens. Tenir la balance égale ou faire prédominer au moment convenable l'une de ces races au profit de sa propre politique, telle a été jusqu'ici l'œuvre diplomatique de la Russie. Conquérants définitifs depuis 1864, maîtres de la plus grande partie du pays depuis un siècle, les

Russes ne sont pas étonnés de trouver dans leurs sujets caucasiens des juges souvent sévères et dont la clairvoyance est aiguës sans cesse ; mais, en examinant les choses avec impartialité, si possible, on est obligé de reconnaître que la *paix russe* est nécessaire au Caucase, incapable de se pacifier tout seul et où cette incapacité a entretenu jusqu'à nos jours une barbarie ininterrompue depuis l'antiquité. En définitive, les Russes sont les civilisateurs du pays et les luttes qu'ils y ont soutenues, avec une persévérance indéniable, ont été un long combat pour le progrès du Caucase. Il est indispensable d'avoir cette idée présente à l'esprit, en examinant dans le détail la forme que prend, dans les divers cas d'espèce, la colonisation russe.

Les Géorgiens. — Des trois races précisées, la première, qui, vraisemblablement, est un débris lointain d'une race fort anciennement établie au Caucase, a servi d'avant-garde à la conquête russe. C'est probablement parmi les *Géorgiens* que se rencontrent les types les plus civilisés au sens occidental et certainement les plus affinés des Caucasiens. La Géorgie s'est donnée à la Russie il y a un siècle, par une sorte de lassitude politique, qui a un reflet très net dans l'indolence incorrigible des Géorgiens actuels. Incapable de soumettre le pays et d'établir la paix autour d'elle, la Géorgie a convié la Russie à cette œuvre et s'est ralliée en bloc, d'une façon complète, ainsi que le prouvent surabondamment les alliances entre les familles russes et géorgiennes, à l'idée russe.

Je me garderai de conclure autrement qu'ainsi : ce faisant, la Géorgie a incontestablement servi au développement du Caucase, resté jusque-là tiraillé entre la Perse, la Turquie et les Russes eux-mêmes. A l'heure actuelle, les quatre fractions du groupe géorgien ; Géorgiens proprement dits, Mingréliens, Iméréthiens et Svanésiens forment un total d'environ 1.500.000 habitants, dont Tiflis reste la capitale morale et le centre géographique naturel.

A côté d'une aristocratie très réelle, dont les représentants offrent la plupart des caractères communs aux familles un peu trop anciennes, les Géorgiens n'ont pour ainsi dire pas de classe moyenne. Le commerce n'est pas leur spécialité ; beaucoup sont fonctionnaires, par la force même des choses, et, dans la politique locale, ils montrent des qualités de finesse que servent un abord affable et une aménité générale parmi eux.

La Géorgie, j'entends la région située au Nord de Tiflis, est d'un parcours très sûr depuis longtemps. Dans l'Ouest, au contraire, vers Koutaïs, le brigandage est encore pratiqué couramment et les journaux locaux, en cet été 1912, sont quotidiennement appelés à rendre compte des exploits de voleurs à main armée, dont le théâtre est généralement situé aux environs de Koutaïs.

Les Tartares forment le second groupe de populations caucasiennes et l'on range sous ce

nom générique une foule de tribus dont les origines sont bien différentes et qui n'ont comme trait commun que l'islamisme. Alors que les Géorgiens sont chrétiens, d'un rite qui se confond pratiquement avec le rite russe, au point qu'ils n'ont pas de séminaire spécial, les Tatares de Bakou, de la Koura, du Daghestan, sont uniformément musulmans. Leur domaine est situé tout entier à l'Est du méridien de Tiflis; il empiète sur toute la partie orientale du Caucase central, comprend la vallée inférieure de la Koura et rejoint vers le Sud la frontière persane de l'Azerbeïdjan. En ne considérant plus, chez les Tatares, que le point de vue religieux, qui équivaut ici à une *nationalité*, on peut dire que, à l'époque actuelle, les Tartares sont en état de paix morale avec les Russes. Il est suggestif de voir s'élever à Bakou, outre les mosquées, des monuments d'une proportion et d'une richesse imposantes, où s'affirment la richesse et l'influence matérielle considérable de la population musulmane. La faveur officielle est nécessaire pour cet épanouissement, et celui-ci se produit sans contrainte, au moment précis où l'antagonisme russo-turc prend chaque jour une forme plus aiguë. C'est que la Russie, en raison même de son orientation asiatique de date récente, prend peu à peu figure de puissance musulmane. C'est aussi que les Tartares caucasiens, ou plutôt les populations musulmanes du Caucase, sont loin de présenter une identité de race avec les Turcs. Sauf dans le Daghestan, où j'ai vu il y a un mois environ, les jeunes gens se passionner pour la guerre italo-turque et parler de Stamboul avec une sorte de patriotisme, les musulmans caucasiens sont fortement mêlés de sang iranien. Ils réalisent ainsi une sorte d'amalgame mongolo-aryen, absolument comparable aux Ouzbegs du Turkestan, jadis Mongols purs, aujourd'hui à demi Aryens par leurs alliances répétées avec les femmes des tribus méridionales. Là est sans doute le secret des caractères actuels des Tartares caucasiens.

Parmi eux non plus, il n'existe guère de classe moyenne. À côté des *beks*, grands propriétaires fonciers, tout disposés aujourd'hui à céder leurs domaines incultes et grevés pour un prix dérisoire, il y a une multitude d'ouvriers agricoles, qui s'adonnent de plus en plus à la culture du riz et du coton, dans les parties irrigables et qui, dans ces travaux, font souvent preuve de sérieuses aptitudes paysannes. Mais la majorité, en qui subsiste sans doute plus fort l'atavisme mongol, se consacre à l'élevage et vit sous la tente une bonne moitié de l'année, pour se réfugier dans des tanières aux trois quarts enfouies dans le sol pendant la mauvaise saison. Si énergique que soit cette population dès qu'il s'agit de luttes à main armée, sa nature fruste n'inspire aucune inquiétude au gouvernement russe et il suffit pour la maintenir dans l'ordre de faire preuve ostensible d'énergie, dans la répression des délits ordinaires, comme dans la pratique courante de la vie. À ce propos, notons que si la police russe est soigneusement armée dans tout l'Empire, à Bakou, le

browning des *gorodovoï*, au lieu d'être dans sa gaine, est toujours à l'extérieur, et qu'il possède une crosse en bois permettant d'épauler en deux ou trois secondes. Loin de s'inquiéter de ce luxe de précautions, après un séjour assez long dans la contrée, le voyageur ne le retrouve pas sans un certain soulagement.

Les Arméniens, nous arrivons au troisième groupe et au plus intéressant sans contredit parmi les populations du Caucase. Les Arméniens russes ne sont guère plus d'un million à l'époque présente, dont plus de 500.000 dans la province d'Erivan et la vallée de l'Araxe, et un peu plus de 200.000 dans le gouvernement de Tiflis.

On peut dire d'une façon générale que la population arménienne est exclusivement composée de montagnards. Les vallées larges sont très rares en Arménie; seul l'Araxe, dans la région d'Erivan, offre des plaines à la culture maraîchère, aux céréales, au riz et au coton surtout. En sorte que les caractères distinctifs qui continuent à être ceux de la race arménienne résultent de cette double condition géographique: un pays de montagnes d'abord, puis, une latitude déjà assez basse pour permettre les produits et les mœurs de pays relativement chauds. Tels sont les traits fondamentaux du peuple arménien. J'ai eu l'occasion de prendre un contact prolongé avec lui, en séjournant près de deux semaines dans un village entre Erivan et Tiflis, logeant chez un paysan, vivant un peu de sa vie et m'efforçant de retrouver au moins en germe dans ce peuple des campagnes, les caractères fonciers qui s'épanouissent complètement chez les Arméniens des villes.

Il n'y a aucun doute, tout d'abord, que la population paysanne arménienne ne soit aussi rude et aussi peu fortunée qu'on peut s'y attendre de la part de montagnards arriérés. La trace d'une longue et écrasante domination turque y est fortement sensible et se manifeste sous toutes les formes: la servitude où l'on tient les femmes, la paresse invétérée des hommes, l'amour des discours emphatiques, etc. À côté de ces traits orientaux, il faut signaler la surprenante aptitude des paysans arméniens pour les joutes oratoires, aptitude si évidente qu'elle évoque très fortement le souvenir des réunions publiques dans le Midi de la France; même volubilité, même exagération, même besoin de parler sans nécessité.

La fertilité du pays est très grande, le climat propice à peu près à toutes cultures. À 4.100 mètres d'altitude, le blé mûrit avant juillet en bien des endroits. Les fruits d'Erivan sont magnifiques, les pêches surtout, dont c'est sûrement là le pays d'origine. Malgré ces ressources, les Arméniens des campagnes sont pauvres, par suite de leur indolence. Leurs femmes travaillent aux champs, à la maison, assurent à tous les besoins de la famille. Elles tissent elles-mêmes avec un métier, qui n'a peut-être pas varié de forme depuis Noé, des étoffes de laine très ingénieuses et très solides dont elles habillent leurs maris et leurs fils qui

ont ainsi des loisirs qu'ils emploient à leurs palambres sans fin. Il faut rendre justice aux femmes arméniennes et voir peut-être dans l'amélioration de leur condition sociale la première réforme, désirable parmi celles que les patriotes locaux se promettent d'introduire dans leur pays.

Si, des montagnards, nous passons maintenant aux Arméniens des villes, nous rencontrons enfin, pour la première fois, un peuple cultivé, actif, organisé à la façon européenne et dont le rôle et l'avenir forment un problème aussi intéressant que difficile à résoudre. Au moment précis où j'écris, les cloches d'Etchmiadzin qui, non loin d'Erivan, élève ses clochers, véritable Rome arménienne, sonnent à toute volée en l'honneur du sacre de Georges V, *catholicos*, c'est-à-dire patriarche universel de l'Eglise arménienne. C'est là un événement du même ordre que l'élection d'un pape et il aurait, comme toujours, soulevé l'enthousiasme national, si Georges V n'était pas l'un des plus avérés et le plus autorisé parmi les représentants du *loyalisme* arménien. C'est là une formule nouvelle et ce n'est pas un mince résultat pour la diplomatie russe que d'avoir su la rendre possible. Après les luttes sanglantes de 1905, après le procès du *Dachnak-Tsutun* ou Fédération nationale arménienne, les Arméniens ont nettement adopté, aussi bien en Russie qu'en Turquie et en Perse, une attitude loyaliste envers les trois gouvernements dont ils dépendent. Récemment, l'un d'entre eux, le célèbre Ephrem Khan, agitateur notoire, sorte de Garibaldi arménien, est mort au service de la loi et du gouvernement régulier persan. Ce mot d'ordre est suivi aussi régulièrement en Russie qu'en Asie Mineure et le *catholicos* vient d'affirmer cette attitude à Saint-Pétersbourg, en un discours qui a produit en Arménie une sensation profonde. Tout le monde n'est pas rallié encore à l'idée du loyalisme, loin de là, et Georges V subira sans doute les mécomptes que réserve l'impopularité. Mais pourtant, en présence de l'anarchie qui continue à régner en Turquie, à la veille d'une crise qui peut s'ouvrir à toute heure, ce loyalisme est la formule d'attente qui s'impose à l'Arménie et qui lui permettra peut-être d'arriver au but qu'elle vise depuis dix siècles : l'autonomie à défaut de l'indépendance.

Telle est la situation présente de chacune des trois grandes fractions caucasiennes considérées isolément. Dans leurs rapports entre elles, chacune des trois fait preuve d'un esprit particulier et obtient des succès différents. A Tiflis, ville plus arménienne encore que géorgienne, ces deux races se partagent à peu près également l'influence politique, mais aux Arméniens seuls appartiennent le commerce et l'industrie. Ils y font preuve d'une compétence et disons-le, d'une âpreté singulières qui a sans doute de profondes racines dans les difficultés de la vie chez un peuple aussi continuellement éprouvé pendant une longue suite de siècles. Chose assez contradictoire, le tempérament commercial des Arméniens n'exclut pas

chez eux une rudesse qui surprend violemment au premier abord et qui doit d'ailleurs leur aliéner bien des sympathies.

Les Géorgiens, à l'opposé sont, ainsi que je l'ai dit plus haut, liants et faciles. Les Tartares ont tous les caractères des races asiatiques, avec, surtout vers la Caspienne, un type iranien très accusé. Leur domaine est Bakou où, par leur nombre, par leurs richesses, ils occupent une situation prépondérante. Beaucoup d'entre eux ne doivent d'ailleurs leur fortune qu'au hasard qui a placé des fontaines de naphte dans les quelques arpents de désert dont ils étaient possesseurs. Les Géorgiens sont pour ainsi dire ignorés à Bakou, où l'on aperçoit rarement leur silhouette classique, à laquelle leur longue *tcherkeska*, avec sa rangée de cartouches et leur *kindjal* à la ceinture donnent un caractère assez original. Par contre, les Arméniens sont nombreux et y trafiquent avec activité du naphte, du coton, du cuivre, des bois de l'Oural, des blés de Russie, etc. Il y a sept ans, des bandes armées de Tartares d'abord, d'Arméniens ensuite, parcouraient la ville et collaient aux murs les passants convaincus d'appartenir à l'autre groupe. Aujourd'hui, le calme règne à Bakou; une jeunesse extraordinairement nombreuse et vivante anime les promenades du bord de la mer; les restaurants de nuit, les clubs regorgent chaque soir de flâneurs nonchalants. La vie intense a repris son cours régulier, et, sous l'œil vigilant du *gorodovoï* Cosaques, musulmans et chrétiens cheminent côte à côte, uniquement occupés désormais des cours du naphte, des agiotages perpétuels auxquels donnent lieu, dans une population avide et paresseuse à la fois, la spéculation sur les terrains naphtifères.

II. — L'IMMIGRATION RUSSE.

Depuis l'origine, l'histoire de la Russie n'a été qu'une vaste immigration vers le Sud et l'Orient. La conquête du Caucase fut un épisode de cette longue lutte, et cette conquête même continue sous nos yeux, avec une forme nouvelle qui offre un spectacle d'une ampleur et d'un intérêt unique au monde.

A l'heure présente, ainsi que je l'ai dit précédemment, la paix morale règne au Caucase. Trêve ou paix définitive peu importe, en tout cas, ce répit est utilisé par les Russes, pour procéder au peuplement des steppes incultes, et, du même coup, à l'expropriation amiable d'une race (les Tartares) au profit d'une autre (les colons russes). Cette politique s'impose du reste, de quelque côté que l'on considère les choses.

D'une part, dans le Kouban et même dans tout le versant Nord du Caucase, les colons petits russiens, qu'on y a dirigés autrefois, vivent sous la dépendance de l'aristocratie locale, les Cosaques, et forment un excellent recrutement pour la colonisation. Les soustraire à cette condition inférieure et les amener à s'établir en Transcaucasie pour y constituer le noyau d'une population purement slave, seul moyen définitif d'occuper le

pays et de consolider la domination russe, telle a été l'idée dominante dont on peut aujourd'hui saisir les premières et importantes manifestations.

Quant aux terres, déjà rares en Russie et si abondantes au Caucase, le gouvernement avait le choix. Il s'est décidé pour les steppes de la basse Koura, qui offrent toutes sortes d'avantages. Tout d'abord, cette contrée est limitrophe de la province persane de l'Azerbeïdjan et un boulevard est indispensable pour opposer un obstacle sérieux aux incursions perpétuelles des populations pillardes qui vivent sur les confins de la Perse. De plus, dans la basse Koura, comme dans tout le Caucase ont été réputées terres d'Etat toutes celles pour lesquelles il n'existait pas au moment de la conquête, de titres précis. C'était le cas de beaucoup de domaines appartenant à l'aristocratie tartare, aux *Khans* et aux *begs*. Encore de nos jours les contestations au sujet des propriétés foncières font l'objet d'innombrables procès et constituent l'une des principales difficultés du Caucase. L'expropriation au sens rigoureux du terme, a donc été accomplie en bloc pour une bonne partie du territoire au profit de l'Etat, car, sous la domination turque ou persane, on conçoit que fort peu de propriétaires se souciaient des opérations cadastrales. Nombre d'entre eux, en outre, ont émigré après la conquête russe, les autres se trouvaient détenteurs d'immenses biens fonciers, en général incultes et indéterminés. Dans ces conditions, on comprend que l'Etat se soit trouvé possesseur d'une bonne moitié du sol caucasien, cette situation étant surtout celle du Caucase oriental, et plus particulièrement des contrées au Sud de la Koura.

C'est là précisément, entre la Koura et l'Araxe et après la jonction des deux fleuves, que se trouvent les terres les plus fertiles, propres à la culture du coton et du riz. Tels sont les environs d'Eulakh, les steppes de Karabagh, de Milsk et de Yougan. Jusqu'à présent, et cela depuis l'invasion mongole de Gengis Khan, ces régions immenses sont restées désertes. Leur traversée est pénible, surtout l'été, par la chaleur qui y règne, la poussière, l'absence complète d'habitation, d'eau, de ressources quelconques, sans compter une faune des plus désagréables, où les insectes venimeux comme le scorpion et les *phalanges* surtout jouent un rôle très actif. Dévastés par les Mongols, les cantons désolés ont jadis connu d'autres destinées. Le doute n'est plus permis là-dessus. On a retrouvé, un peu partout, les racines des agglomérations décrites par les anciens auteurs arabes, qui représentent le pays comme fertile et peuplé. Ça et là, à travers les dunes que forme le vent avec la fine poussière du lœss, on devine ce qui fut un canal qui amenait l'eau à ces terres, aujourd'hui assoiffées et l'on comprend, en même temps, quelle fée saura rendre à de tels enfers leur aspect verdoyant : l'irrigation.

Je viens de parcourir ces districts et je me hâte de dire que l'ampleur de l'effort russe qu'on y surprend est au-dessus de tout éloge. Il y a là

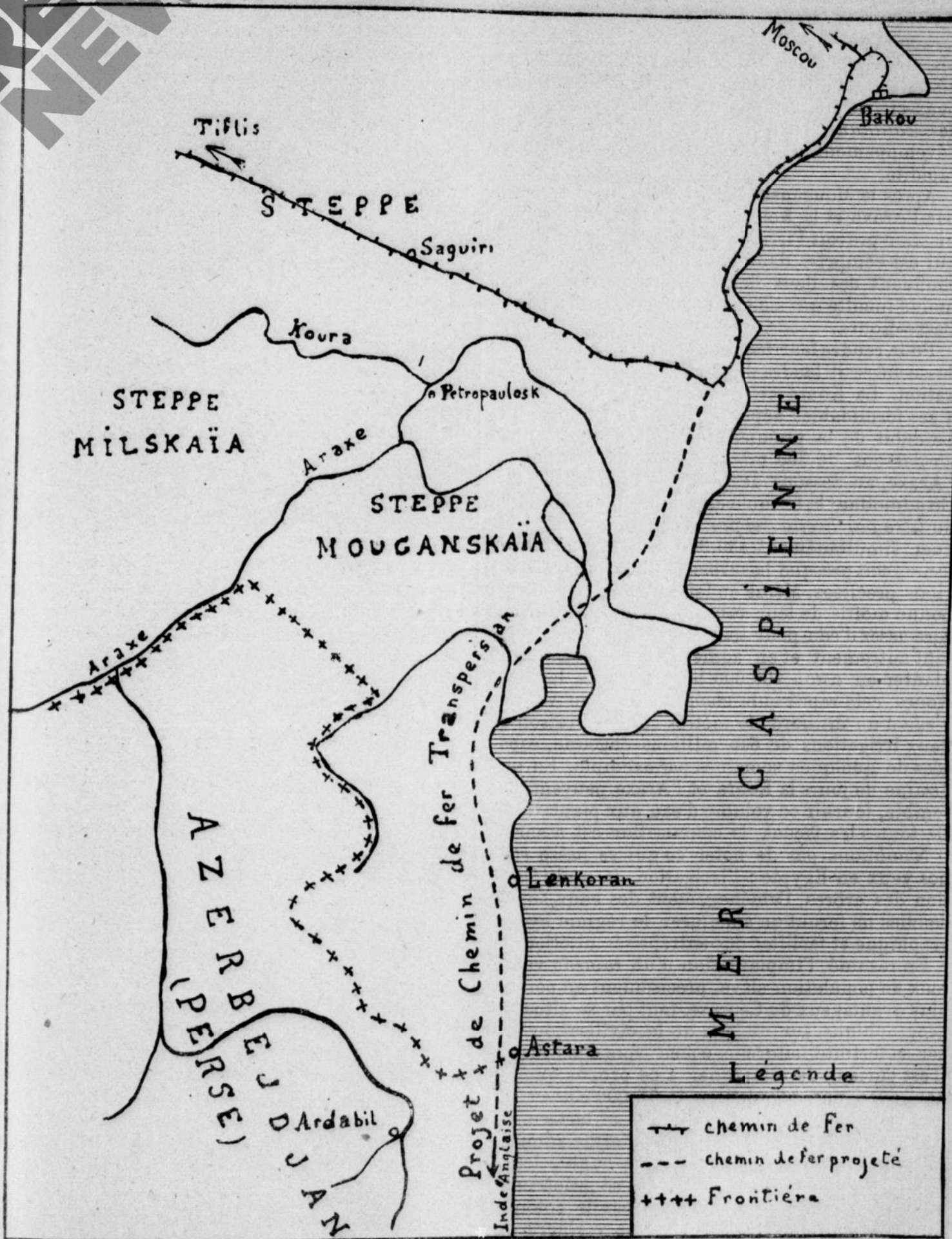
de 3.000 à 4.000 kilomètres carrés, à peu près déserts voilà dix ans et qui sont en voie rapide de peuplement. Pour la steppe de Mougan seule, soit environ 1.600 kilomètres carrés, les travaux d'irrigation s'élèveront à près de 15 millions de francs. Je ne pense pas qu'il soit possible de mieux employer les deniers publics. En effet, l'aptitude de ce sol, vierge depuis sept ou huit siècles, à se couvrir de verdure ou de moissons diverses, est réellement merveilleuse. Lorsqu'on chemine à travers la steppe, à 15 kilomètres de la Koura, celle-ci se signale par une ligne d'arbres barrant l'horizon. A mesure qu'on approche, la végétation desséchée de la steppe prend une vigueur croissante, mais reste herbacée et désertique. Subitement, dès que l'eau apparaît, c'est une véritable explosion de verdure.

D'autre part, la Koura et l'Araxe charrient constamment un limon extrêmement fertile. Leurs eaux sont les plus chargées, dit-on, du monde entier, sans en excepter celles du Nil, du fleuve Jaune et des fleuves de l'Asie centrale. On est très porté à le croire du reste, lorsque l'on observe l'Araxe dans les 50 dernières verstes de son cours, c'est-à-dire précisément lorsqu'il atteint, sur sa rive droite, la steppe Mouganskaïa.

Cette contrée constitue une frontière naturelle entre la Russie et la Perse. A l'heure même où j'écris, au retour de la steppe, les forces russes qui opèrent contre les Chaks-Sevan, dans la vallée du Kara-sou, entre Tabriz et Ardabil, viennent d'essuyer plusieurs attaques, devant lesquelles elles ont dû se replier provisoirement. La pacification de la Perse septentrionale est une entreprise qui a été confiée à la Russie et qui n'est pas près d'être achevée, parce que la nature du pays, montagneux et désert en bien des points, en fait le repaire tout indiqué des bandes de pillards. J'apprends aussi que l'on s'occupe en ce moment en Europe du Transpersan, qui doit relier Moscou au golfe Persique et à l'Inde, par Bakou, les bords de la Caspienne, Téhéran, etc. Cette voie ferrée, qui ne peut pas tarder à s'ouvrir, par suite même de son importance, doit être un élément de prospérité de plus pour le delta de la Koura et de l'Araxe.

Les produits agricoles des steppes caucasiennes vont se trouver, pour toutes les raisons précédentes, dans une situation privilégiée, par rapport aux produits similaires du Turkestan. En prenant Moscou comme but, l'avantage du coton de l'Araxe sur celui du Ferghana sera de près de 1.000 kilomètres, ce qui est loin d'être négligeable. On voit de quels privilèges sont dotés les colons russes au Caucase. Ces privilèges sont nécessaires pour permettre le peuplement des steppes, car, à l'heure actuelle, ce peuplement est encore entravé par une foule d'obstacles. Le climat est rude, la sécurité, surtout à la frontière, est précairement assurée et les renseignements que m'ont donnés les paysans interrogés ça et là ne laissent aucun doute à cet égard. Enfin, l'acclimatement des Russes exige un certain délai. C'est ainsi que, malgré l'appui très large et très bien compris

CARTE DU CAUCASE



que leur donnait l'Etat, les premiers colons n'ont pas prospéré. La mortalité, les retours au pays natal, l'abandon en masse des steppes pour les villes ont longtemps empêché l'essor de l'entreprise. Aujourd'hui, tout est changé. J'ai vu des villages bien tracés, avec les larges rues qui caractérisent les hameaux russes, composés de ces petites maisons blanchies à la chaux qui trahissent immédiatement le colon petit-russien. Ceux-ci, parmi lesquels un grand nombre sont des *Malakans* (1), n'ont pas l'air de souffrir et le développement de la colonisation s'opère avec rapidité.

Après la Mouganskaïa, qui est limitée au Nord par l'Araxe et la Koura, le plan général de colonisation prévoit l'irrigation de la steppe Milskaïa, qui est comprise dans l'angle aigu formé par le confluent des deux fleuves, puis la région non moins inculte qui s'étend sur la rive gauche de la Basse-Koura.

Pour rendre leur fertilité primitive à ces terres desséchées, il faudra de véritables fleuves d'irrigation. La Koura et l'Araxe peuvent-ils suffire à ces formidables dépenses d'eau? Certainement. Le débit de la première ne doit pas descendre au-dessous de 300 m³ par seconde, et celui de l'Araxe au-dessous de 150, soit en tout 450 m³. En admettant la formule classique en ces matières du litre par hectare et par seconde, on peut irriguer simultanément 450.000 hectares au minimum, soit presque la surface totale des trois régions précitées. Même en laissant aux fleuves une bonne moitié de leur volume normal, il reste encore assez d'eau pour tous les besoins. En comptant autrement et en admettant que l'on veuille planter en coton 100.000 hectares dans la basse Koura, cela représente chaque année un volume d'eau d'un milliard de mètres cubes, à raison de deux irrigations de 500 millions chacune, espacées de quelques semaines par exemple. En une dizaine de jours la Koura et l'Araxe peuvent, ensemble, fournir ce volume d'eau aux plantations. De toutes les façons, la colonisation est assurée.

N'oublions pas de noter ce qui se passe sous nos yeux en Egypte : l'irrigation, la multiplication des arbres, l'aménagement des eaux superficielles ne feront qu'améliorer le régime hydrographique et faciliter des entreprises ultérieures.

En résumé, l'implantation d'un rameau vigoureux de population slave, précisément au point le plus avantageux du Caucase, tant par sa situation géographique sur un axe de la civilisation, qui par sa fertilité naturelle, est en voie d'exécution. Il est curieux de remarquer à ce propos que Bakou, avec une population de 75.000 Russes, est une ville absolument arménienne et tartare. Les Russes n'y paraissent que sous la forme administrative et policière. L'industrie du naphte leur a échappé d'une façon absolue. Ils se préparent à prendre une éclatante revanche par le coton et par les produits agricoles. Ainsi se vérifiera une fois de plus l'aptitude de la race slave aux travaux

des champs. D'ici dix ans, au train dont vont les choses, une spéculation aussi active que celle de l'Egypte, aura décuplé la valeur actuelle des terres à riz et à coton du Caucase caspien. Faisons des vœux pour que nos industriels et nos financiers y jouent le rôle qui leur revient de droit et que les capitaux français concourent à faire lever les moissons espérées ici. Nous avons, nous aussi, une revanche à prendre : si le fer ne nous a pas réussi partout, en Russie, le coton devrait nous donner une compensation légitime. Pour cela, il n'est pas besoin d'aller jusque dans l'Asie centrale ; au Caucase, l'Etat russe doit être politiquement l'allié naturel et le protecteur des planteurs français.

ETIENNE TARIS.

VARIÉTÉS

L'INSTALLATION D'UN GÉNIE

DANS UNE PAGODE ANNAMITE

Les Annamites, qui furent pendant dix siècles sous la domination absolue des Chinois, ont conservé de cette longue tutelle les principes religieux des Célestes. Toutefois ils n'ont pas d'idées bien arrêtées sur les diverses religions bouddhique, confucéenne ou taoïque. Les mandarins, les lettrés ont marqué une certaine préférence pour la doctrine de Confucius ce qui lui donnerait, en quelque sorte, une priorité sur les autres ; mais on peut dire que la principale religion des Annamites est le culte des génies et des ancêtres.

Ce culte reconnaît une quantité d'esprits bons ou mauvais dont les principaux sont les génies protecteurs des foyers et des villages. Ces génies sont de plusieurs sortes : les uns sont désignés par l'empereur d'Annam ; les autres, sans être reconnus par le souverain, n'en ont pas moins droit aux honneurs et au respect publics ; d'autres sont connus dans tout le pays, d'autres dans certaines régions seulement.

Le plus souvent ces génies sont d'anciens rois ou reines, gouverneurs, mandarins, guerriers, voire des chefs de pirates, en un mot des personnages ayant fait preuve de qualités philanthropiques, administratives ou guerrières.

La plupart sont nommés par l'empereur d'Annam qui les élève dans leur hiérarchie s'il en est satisfait, qui les abaisse ou les destitue s'il croit avoir à s'en plaindre.

Pour nommer un génie dans une commune ou une province, on envoie, par la voie hiérarchique, un rapport circonstancié signalant les services rendus pendant la vie du personnage, ou relatant

(1) Secte particulière.

la bonne influence qu'il exerce sur le pays depuis ses obsèques. Le ministre des rites étudie le dossier et délivre un brevet tout comme s'il s'agissait de nommer un fonctionnaire. En cas de démerite la même formalité a lieu sur la plainte des communes, mais le dossier est soumis à l'empereur qui rétrograde ou destitue le génie suivant la gravité des faits qui motivent la plainte.

Les génies les plus influents, les plus connus, ont un ou plusieurs temples appelés *caï-dinh*; chaque village a son esprit tutélaire et chaque esprit a un temple qui lui est spécialement consacré.

En outre chaque maison, chaque foyer est sous la dépendance d'un esprit, *Ong Tao*, que l'on appelle vulgairement le génie de la cuisine. Très vénéré, très respecté, son autel, parfois minuscule est dressé dans la pièce ou dans le coin où l'on prépare les aliments, l'autel de la salle principale étant réservé aux ancêtres. Parfois, même chez les pauvres gens, il n'y a aucun ornement, aucun signe visible du culte dû au génie local; ce sont alors les petits supports en terre cuite sur lesquels repose la marmite qui le représentent; aussi ne faut-il pas les déranger brusquement, ni les frapper: on encourrait la colère du génie. D'autre part, celui-ci serait également fâché de les voir rester longtemps sans feu ce qui indiquerait une mauvaise ménagère dans la maison.

Les génies doivent protéger et secourir les hommes ainsi que leurs animaux domestiques; ils doivent favoriser leurs entreprises, leurs cultures; juger les humains et les faire récompenser ou punir suivant le cas. L'Annamite a grande confiance en ses génies et il leur demande même de commander aux éléments si ces éléments lui sont défavorables, par exemple en cas de sécheresse ou de pluies persistantes.

L'empereur d'Annam lui-même, en sa qualité de fils du Ciel, doit plus que tout autre veiller à conserver l'appui de ces esprits: s'il encourt leur disgrâce, il risque de perdre son trône. Tous les trois ans, jadis, le souverain devait rappeler aux populations les bienfaits des génies. Il décernait un brevet plus élevé à ceux qui avaient fait le plus de bien. Mais sous le règne de Thanh Tai cette coutume s'est perdue; aussi beaucoup d'Annamites pensent que, les génies dépités ayant cessé de protéger cet ingrat, ses fautes étaient moins imputables à son incapacité qu'à l'indifférence ou à la mauvaise grâce des génies.

Les villages ont deux sortes d'édifices consacrés au culte des esprits: 1° la *dinh*, pagode dédiée au génie tutélaire du village; 2° les *mien*, pagodes plus petites réservées aux esprits de moindre importance. La *dinh* est la maison communale, c'est là que se réunissent les notables dans les

grandes occasions, ou pour régler les affaires du village; c'est aussi le logis des voyageurs de marque.

Tous ces temples ne sont pas des monuments, il y en a même, et c'est la généralité, de fort simples.

Les plus beaux sont en briques; leur toiture en tuiles, surchargée de dragons, de chimères en mosaïque, repose sur de magnifiques piliers de bois soigneusement polis. Autour, un mur d'enceinte et de grands arbres, car les esprits aiment à se reposer dans les bocages mystérieux; et l'indigène se garde bien de couper ces bois ou de grimper dans ces arbres de peur que le génie ne lui joue quelque mauvais tour pour le punir de son impudence.

Devant l'entrée principale est toujours construit un petit mur en maçonnerie formant écran. Un tigre grimaçant, un animal fabuleux y est peint; parfois les indigènes représentent ce monstre en une sorte de mosaïque composée de morceaux de vaisselle incrustée dans la maçonnerie. A la sortie de Tourane, sur la route de Hué, à l'emplacement actuel de l'hôpital indigène, il y avait une pagode avec, à l'entrée, un de ces tigres dont un morceau provenait d'un pot de moutarde portant la marque d'une fabrique dijonnaise.

Quelques marches garnies d'éléphants, de chevaux harnachés, de guerriers hirsutes en pierre, donnent accès dans une vaste salle rectangulaire; au fond et vis-à-vis de l'entrée est dressé le trône où siège l'esprit tutélaire, patron du lieu; des sabres, des lances en bois, des bannières sont disposés autour. Devant le trône est une table où sont disposées les offrandes; des bougeoirs, des brûle-parfums la garnissent. Les villages qui en ont les moyens dressent, sur le trône, la statue du génie; autour sont parfois disposées quelques statuette qui sont les satellites ou les serviteurs du maître de ce temple. La plupart des statuette de guerriers ont des figures rébarbatives; elles sont là pour écarter les âmes qui ne viendraient pas dans ces lieux avec des desseins pieux.

On voit souvent aussi une grue montée sur une tortue et tenant dans son bec une fleur de lotus; c'est, sous une forme sensible, un souhait de longue vie au souverain, la grue passant pour vivre cent ans et la tortue dix mille. Dans un coin du temple est accroché un gong ou un tam-tam pour appeler les gens du village et pour accompagner les musiciens au cours des grandes cérémonies.

Derrière ou à côté de la salle principale, se trouve le plus souvent une autre petite salle, sorte de sacristie où sont déposées les bannières, le brancard, le dais employés pour les enterrements, enfin les objets du culte.

Les pagodes sont construites aux frais du vil-

lage où elles s'élèvent, souvent aussi à l'aide de dons ou de fondations, car l'Annamite riche est excessivement orgueilleux ; il n'hésite pas à faire de grands frais pour se distinguer aux yeux de ses concitoyens.

Dans les dinh ce sont les notables qui officient ; pour les grandes fêtes ils font appel aux lumières des bonzes ou des lettrés, soit pour composer les sentences, soit pour donner plus d'éclat aux cérémonies. Mais en principe les bonzes sont affectés au service des caï-chua, temples réservés au culte de Bouddha.

Sitôt construite, la pagode peut servir au culte, il n'est besoin d'autre cérémonie que l'installation du génie à qui elle est dédiée.

Voici, à peu près, la cérémonie d'inauguration d'une pagode.

A Tien-yen, des Chinois établis dans cette bourgade firent construire un temple pour l'offrir au génie protecteur de leur congrégation (1).

Sitôt le toit posé, une première cérémonie avait été faite. A la tombée du jour, les notables réunis devant la pagode avaient appelé le génie et, avec tous les égards dus à un personnage influent, l'avaient invité à prendre place dans le nouveau temple pour y habiter désormais. Un premier repas lui avait été offert et à partir de ce moment le génie était considéré comme logeant sous ce toit. Chaque jour une légère offrande était renouvelée sur l'autel provisoire qui devait être son trône.

Cette installation momentanée ne devait devenir définitive qu'après une grande cérémonie qui eut lieu dès que la pagode fut terminée.

Quelques jours avant celui de l'inauguration (2), des ouvriers avaient construit dans le temple un petit abri sous lequel était installée la statue équestre du génie, en bambou et papier de couleur, grandeur naturelle ; autour d'elle étaient disposées d'autres statuette plus petites, également en papier, qui personnifiaient ses serviteurs et ses soldats. Ils étaient là pour servir le génie, le garder et empêcher les démons de venir troubler une aussi belle cérémonie.

La veille de la fête les fidèles, après avoir salué tous ces personnages, avaient installé de petites cuisines à proximité de la pagode.

Le jour de la cérémonie, dès le matin, Chinois et Annamites se rassemblent devant la pagode. Ils pénètrent dans le temple et écoutent le récit, fait par un bonze lettré, des qualités et des hauts faits du génie lequel, installé sur le trône, écoute certainement et reçoit les hommages.

L'après-midi, un prêtre, choisi parmi les rares bonzes estimés et qui s'intitule le premier ser-

viteur du génie, parcourt la localité à grand renfort de gongs et cymbales. Il tient à la main une sorte d'émouchoir qu'il agite pour chasser les mauvais esprits ; il va dans chaque pagode, s'arrête devant tous les autels ; il informe les autres génies de la fête qui se prépare et les invite à venir prendre leur part du festin ; à chaque halte, les gongs, les cymbales, les tam-tams font un peu plus de tapage, si cela est possible, et ce sont des politesses, des génuflexions sans fin.

La tournée se termine au déclin du jour : c'est l'heure propice aux offrandes. La croyance veut, en effet, que les esprits ne sortent qu'après le coucher du soleil ; ce n'est donc qu'à la nuit tombante que l'on présente ou que l'on brûle, afin de leur en faire parvenir l'esprit, les différents objets réunis à leur intention.

Sitôt que le soleil a disparu derrière l'horizon, le temple est subitement illuminé ; des quantités de petites bougies, des myriades de baguettes de santal sont allumées ; puis de toutes parts, de toutes les cuisines entourant la pagode, arrivent les plateaux garnis des meilleurs mets : porcs, poulets rôtis, poissons superbes, fruits choisis, pâtisseries fines que l'on place dans la pagode pour les offrir aux génies. Les notables chinois ont fait préparer un festin copieux qui domine les autres.

Le plus important des personnages présents frappe sur une petite cloche d'airain pour appeler l'attention des esprits dans la pagode où tout se tait ; puis il s'approche de l'autel, se prosterne plusieurs fois jusqu'à terre et convie respectueusement les génies à se mettre à table. Lorsqu'il pense que les esprits ont pris place, il leur présente les différents mets offerts et très poliment, à voix basse, il les invite à prendre leur part du festin préparé à leur intention. Chacun des assistants se recueille et conserve l'attitude respectueuse qu'il convient d'avoir devant des supérieurs. De temps en temps le notable s'incline, puis il verse du vin de riz dans de petites tasses préparées à cet effet, vin qu'il répand presque aussitôt.

Les génies sont censés en train de manger et de boire. Tout le monde doit rester silencieux car le moindre bruit serait un manque de déférence dont ils seraient froissés. Mais dans ces repas il est à considérer que les esprits ne peuvent prendre que l'esprit des choses et c'est pour leur faciliter cela que l'on répand les liquides devant la place qu'ils doivent occuper. Ces rasades de vin sont aussi des invitations d'avoir à se servir copieusement au cours des grands repas.

Enfin, après une dernière salutation le notable verse du thé dans les tasses, c'est la fin du repas. Après un moment de recueillement il renverse le thé, se prosterne quatre fois, les assistants s'in-

(1) Les congrégations sont des groupes de Chinois qui se réunissent pour faciliter les rapports avec l'administration française.

(2) En mars 1906.

clinent, ce sont les salutations finales. Le repas des génies est terminé, chacun reprend ce qu'il a apporté et le festin des mortels commence.

Des tables sont dressées dans le temple même. Les gens de condition s'y installent pour dîner. Au silence de tout à l'heure succèdent le brouhaha des conversations, les cris des convives qui s'interpellent de table à table; ce n'est plus un temple mais tout à la fois une salle de plaisir, de restaurant ou de banquet des plus animées. Chacun cause à haute voix, plaisante et donne l'impression de quelqu'un qui cherche à briller devant un hôte de marque, car les génies, toujours installés sur l'autel, président au repas et prennent leur part de la joie générale.

Après le repas, tout le monde se presse à la pagode; sur l'autel, des fleurs ont remplacé les victuailles et la foule des fidèles contemple les bonzes qui chantent les mérites et les actions d'éclat du génie de la pagode. L'un d'eux chante comme des litanies sur un air monotone; en même temps il danse ou plutôt il marque un pas sur place en tournant sur lui-même.

Parfois il s'interrompt pour souffler dans une corne de buffle dont il tire des modulations peu harmonieuses. La musique, violons monocordes et clarinettes nasillardes, tam-tam et cymbales, précipite ses accords; le bonze s'accroupit dans une pose d'inspiré, puis se relève et continue jusqu'à en perdre le souffle.

Les hommes, ayant copieusement dîné, discutent à haute voix; les femmes jacassent; la marmaille se bouscule pour être au premier rang; les musiciens miaulent sur un ton aigu d'énervantes mélodies; par-dessus tout cela les gongs, les tam-tams font un tapage épouvantable, les chiens du voisinage, peu habitués à un pareil vacarme, aboient ou hurlent à qui mieux mieux. C'est vraiment imposant!...

Néanmoins tout ce bruit n'empêche pas plus un fumeur d'opium de se livrer, dans un coin, aux douceurs de la pipe, que le caractère religieux de la fête n'arrête les marchandes de la porte dans leurs interminables discussions.

Cette éclatante cérémonie dure toute la nuit au grand énervement des infidèles qui ne font pas tchim-tchim.

Le lendemain des cérémonies, prières et offrandes continuent à la pagode, ainsi que dans tous les autres temples (il ne faut pas faire de jaloux). Un prêtre passe, dans la journée, devant chaque maison, et soit avec un émouchoir, soit avec une poêle de pétrole allumé, soit avec une poignée de baguettes d'encens, il en chasse les esprits malfaisants; ceux d'entre eux qui ont mauvaise tête et qui résistent à l'émouchoir et à l'encens, sont brûlés par le feu, mais de toute façon la maison en est délivrée.

L'après-midi, le génie, escorté d'une suite nombreuse, est promené par les rues: il rend aux autres esprits les visites qu'il a reçues la veille.

C'est pour cette partie de la cérémonie que la statue équestre a été confectionnée, car dans l'esprit des indigènes, puisqu'il faut que le génie se déplace, il ne peut le faire décemment qu'à cheval, entouré de toute sa suite: pendant la promenade les esprits sont donc dans les statues. De retour à la pagode elles sont brûlées en grande pompe, et au milieu d'un nuage de fumée, le génie et ses satellites regagnent leur résidence habituelle.

Après le repas du soir, un grand feu de charbon de bois est allumé sur la plus vaste place de l'endroit. Après l'autodafé la foule se porte vers le brasier qui ne mesure pas moins de 8 à 10 mètres de long sur 1 mètre de large. Les prêtres, les sorciers, les pêcheurs doivent le parcourir. C'est l'épreuve du feu. Si l'on passe sans encombre c'est une preuve d'honorabilité; mais que celui qui a commis quelque crime s'abstienne, car certainement le feu le dévorerait. Aussi ceux qui passent sans accident peuvent marcher la tête haute, ce sont de parfaits honnêtes gens.

Passent également dans les flammes ceux qui ont quelques petits méfaits à se reprocher, à se faire pardonner; le feu les purifie et les génies les absolvent; ils sortent du brasier la conscience nette, ayant obtenu de ce fait la rémission de leurs fautes.

Quoiqu'il y ait rarement des accidents graves, car l'Annamite qui marche toujours pieds nus a la plante des pieds assez dure pour faire quelques pas sur cette braise sans trop se brûler, il y a toujours quelque gloire à sortir sauf de cette épreuve; et l'on n'est pas forcé de dire si l'on passe pour se faire pardonner une faute ou pour montrer que l'on est irréprochable.

E. LANGLET.

Indochine

La navigation et le mouvement commercial de l'Indochine en 1911. — Le *Bulletin économique de l'Indochine* a publié, dans son numéro de mai-juin, le rapport sur la navigation et le mouvement commercial de l'Indochine en 1911, présenté par le directeur général des Douanes et Régies.

Voici le tableau récapitulatif du commerce de l'Indochine en 1911, comparé avec les chiffres de l'exercice précédent :

		1910	1911	En plus	En moins
		Francs			
Commerce extérieur	Commerce spécial.....	440.626.742	402.225.832	»	38.400.910
	Transit.....	37.274.998	38.165.436	890.438	»
Commerce intérieur.....		171.913.866	201.724.853	29.810.987	»
Totaux.....		649.815.606	642.116.121	30.701.825	38.400.910
Différence en faveur de 1910.....				7.699.485 francs	

Période quinquennale antérieure à 1911.

Année	Commerce spécial	Transit	Commerce intérieur	Totaux
	Francs			
1906.....	324.611.122	25.012.861	151.123.199	500.747.182
— 1907.....	444.617.946	31.537.325	146.052.207	622.207.478
— 1908.....	429.257.608	29.266.624	170.988.254	629.512.486
— 1909.....	449.543.919	27.523.198	179.709.913	656.777.030
— 1910.....	440.626.742	37.277.998	171.913.866	649.815.606
Moyenne.....	417.731.467	30.123.001	162.957.488	611.811.956

On constate donc, pour 1911, une diminution importante non seulement par rapport à l'année précédente mais aussi à la moyenne des cinq années 1906-1910. Elle porte uniquement sur les exportations qui se sont élevées à 207.584.878 fr. au lieu de 249.276.276 francs en 1910. De leur côté les importations sont en augmentation de 3.290.488 francs et passent de 191.350.466 francs en 1910 à 194.640.954 francs en 1911.

a) Importations.

La répartition des importations suivant l'origine est la suivante :

Année	De France et des colonies	De l'étranger	Total
	Francs		
1910.....	81.523.009	109.827.457	191.350.466
— 1911.....	89.183.466	105.457.488	194.640.954

De 1886 à 1911, les importations ont passé par les étapes décennales suivantes :

Année	De France et des colonies	De l'étranger	Total
	Francs		
1886.....	45.513.111	70.295.394	85.808.505
1891.....	20.604.986	46.429.580	67.034.566
1901.....	100.166.982	102.310.688	202.477.670
1911.....	89.183.466	105.457.488	194.640.954

Les articles qui ont donné lieu, en 1911, aux augmentations les plus considérables sont, par ordre d'importance, les tissus, en augmentation de 6.412.076 francs au profit de la France (les tissus de coton teint passent de 6.120.980 francs en 1910 à 9.644.176 francs en 1911), et les ouvrages en métaux en progrès de 1.836.085 francs au profit des produits français. Il est vrai que pour ces derniers articles on note pour l'importation étrangère une augmentation presque équivalente, puisqu'elle s'élève à 1.541.607 francs dont 456.421 francs aux machines agricoles, dont certaines sont inconnues sur le marché français. Cette constatation prouve une fois de plus la nécessité de détaxer à leur entrée dans la colonie les produits qui n'ont pas de similaires en France.

b) Exportations.

La répartition des exportations suivant la destination est la suivante :

Année	Pour la France et les colonies	Pour l'étranger	Total
	Francs		
1910.....	65.036.366	184.239.910	249.276.276
— 1911.....	58.795.502	148.709.376	207.584.878

Le chiffre des exportations de 1911 est inférieur à la moyenne quinquennale antérieure qui était de 51.786.104 francs pour les exportations sur la France, 161.128.947 francs pour les exportations sur l'étranger et 212.915.051 francs pour les exportations totales. Cette diminution s'explique suffisamment par la mauvaise récolte de 1911 et le mouvement subséquent de sortie des riz. Si l'on réfléchit que sur ce seul article la diminution a atteint 50 millions (1) (en 1910, exportation de 1.269.000 tonnes valant 167 millions de francs et en 1911 exportation de 858.000 tonnes valant 117 millions) on voit que dans l'ensemble des autres articles les chiffres du commerce d'exportation sont plutôt favorables.

Dans les sorties sur France on note notamment des excédents importants sur les articles suivants : minerai de zinc, excédent de 1.118.505 francs, poivre, 1.003.498 francs, houille agglomérée, 418.457 francs, etc. ; et dans les sorties sur l'étranger les principaux excédents sont les suivants : métaux, 2.861.501 francs, produits et dépouilles d'animaux, 6.115.025 francs, etc.

Il faut constater l'excellente tenue du marché des soies grèges : les exportations sur la France et les colonies passent de 7.930 kilogrammes en

(1) La diminution provient uniquement de la Cochinchine. Voici en effet la part de chacun des pays de l'Union dans le mouvement d'exportation des riz en 1910 et en 1911.

	1910	1911
	Tonnes	
Cochinchine.....	1.106.220	663.522
Tonkin.....	160.204	189.627
Annam.....	2.843	5.128
Cambodge.....	262	76

1910 à 16.044 kilogrammes en 1911, et au total l'importation atteint 101.529 kilogrammes au lieu de 87.323 kilogrammes l'année précédente.

Le maïs marque en 1911 un léger recul (exportation de 80.865 tonnes contre 84.279 tonnes en 1910), la sécheresse ayant anéanti une partie des espérances des cultivateurs de Cochinchine et du Cambodge. La moyenne quinquennale 1907-1911 atteint cependant pour ce produit le chiffre de 75.768 tonnes alors qu'elle n'était que de 6.885 tonnes pour la période 1902-1906.

Le caoutchouc en attendant les récoltes des importantes plantations d'hevea de Cochinchine voit son exportation déjà progresser de 175.470 kilogrammes en 1910 à 245.142 kilogrammes en 1911.

Au point de vue des minerais il faut spécialement noter les importants progrès du minerai de zinc dont l'exportation a été sans cesse en progressant, elle n'était que de 4.609 tonnes en 1907, elle atteint 18.108 tonnes en 1910 et 28.757 tonnes en 1911.

La houille crue est également en progrès, passant de 164.334 tonnes en 1910 et 262.277 tonnes en 1911.

c) Transit.

Le mouvement total des opérations de transit est passé de 37.274.998 francs en 1910 à 38.165.436 francs en 1911, marquant donc un progrès de 890.438 francs. Il est tout à fait remarquable que les valeurs du transit aient été l'an passé en augmentation en dépit des événements qui ont nui à la facilité des transactions du Yunnan avec l'extérieur. Ces heureux résultats sont dus principalement au mouvement de sortie de l'étain qui passe de 22.077.525 francs en 1910 à 24.382.401 francs en 1911. Dans le transit Hong-Kong au Yunnan on relève, par contre, une importante moins-value de 2.015.775 francs imputable pour la plus grande part aux transactions sur les fils de coton écreus.

d) Navigation.

Le mouvement de la navigation en 1911 s'établit comme suit :

1° aux entrées :		
Pavillons	Nombre	Tonnage
Français.....	261	624.179
Etranger.....	4.578	1.057.744
	4.839	1.681.893
2° aux sorties :		
Pavillons		
Français.....	266	593.091
Etranger.....	4.411	1.045.804
	4.677	1.638.895

Ce mouvement représente par rapport à l'année 1910 : aux entrées, une diminution de 234 navires et une diminution de tonnage de 428.248 tonneaux; aux sorties, une diminution de 294 navires et au tonnage de 455.119 tonneaux.

Le pavillon français est stationnaire en 1911

avec sept unités seulement en plus aux autres, mais avec une diminution de 82.283 tonneaux.

Conclusion.

En résumé, l'année 1911 n'est pas une année favorable pour le commerce extérieur de l'Indochine, les inconvénients de la monoculture du riz ayant encore dans la colonie une répercussion beaucoup trop grande. On peut constater néanmoins que de sérieux progrès ont été réalisés en ces dernières années et si le mouvement du commerce extérieur est encore intimement lié à l'état de la récolte rizicole, il faut reconnaître que des efforts fructueux ont été tentés pour améliorer les autres cultures, si bien que la récolte déficitaire de l'an passé est loin d'avoir eu les mêmes conséquences désastreuses que celle de 1906 sur la valeur du commerce d'exportation (1).

Au jour prochain où la culture de l'hevea et celle du maïs, pour ne citer que ces deux articles, seront en plein rapport, c'est à peine si une différence notable pourra en cas de mauvaise récolte du riz être constatée pour le commerce extérieur, et si l'appoint de ces deux cultures coïncide au contraire avec une bonne récolte, nous verrons le chiffre du commerce extérieur de l'Indochine faire un bond prodigieux en avant.

La réorganisation de la région frontière au Tonkin. — Il y a déjà plusieurs mois, le gouverneur général de l'Indochine avait réuni une commission pour étudier la réorganisation de la zone frontière du Tonkin, et celle-ci ayant clôturé ses travaux, M. Sarraut a adopté la solution qu'elle a préconisée. Il a donc décidé que la province de Moncay serait remise complètement à l'autorité militaire et que les administrateurs chefs des provinces de Langson et de Laokay seraient assistés chacun par un officier choisi par le général commandant supérieur des troupes, chargé d'organiser et de commander toutes les forces militaires de la province. En outre, toute la police de la frontière chinoise relèvera maintenant du commandant des troupes, les partisans des provinces frontières dépendront de l'autorité militaire et toutes les délégations des dites provinces seront confiées à des officiers.

Cet ensemble de décisions est justifié par de récents événements. La résurrection du Dé Tham, les nombreuses violations de notre frontière par des bandes chinoises, tels sont les derniers faits qui pouvaient militer en faveur d'une restauration au moins partielle des anciens territoires militaires.

Ceux-ci avaient été créés en 1891 au nombre de quatre, soit les territoires de Langson, Caobang, Hagiang et Laokay. Le système reposait sur trois organes essentiels : le secteur, le cercle et le territoire. Le secteur représentait la circon-

(1) En 1906, l'exportation du riz n'avait atteint que 740.484 tonnes et le total des exportations était de 147.395.000 francs. Nous avons vu qu'en 1911 les sorties de riz n'étant pas de beaucoup supérieures, soit 858.453 tonnes le total des exportations atteignait cependant en valeur 207.584.600 francs.

scription minimum, celle que peut tenir une compagnie. Le cercle était la réunion de plusieurs secteurs et il correspondait à l'action d'un officier supérieur; enfin le territoire était l'organe supérieur d'action politique et militaire. L'œuvre était complétée en 1895 par l'organisation des populations montagnardes de la frontière en corps de partisans.

On peut dire que c'est grâce aux territoires militaires que la tranquillité put enfin être complètement établie dans toute la région frontière. Cependant, dès 1905, le gouvernement général crut pouvoir supprimer le premier territoire militaire et restituer la direction des provinces de Langson et de Moncay au pouvoir civil; et en 1907, la province de Laokay remplaçait le quatrième territoire militaire. Malheureusement ces mesures coïncidèrent avec la décision prise par la commission du budget de la Chambre de réduire les effectifs de l'Indochine, si bien que l'on dut supprimer de nombreux postes militaires dans le haut Tonkin et dégarnir considérablement les autres. A cette époque l'Asie française signalait déjà l'imprudence d'une pareille mesure (1) déclarant que le ciel pouvait se rembrunir et on sait comment les événements devaient bientôt justifier ce pronostic: la campagne contre les réformistes chinois, la sanglante poursuite du Dé Tham dans le Yenthé devaient prouver qu'une confiance exagérée n'était pas encore de mise.

On ne peut donc que féliciter le gouverneur général d'avoir eu la sagesse de rétablir en partie l'ancien état de choses.

La question de la sapèque. — L'Asie Française avait signalé il y a quelques mois (2) en quoi consistait la question de la sapèque, problème plus important pour nos protégés indochinois que celui de la stabilisation de la piastre qui n'intéresse que le Trésor, et les commerçants européens. Le stock des anciennes sapèques s'épuise de jour en jour, et il est absolument nécessaire de le renouveler si l'on ne veut pas voir le prix de la vie, renchérir d'une façon considérable. Or le gouvernement ne saurait frapper de nouvelles sapèques ayant le même poids et la même forme que celles fabriquées autrefois à Hué, car cette opération, étant donné le cours actuel du zinc, représenterait une perte d'environ deux francs pour une piastre de sapèques. On se rappellera peut-être que nous avons mentionné la solution consistant à frapper des sous-multiples du cent, piécettes qui ne ressembleraient en rien aux anciennes sapèques, mais qui auraient un rapport fixe avec l'unité monétaire d'argent.

C'est bien dans cette voie que semble vouloir entrer le gouvernement local, puisqu'il vient de demander à la Monnaie de Paris à quel prix et dans quelles conditions elle pourrait fabriquer pour l'Indochine des cinquièmes de cent dont la

valeur nominale et effective serait donc de 1/500 de piastre.

L'indigène est aujourd'hui complètement habitué à notre monnaie de cuivre et on peut en donner comme meilleure preuve que, en 1911, la Monnaie de Paris a dû frapper pour le compte de l'Indochine 15 millions de pièces de 1 cent soit exactement le même nombre de pièces françaises de cinq centimes fabriquées par elle.

Mais pour que la nouvelle monnaie ne subisse pas le même échec que la sapèque au 1/600 de piastre, émise en 1904 dont le stock est resté dans les caisses du Trésor, il est indispensable de décider que les Caisses publiques devront l'accepter pour tous paiements dans une proportion déterminée, et de veiller à ce qu'il n'y ait aucun frais de change pour obtenir une piastre contre 500 centièmes de cent.

Les services maritimes postaux Haïphong-Hongkong. — Le 2 septembre dernier a eu lieu l'adjudication des services maritimes postaux entre Haïphong, Quang-tchéou-wan, et Hongkong, la convention relative à l'exploitation de ces services venant à expiration le 1^{er} mars 1913. Cette adjudication a eu un résultat négatif, et en prenant les prix les plus bas parmi ceux offerts par les divers soumissionnaires, on s'aperçoit que le montant annuel de la subvention à payer par la colonie s'élèverait à près de 500.000 francs, soit une augmentation de charges de 300.000 francs pour la colonie.

Le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine a adressé à cet égard une lettre au ministre des Colonies par laquelle il proteste contre le cahier des charges établi. On s'apercevra aisément que ces critiques sont des plus justifiées.

Le service Haïphong-Hongkong a pour principal objet de permettre à la métropole et au Tonkin de profiter des facilités offertes par la voie du Transsibérien. Il intéresse donc également les voyageurs et les correspondances postales. Cependant les statistiques montrent que le nombre des voyageurs est très restreint et c'est l'acheminement des correspondances postales qui doit constituer notre principale préoccupation. Or, constate le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine, « il résulte d'un examen attentif du cahier des charges de l'adjudication du 2 septembre, que ses rédacteurs paraissent s'être un peu trop préoccupés de réaliser en faveur des passagers des conditions de transport et d'installation particulièrement confortables. On a prévu un départ par semaine dans chaque sens, mais on a eu le tort à notre avis d'insérer dans le parcours de Haïphong à Hongkong les escales de Quang-tchéou-wan et de Hoïhao et d'imposer ainsi à l'acheminement des correspondances un retard très préjudiciable aux intérêts du commerce; ce retard aurait pu être évité en confiant à une ligne spéciale le soin de desservir Quang-tchéou-wan et Hoïhao. »

En outre, si le service Haïphong-Hongkong est

(1) L'Asie française 1907, p. 395 et 491.

(2) Voir l'Asie Française février 1912.

intéressant, il ne faut pas perdre de vue que nous nous trouvons à un moment où les principaux services maritimes postaux subventionnés par le gouvernement général vont faire l'objet de renouvellement, et il n'est pas douteux que les lignes de Saïgon à Haïphong constituent un organe plus essentiel de l'outillage indochinois. Il importe donc que le gouvernement local ne consente pas au détriment de cette dernière ligne une subvention trop large en faveur du service Haïphong-Hongkong.

C'est dans cet esprit que le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine a émis le vœu suivant :

Le Comité, considérant que les relations maritimes postales entre Haïphong et Hongkong ne présentent pas seulement un intérêt local, mais au contraire un intérêt général de premier ordre, intéressant au plus haut degré la métropole, puisqu'elles ont pour principal objet de rendre plus faciles et plus courtes les relations entre la France et le Tonkin par la voie du transsibérien ;

Considérant que les ressources que la colonie peut affecter à des subventions maritimes sont forcément limitées et que, d'autre part, la colonie ne saurait perdre de vue la nécessité d'assurer les relations Saïgon-Haïphong, Saïgon-Singapour et Batavia, dans les conditions les plus favorables aux intérêts de l'Indochine ;

Considérant que, par suite, il ne serait pas opportun de résoudre l'une ou l'autre de ces questions isolément et sans tenir compte des intérêts que la métropole a dans la portion de ces services qui assurent les relations rapides avec le Tonkin ;

Emet le vœu qu'après avoir procédé à un examen d'ensemble permettant d'établir une répartition rationnelle des subventions que le budget d'Indochine est en mesure d'affecter aux services maritimes postaux intéressant la colonie, l'administration centrale du ministère à Paris, étudie plus spécialement la réorganisation du service Haïphong-Hongkong en lui accordant au besoin une dotation supplémentaire justifiée par l'importance capitale qu'il présente au point de vue des intérêts de la métropole.

Pour le tourisme indochinois. — De nombreux efforts sont tentés actuellement pour appeler l'attention des grands touristes vers les merveilles de l'Indochine et on sait qu'à la propagande faite à cet égard par le Touring-Club correspond l'action d'un syndicat d'initiative du Sud-Indochinois dont nous avons annoncé la constitution (1).

Mais pour que ce syndicat puisse remplir un rôle vraiment utile, il serait nécessaire qu'il disposât d'un capital suffisant. Or, il ressort du compte rendu de sa dernière réunion, tenue à Saïgon au mois de septembre dernier, que l'argent lui fera bientôt défaut. Il a seulement contribué pour 3.000 francs à l'impression et au lancement d'une affiche-réclame qui doit être tirée à 10 000 exemplaires, ainsi que pour 1.230 francs à l'achat de deux norgelettes qui doivent assurer le transport des touristes de Siemreap à Angkor et déjà sa caisse est vide. Ses seules ressources se limitent d'ailleurs aux cotisations de ses mem-

bres et on ne peut compter de ce fait que sur une recette de 1.000 piastres par an.

Il importe donc que le gouvernement vienne en aide à ce syndicat d'initiative qui a entrepris une œuvre d'intérêt commun. Si l'on ne peut espérer en Indochine tirer d'importants revenus du tourisme lui-même, il est bien évident que les visiteurs laisseront toujours quelque argent dans le pays, et il importe principalement de faire mieux connaître l'Indochine à tous ceux qui peuvent s'intéresser à son développement commercial et industriel. Or, les grands touristes ne manqueront pas de se rendre compte de la richesse de notre Indochine et nulle réclame ne saurait mieux inciter les capitalistes français à s'intéresser aux affaires indochinoises que les récits de ces voyageurs.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le prochain Congrès international de médecine tropicale doit tenir ses assises à Saïgon au mois de décembre 1913. Or, le gouvernement local aura évidemment à cœur de recevoir dignement les savants venus de toutes les parties du monde et qui se retrouveront dans la capitale de la Cochinchine. Il ne faut pas que les congressistes emportent l'impression que notre colonie ne dispose pas du même confort ni des mêmes ressources que les colonies anglaises, où ils ont tenu leurs précédentes réunions. Le syndicat d'initiative du Sud indochinois compte d'ailleurs arrêter un programme s'harmonisant avec le peu de temps dont disposeront les congressistes et l'importance que peut présenter une visite détaillée des beautés touristiques de notre colonie.

Le Comité de tourisme indochinois a prouvé sa bonne volonté ; il appartient maintenant aux pouvoirs publics de l'aider dans la réalisation d'une œuvre qui intéresse au premier chef l'avenir de notre colonie.

Le recensement des indigènes et l'état civil au Tonkin. — Le résident supérieur du Tonkin vient d'adresser aux chefs de province une circulaire les priant de s'attacher à se procurer, soit par leurs investigations personnelles, soit par les recherches et enquêtes confiées aux chefs de poste de la garde indigène ou aux mandarins, des estimations certaines ou à défaut des indications précises sur la population de leurs provinces.

Il peut paraître invraisemblable que nous ne possédions encore que des renseignements approximatifs sur la population du Tonkin, mais le défaut d'organisation de l'état civil, qui peut seul permettre d'établir un recensement sur une base fixe, explique sans l'excuser l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons.

L'état civil a bien été institué au Tonkin par circulaire du 26 mars 1906, mais nous avons eu le tort de vouloir calquer dans la colonie les principes suivis en France sans nous préoccuper de savoir s'ils concordaient avec les habitudes locales et nos instructions n'ont pas été suivies. C'est ainsi que nous avons décrété que les déclara-

(1) Voir l'Asie Française, février 1912.

rations de naissances devaient être faites dans le délai de trois jours. Or les Annamites ne donnent à leurs enfants au moment de la naissance que des noms provisoires, et on profite ordinairement de la cérémonie rituelle, qui a lieu un mois après, pour choisir un nom définitif.

La Commission consultative indigène a d'ailleurs dans sa session d'avril 1911, examiné quelles seraient les mesures les plus propres à améliorer le fonctionnement de l'état civil indigène, et l'administration supérieure vient de décider de mettre à exécution les mesures qu'elle avait préconisées à cet égard.

C'est ainsi que dorénavant : 1° le délai de déclaration des naissances sera porté de trois jours à deux mois, les Annamites étant tenus de donner à leurs enfants un nom définitif au moment de la déclaration; 2° chaque hameau sera autorisé à posséder un registre d'état civil distinct; 3° les fonctions de secrétaire chargé de l'état civil seront confiées à l'un des notables du Conseil communal au lieu du ly-truong, agent des plus instables et qui se trouve, de par ses attributions, obligé à des déplacements continuels. Enfin les Annamites éprouvaient une grande répugnance à faire les déclarations d'état civil réglementaires, lorsque les événements y donnant lieu se produisaient hors de la commune, berceau de la famille. C'est pour y remédier et permettre en même temps à l'indigène de toujours conserver un lien avec son village d'origine, tant qu'il n'est pas définitivement installé dans son village de résidence, qu'il a été décidé que les registres d'état civil comprendraient des feuillets à souches, une moitié du feuillet étant détachée et transmise à la commune d'origine du déclarant.

Faut-il aller plus loin et prendre immédiatement des sanctions contre les non déclarants? Le résident supérieur du Tonkin ne l'a pas pensé; il a seulement demandé aux chefs de province leur avis à cet égard, de façon à pouvoir en connaissance de cause établir dans quelques mois la réglementation définitive de l'état civil.

Les examens des langues indigènes. — On sait que différents décrets ont récemment imposé dans les carrières indochinoises la connaissance des langues indigènes, l'obtention des avancements de classes ou de grades étant subordonnée à la possession du brevet du 1^{er} ou 2^e degré.

Le gouverneur général a pris, le 22 août 1912, un arrêté réglementant la concession de ces brevets.

Il convient de noter que le dialecte lai parlé à Quang-tchéou-wan sera admis au même titre que les langues annamite, cambodgienne, laotienne et chinoise dont la connaissance peut donner lieu à l'obtention d'un brevet et conférer des droits à l'avancement. Le brevet de caractères chinois est considéré comme tenant lieu d'un brevet du premier degré pour les fonctionnaires qui ne sont point titulaires d'un autre brevet. Il confère à ceux qui sont titulaires d'un brevet du

1^{er} degré de langue annamite ou chinoise les mêmes droits à l'avancement qu'un brevet du 2^e degré de cette langue. Les primes attachées aux brevets de langues sont supprimées; mais il sera tenu compte aux fonctionnaires, dans l'appréciation de leurs titres à un avancement, des brevets de langues orientales qu'ils auront obtenus sans y être astreints ou en plus de celui dont la réglementation en vigueur leur fait une obligation.

Les compositions écrites de langue annamite et de caractères chinois sont jugées par une commission centrale d'examen présidée par le directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient; elle comprendra trois membres européens et trois membres indigènes nommés sur la proposition de ce directeur. Les examens oraux correspondants ainsi que les examens écrits pour les langues cambodgienne, laotienne et chinoise seront subis devant des commissions locales d'examen comprenant trois membres européens et deux membres indigènes.

Enfin les surveillants des Postes et Télégraphes, des Travaux Publics, les agents de Police, et les agents du service actif des Douanes et Régies seront dispensés de l'examen écrit.

On voit qu'en définitive, si l'arrêté du 22 août prévoit de plus sérieuses garanties pour l'obtention des brevets, par contre il consacre un ensemble de mesures libérales qui, sans restreindre la portée des décrets portant obligation de connaissance de la langue, démontrent cependant que l'administration supérieure a surtout recherché en l'espèce des résultats pratiques, et qu'elle n'a pas voulu seulement imposer une mesure vexatoire aux fonctionnaires indochinois.

L'avenir de l'industrie frigorifique en Indochine. — Le Congrès national du froid qui a tenu ses assises à Toulouse à la fin du mois de septembre dernier s'est occupé de l'avenir de l'industrie frigorifique dans nos colonies et il a adopté un certain nombre de vœux tendant à développer par une application généralisée de cette industrie, les échanges entre la métropole et ses colonies.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Indochine, le Congrès a reçu une communication de M. Albert Sarraut qui résume fort bien ce qui a déjà été fait à ce point de vue dans notre grande colonie d'Asie et les principales mesures à prendre dans l'avenir.

Haïphong et Saïgon possèdent des chambres frigorifiques susceptibles de recevoir du beurre, des fruits, des primeurs, mais l'absence de moyens de transport vers l'intérieur limite aujourd'hui les applications du froid à la région côtière.

Seuls, les navires de la Compagnie des Chargeurs réunis possèdent une chambre frigorifique dont l'usage motive d'ailleurs un fret supplémentaire très élevé. Malheureusement il n'y a qu'un service mensuel et la capacité de ces chambres est trop restreinte pour permettre un courant d'échanges tant soit peu important. Or,

à voir l'empressement avec lequel les primeurs ainsi amenées dans la colonie sont enlevées dès leur arrivée à des prix très rémunérateurs, il n'est pas douteux que les compagnies de navigation desservant l'Indochine auront elles-mêmes intérêt à installer des chambres frigorifiques, d'autant plus qu'elles seront assurées d'un fret de retour.

Il est probable, constate M. Sarraut, que certaines variétés de bananes d'Indochine pourraient lutter contre celles des Canaries et de la Côte Occidentale d'Afrique. Les navires possesseurs de chambres frigorifiques trouveraient aussi un profit certain dans l'exportation du maïs d'Indochine, car il est avéré que les charançons ne peuvent vivre lorsque celui-ci est maintenu à une température inférieure à 14 degrés. Ce serait, déclare le gouverneur général, imiter ce que font les exportateurs d'Argentine qui ont su mettre ainsi les produits de leur sol à l'abri des ravages commis par ce parasite pendant le transport.

Les applications du froid peuvent enfin, en Indochine, être utilisées pour l'hygiène des habitations; rien n'a encore été tenté dans cet ordre d'idées, et cependant la solution de ce problème est des plus intéressantes pour tous les Français habitant la colonie.

La réglementation de la bijouterie indigène en Cochinchine. — Un décret du 9 octobre dernier a réglementé la profession de bijoutier indigène en Cochinchine. Jusqu'à présent cette profession était complètement libre et l'absence de tout contrôle avait donné lieu à des abus se traduisant par de perpétuels conflits entre marchands et clients. Les recéleurs pouvaient, en outre, se livrer impunément à leur trafic.

Suivant le nouveau règlement, les bijoutiers indigènes devront notamment tenir un registre sur lequel ils inscriront les noms, profession et domicile de ceux auxquels ils auront vendu ou acheté ou dont ils auront reçu en dépôt pour les réparer des bijoux, matières d'or et d'argent.

Une œuvre hospitalière en péril. — L'œuvre créée il y a quelques années par l'association hospitalière laïque de Cochinchine se trouve en péril, et la décision prise par le Conseil colonial dans sa dernière session de refuser à l'hôpital Drouhet la subvention sans laquelle il ne peut vivre va mettre celui-ci dans le plus cruel embarras.

La subvention de 15.000 piastres, accordée annuellement à l'Association hospitalière par le Conseil colonial, avait déjà été supprimée pour 1912 par un vote du Conseil colonial qui avait estimé que ce groupement devait s'efforcer de vivre désormais par lui-même; mais l'examen des comptes de cette année et des prévisions budgétaires pour 1913 de l'hôpital Drouhet démontre à l'évidence que cet établissement ne pouvait subsister avec ses propres ressources constituées presque uniquement par les frais d'hospitalisation payés par les malades. L'administration

avait donc proposé de rétablir pour 1913 l'ancienne subvention accordée par la colonie.

La Commission du budget du Conseil colonial s'était prononcée contre cette allocation. Elle faisait observer que, en accordant à l'hôpital Drouhet les 15.000 piastres qu'il sollicite, il se trouverait néanmoins en déficit. En effet les dépenses prévues pour 1913 s'élèvent à 60.000 piastres en ne comprenant que les dépenses normales de fonctionnement — aucune construction nouvelle ne figure au budget — et les recettes ne sont prévues que pour 30.000 piastres. Il subsistait donc, en admettant une subvention du budget local de 15.000 piastres et une subvention des budgets municipaux de Cholon et de Saïgon de 5.000 piastres, un déficit de 10.000 piastres à combler. La Commission du budget demandait par suite le rejet de la subvention, estimant que l'hôpital ne peut revivre que sous une forme administrative et laissant au gouvernement le soin d'envisager les voies et moyens les plus capables de sauvegarder les intérêts divers qui sont engagés dans l'œuvre de l'Association hospitalière.

Cependant M. Destenay, lieutenant gouverneur intérimaire, a attiré l'attention du Conseil sur les inconvénients de cette décision: il a fait observer que l'administration locale n'était pas en état de recevoir un semblable hôpital et d'en assurer la charge du jour au lendemain. Le Conseil colonial n'a pas suivi cet avis, et comme nous le disons plus haut il a purement et simplement rejeté la subvention.

Ce vote est regrettable en ce sens qu'il n'apporte au problème posé aucune solution. L'administration locale a avoué son peu d'enthousiasme à prendre la charge d'un hôpital en déficit, et il serait regrettable que les sommes importantes engagées dans la construction et l'aménagement de ce dernier aient été dépensées en pure perte.

Une exposition permanente des produits indochinois à Changhaï. — Le consul général de France à Changhaï a pensé qu'une exposition permanente des produits français et indochinois pourrait, dans cette ville, servir très utilement les intérêts de la France et de l'Indochine; il a donc demandé aux deux attachés commerciaux placés près de lui, MM. Fernand Pila, délégué du ministère des Affaires étrangères, et Chenet, délégué de l'Indochine, de présenter un rapport sur cette question.

En ce qui concerne les produits indochinois, il semble en effet que cette propagande imitée d'ailleurs des procédés allemands — nos voisins d'outre-Rhin ne sont-ils pas les commerçants les plus méthodiques du monde — ne peut donner que d'excellents résultats. Il y a aujourd'hui peu de relations entre la Chine méridionale et notre colonie et le moment peut paraître particulièrement bien choisi pour les développer. Dans son rapport, M. Chenet estime que, grâce à la multiplicité des échantillons de toutes sortes, aussi bien agricoles, industriels ou miniers en-

voyés dans les centres de consommation, nous montrerons aux Annamites qu'ils peuvent traiter eux-mêmes leurs affaires sans qu'il leur soit nécessaire de recourir aux Chinois. M. Chenet fait en outre observer qu'il existe en Chine un certain nombre d'articles expédiés en Europe ou en Amérique qui ont leurs similaires en Indochine : étant muni des échantillons de nos produits, il pourra établir sur place les comparaisons nécessaires avec les produits chinois et il pourra donner à nos protégés d'utiles conseils pour leur permettre d'accroître leur exportation.

Cependant le rapport de M. Chenet, qui avait été communiqué par le gouverneur général aux Chambres de commerce de Saïgon et d'Hanoï, n'a pas reçu le même accueil auprès de ces deux assemblées. La Chambre de commerce de Saïgon s'est montrée tout à fait enthousiaste, et son président a déclaré qu'il considérait comme très utile une exportation permanente de produits indochinois à Changhaï susceptible de permettre aux négociants de notre colonie de mieux faire connaître leurs produits aux consommateurs chinois et d'élargir par suite d'une façon considérable l'étendue de leurs débouchés.

Par contre la Chambre de commerce d'Hanoï est demeurée sceptique sur l'opportunité du projet qui lui était présenté. Elle a déclaré notamment qu'il lui paraissait bien difficile que les Annamites fassent des tractations directes avec un pays étranger, alors que dans leur propre pays et même pour des transactions commerciales avec les Français, ils sont encore sous la dépendance presque absolue de l'intermédiaire chinois. La Chambre de commerce d'Hanoï fait en outre observer que, du moment qu'il n'existe pas de relations directes entre le Tonkin et Changhaï, les marchandises à destination de ce port étant par suite obligées de supporter les frais de transit à Haïphong, le prix des produits subit le plus souvent une augmentation telle qu'elle empêchera une exportation de quelque importance.

Cette objection est insuffisante et il est bien évident que beaucoup d'esprits hésiteraient à proposer la création d'un service direct entre le Tonkin et Changhaï, si l'on ne tente pas tout d'abord d'accroître le trafic. C'est pourquoi l'on peut être étonné de voir la Chambre de commerce d'Hanoï, ordinairement mieux inspirée, proposer une politique d'inaction.

Si nous avons insisté sur ce projet d'une exposition permanente à Changhaï, qui en lui-même n'est évidemment pas une affaire de première importance, c'est qu'elle est symptomatique de la conception officielle du commerce extérieur. Il y a huit ans, le gouverneur général de l'Indochine avait eu l'idée de créer en Chine et au Siam trois ou quatre postes d'attaché commercial; mais on objecta bientôt que ces fonctions constituaient de simples prébendes pour des jeunes gens recommandés et qui, étant démunis de diplômes universitaires, s'étaient vu refuser l'entrée des principales carrières indochinoises. On supprima

donc ces postes avant d'avoir donné à leurs titulaires le temps moral nécessaire pour démontrer s'ils pouvaient effectivement rendre des services. En ce qui concernait spécialement Changhaï on pouvait d'ailleurs faire valoir que l'attaché commercial de l'Indochine faisait double emploi et était même capable de se trouver en conflit avec l'attaché commercial du ministère des Affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit un des premiers actes de M. Sarraut consista à rétablir le poste de Changhaï en faveur de M. Chenet. Sans vouloir apprécier si cette décision était en soi bonne ou mauvaise, il semble que la meilleure expérience consiste à faire une expérience pratique de l'utilité de cette fonction.

L'exposition permanente de Changhaï, qui ne doit bien entendu engager qu'une dépense minime, peut en donner l'occasion. Si elle ne nous procure aucun résultat, notre religion sera éclairée et on devra demander au gouverneur général de supprimer une seconde fois et définitivement le poste de Changhaï. Mais si, comme on peut l'espérer, les résultats sont suffisants pour compenser le sacrifice consenti par l'Indochine, nous n'aurons qu'à continuer dans la même voie, et il faut souhaiter que le trafic entre les deux ports d'Haïphong et de Changhaï sera devenu suffisamment intense pour justifier la création d'un service direct qu'une compagnie de navigation ne manquera pas alors de créer.

Levant

La nomination du nouveau gouverneur du Liban. — On ne sait plus quelle formule employer pour annoncer, encore une fois, que les négociations relatives à la nomination du nouveau gouverneur général du Liban et aux modifications du statut de la Montagne n'ont toujours pas abouti. Ces pourparlers traînent de la façon la plus fastidieuse depuis près de cinq mois, sans que l'on puisse se rendre exactement compte des progrès qu'ils ont faits, — si tant est qu'ils en aient fait!

Dans les derniers jours du mois de septembre, le bruit avait couru que l'entente s'était enfin établie sur certains points entre la Sublime Porte et les ambassades intéressées au statut libanais et qu'une solution était imminente. Puis, brusquement, on a appris qu'il n'en était rien et que tout était remis en question. Les journaux syriens attribuent cette volte-face à l'intervention de Youssouf pacha, l'ancien gouverneur du Liban. Il est de fait que celui-ci est arrivé à Constantinople vers cette époque et que, appelé à prendre part aux délibérations, il a été invité à donner son sentiment sur les points litigieux. Les Libanais se plaisent à l'accuser d'avoir, dans un esprit de vengeance envers ses anciens administrés qui

ne lui ont en effet pas toujours rendu sa tâche facile, mis la Sublime Porte en garde contre les revendications de la Montagne et provoqué ainsi l'arrêt des négociations que nous déplorions plus haut.

Quoi qu'il en soit, le Liban continue pendant ce temps à être dépourvu de gouverneur, situation au plus haut point regrettable dans une période aussi troublée. On sait que depuis le 8 juillet, date de l'expiration des pouvoirs de Youssef pacha, les fonctions de gouverneur général avaient été jusqu'à présent remplies par Saadallah Bey Hoyek, conseiller du district du Batroum et frère du patriarche maronite, qui prenait ainsi la place du vice-président du Conseil administratif, retenu à Constantinople par une affaire judiciaire. Mais celui-ci, l'émir Kabbalan Bellama, vient de rentrer en Syrie et a naturellement aussitôt demandé à être investi des fonctions qui devaient régulièrement lui être dévolues. Le 2 octobre, il prenait en effet l'intérim des fonctions de gouverneur, malgré l'opposition d'une partie des membres du Conseil administratif auxquels il est peu sympathique. Pour vaincre leur résistance, l'émir a consenti à admettre leur prétention de participer avec lui à la direction des affaires du gouvernement. Outre que tout cela est assez mesquin, cet état de choses est infiniment fâcheux à l'heure actuelle et ne peut raisonnablement se prolonger plus longtemps : le Liban a aujourd'hui plus que jamais besoin d'un gouverneur.

Cependant il est bien évident, et il faut le reconnaître, aussi bien naturel que la guerre balkanique ait relégué en ce moment la question libanaise au dernier plan des préoccupations du gouvernement ottoman. On ne peut que regretter que les Libanais aient joué sans cesse de malheur et que les événements qui se succèdent si rapidement depuis quelque temps en Orient — guerre italo-turque, révolte albanaise, crise ministérielle, guerre balkanique — aient, l'un après l'autre, détourné l'attention de cet intéressant petit peuple dont la France serait heureuse de contribuer à faire améliorer le sort.

Activité allemande en Syrie et Palestine.

Fondation d'une école et d'un journal. — Les journaux allemands notent avec satisfaction l'activité avec laquelle sont poussés les travaux du chemin de fer de Bagdad, et la façon dont l'influence et la culture germaniques se développent en raison de l'avancement de ces travaux. Le *Berliner Tageblatt* annonce que la construction du tronçon, qui se dirige d'Alep vers la Mésopotamie, se poursuit d'une façon très heureuse et qu'on espère atteindre l'Euphrate dans quelques semaines. On travaille avec non moins d'ardeur à l'embranchement Alep-Alexandrette. Aussi existe-t-il maintenant à Alep « une véritable vie allemande pleine d'entrain ». Le consul d'Allemagne en cette ville, secondé par sa femme, déploie tous ses efforts dans ce but et a réussi à grouper et à unir tous ses compatriotes. Cette vie nationale se

manifeste par de nombreuses réunions et la constitution d'un cercle allemand.

De son côté, la revue hebdomadaire *l'Echo*, publiée à Berlin, annonce la création à Alep d'une école allemande. Jusqu'ici, dit cette Revue, aucun établissement scolaire de ce genre n'existait dans la Syrie du Nord, alors que par contre ils sont relativement nombreux en Palesine. La construction de la ligne de Bagdad qui, passant par Alep, où se trouveront d'importants ateliers, amènera dans cette ville des ingénieurs et des ouvriers allemands rendait nécessaire l'ouverture d'une école allemande pour les enfants de cette nationalité dont le nombre ne pourra manquer d'augmenter très sensiblement. Cette institution reçoit également des indigènes, car elle est appelée à devenir, dans l'esprit de ses fondateurs, un centre de propagande germanique. D'après *l'Echo*, cette école compte déjà une cinquantaine d'élèves appartenant à toutes les religions et à tous les rites.

Les efforts du germanisme ne seraient pas moins actifs dans le Sud de la Syrie. Les propagateurs de l'influence allemande s'efforceraient d'y créer un établissement d'enseignement commercial capable de préparer à l'examen du volontariat d'un an. La ville de Caïffa, centre d'une importante colonie de templiers wurtembergeois, serait sans doute choisie pour être le siège de ce nouvel établissement, similaire de celui qui existe dès maintenant à Jérusalem.

Enfin, depuis quelque temps, se publie en Palestine, sous le titre de : *La Semaine de Jérusalem*, un journal hebdomadaire allemand, organe des colonies de templiers allemands, parfois importantes, qui se trouvent non seulement dans la Ville Sainte, mais encore à Bethléem, Jaffa et surtout à Caïffa.

La Semaine de Jérusalem est, après *l'Osmannischer Lloyd* de Constantinople, le second journal allemand publié dans l'Empire ottoman et le troisième dans tout l'Orient, si l'on tient compte des *Nouvelles Egyptiennes* qui paraissent au Caire.

La création de cette feuille nouvelle, marquant une extension de la culture germanique en Palestine, nous a paru également mériter d'être signalée.

Les revendications arabes et la presse de Beyrouth. — Un des principaux journaux musulmans de Beyrouth, le *Mufid*, a été dernièrement suspendu par la Cour martiale pour un article relatif aux aspirations des Arabes.

Il a été aussitôt remplacé par un nouvel organe appelé *Lissan-ul-Arab* (la parole arabe), qui, dès son premier numéro, publia en faveur des droits de cette race dans l'empire un article intitulé : « Au nom des Arabes nous vivons, au nom des Arabes nous mourrons ». Son auteur rappelait notamment que partout, en Turquie, les éléments ethniques si divers formant l'Empire avaient peu à peu réussi à obtenir soit l'indépendance complète, soit une certaine autonomie, soit, tout au

moins la reconnaissance de privilèges particuliers. Il invitait, en conséquence, ses compatriotes, qui constituent un élément très important, à revendiquer à leur tour les droits de leur nation, jusqu'à présent complètement sacrifiée.

Le gérant du journal fut aussitôt appelé devant la Cour martiale qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire de quatre heures, a prononcé l'interdiction du *Lissan-ul-Arab*.

Extrême-Orient

CHINE

La question de l'emprunt chinois. — Notre dernière chronique sur l'emprunt chinois, ce sujet qui menace de s'éterniser, a été consacrée à l'emprunt Crisp, de 250 millions de francs, conclu par un groupe financier anglais non affilié au consortium. Nous avons exposé avec le plus grand détail la genèse et le succès de cette négociation qui a été interprétée par certains comme une victoire des Chinois sur la politique du consortium. On se souvient que, sur la somme totale de 10 millions de livres, 500.000 ont été versées le 30 septembre et que, d'après les termes du contrat, 1.500.000 autres ont dû être versées le 31 octobre. Une nouvelle somme de 1 million de livres est payable au 30 novembre, et le reste de l'emprunt est dû à la Chine en février et en septembre 1913.

Cependant, si l'on se souvient aussi que ces 10 millions de livres représentent juste la somme exigible du gouvernement chinois d'ici quelques mois, tant pour les arrérages non payés des indemnités de 1900, que pour les petits emprunts à court terme et les avances provisoires du consortium, il faut bien admettre que les sommes versées par Crisp ne permettent pas au gouvernement chinois de vivre; à plus forte raison lui interdisent-elles tout projet de réforme d'ensemble.

La nouvelle de la signature de cet emprunt, naturellement mal accueillie par le consortium, a amené la suspension, à la date du 22 septembre, des négociations entre les groupes financiers et le gouvernement provisoire. Il ne faudrait pas en conclure qu'elles ont échoué définitivement. Si les pourparlers n'ont pas encore été officiellement repris, les intéressés continuent à causer officieusement par l'intermédiaire des ministres des six puissances, et il semble, en dernière analyse, que la Chine s'achemine, à travers mille détours et malgré les apparences, vers le seul accord susceptible de lui fournir les importantes disponibilités dont elle a un besoin si impérieux.

Cette conclusion ne résulte que d'une série d'indices concordants. A première vue, il semblerait que l'on n'ait jamais été plus loin de

s'entendre. Nous avons, en effet, à enregistrer un fait significatif qui est la conclusion aux environs du 25 septembre, dans la même semaine que l'emprunt Crisp, d'un second emprunt de 250 millions dont une partie, assez faible il est vrai, a déjà été versée. Cet emprunt ne ressemble d'ailleurs pas, si l'on excepte l'énoncé de son montant, au précédent. Conclu sous la forme d'un emprunt purement industriel, il a pour destination le rachat de la concession du chemin de fer du Pienlo, cette ligne devant être englobée dans un projet de voie ferrée plus considérable allant d'un point de la mer Jaune au Sud du Chantoung, à Singanfou, Lantchéou et la frontière occidentale du Kansou. Ce serait en quelque sorte la grande artère ferrée de la Chine, de l'Est à l'Ouest.

Il est important, pour comprendre la portée de cette affaire, de se remémorer les conditions de la concession du Pienlo. Le contrat, signé en 1903 par M. Rouffart, représentant de la Compagnie générale des chemins de fer et tramways en Chine, société franco-belge, visant la construction d'une ligne entre Kaïfongfou et Honanfou, a été entièrement exécuté au moyen d'un emprunt s'élevant à un total de 41 millions de francs. Aux termes de l'article 23, la Compagnie, qui s'est réservé 20 0/0 des bénéfices nets (il n'y en a d'ailleurs pas eu jusqu'à présent) a un droit de préférence sur les prolongements de la ligne vers Singanfou, sauf le cas où la Chine serait en état de construire lesdits prolongements elle-même: c'est cette clause qui a servi d'amorce au nouvel emprunt.

Dès 1908, l'Empire s'était préoccupé de prolonger le Pienlo à l'Est et à l'Ouest. Cette même année, le gouvernement impérial avait accordé la concession du prolongement ouest, entre Honanfou et Tongkouan, à une société indigène, dite de Lotong, et au delà de Tongkouan, jusqu'à Singanfou, à une seconde compagnie chinoise dite de Tongsi. La première seule s'est mise à l'œuvre. A l'aide de maigres souscriptions s'élevant à peine à 2 millions de dollars (alors que les évaluations raisonnables se montaient à environ 35 millions de dollars), grâce aussi au droit de percevoir une surtaxe sur la gabelle qui lui avait été concédée par l'Etat, elle avait commencé des travaux qui, après plusieurs années, n'avaient produit qu'une vingtaine de kilomètres de voie ferrée.

En 1909, le gouvernement central, se rendant compte du peu de chances de succès de cette entreprise, avait imparti au Lotong un délai de cinq ans pour achever ses travaux. La même année, le ministère des Voies et Communications faisait offrir à la Société de construction des Batignolles l'entreprise à forfait des 235 kilomètres de la ligne du Lotong. Cette offre n'eut aucune suite.

Peu après, le ministère chinois, changeant radicalement d'objectif, examina la possibilité de construire un prolongement du Pienlo à l'Est de Kaifong vers la mer. Un premier projet consistait à emprunter à un syndicat français 75 millions

sans autre sécurité que la garantie générale de l'Etat, moyennant certains avantages concernant la fourniture du matériel et la surveillance des travaux par des ingénieurs français; on prononça, à ce moment, peut-être pas très sérieusement, le nom de la Société du Chansi. Revenant à celle des Batignolles, le gouvernement chinois pensa à lui demander un emprunt déguisé sous la forme de fourniture à crédit de 10 millions de matériel. Rien d'effectif ne sortit de ces projets. Le ministre décida alors que la ligne, dont le tracé était fixé par Siutchéou et Haïtchéou, serait construite au moyen des seules ressources de la Chine: autant dire qu'elle ne le serait jamais.

Déjà à ce moment (fin 1909), la Compagnie franco-belge du Pienlo, mise en éveil par tous ces projets qui la menaçaient, paraît avoir proposé aux Chinois le rachat de sa concession et le remboursement de son emprunt en échange de la mise en valeur effective, à l'aide d'un nouvel emprunt plus considérable, de son droit à construire le prolongement de la ligne vers l'Ouest.

Depuis cette dernière offre qui ne fut pas prise en considération, aucun fait nouveau ne permettait de penser que les Chinois se préoccupassent du prolongement du Pienlo. Ils n'y pensaient d'ailleurs pas, lorsqu'ils furent sollicités, en septembre dernier, par la banque sino-belge de Tientsin, agissant pour le compte de la Société belge de tramways en Chine, liée elle-même avec la Compagnie générale des chemins de fer et tramways, concessionnaire du Pienlo. Cet établissement financier proposa aux Chinois, sous la forme d'une affaire purement industrielle, un gros emprunt dont l'attrait principal est assurément de comporter une sorte de pot de vin: la remise immédiate de sommes liquides assez élevées, évaluées entre 25 et 50 millions de francs.

L'affaire se présente de la manière la plus tentante. Elle peut légitimement passer comme la suite et le développement d'une affaire ancienne, antérieure de plusieurs années à l'entente franco-anglaise de chemins de fer du Chinese Central qui, par la suite, est devenue le groupe des quatre puissances, origine du Consortium des six marchés financiers. Il est certain que l'entente des quatre groupes sur les chemins de fer, de 1910, encore en vigueur, n'a pas eu et n'a pu avoir pour objet d'empêcher les affaires existantes de se développer, surtout lorsqu'elles s'appuient, comme dans le cas présent, sur le texte de leur contrat d'origine.

Un aperçu du contrat, dont toutes les banques ont eu vent à Pékin et dont les échos sont parvenus à Paris par toutes les capitales, même par Washington, fortifie cette impression. Ce contrat spécifique, en effet, que le gouvernement chinois, projetant de construire une grande voie ferrée traversant toute la Chine, décidé à ne plus accepter de partage des bénéfices avec aucune société concessionnaire, et tenant à exploiter lui-même, désire obtenir le droit de rembourser à une date anticipée l'emprunt du Pienlo de 41 millions, rachetable seu-

lement en 1915, et reconnaît devoir à la Compagnie des compensations pour sa renonciation à tous les avantages qu'elle tient de son contrat. Les compensations offertes par la Chine sont le droit de construire les prolongements ouest et est du Pienlo, y compris le port maritime (dont l'emplacement n'est pas encore désigné) qui servira de terminus à la ligne sur la mer Jaune. Les tronçons déjà construits du Lotong et de Tsingkiang Pou (passage de l'ancien lit du fleuve Jaune), seront mis à la disposition de la Société, qui recevra, en outre, tous les terrains nécessaires sur tout son parcours. Les achats de ces terrains et les sommes nécessaires au rachat du Lotong seront prélevés sur l'emprunt. Ledit emprunt, fixé à 250 millions de francs, est du type 5 0/0 avec prime de 6 0/0 au profit de la compagnie qui émet à un taux qu'elle fixera librement, tous les frais étant à sa charge, en tenant compte de l'état des marchés financiers. L'emprunt est garanti par une première hypothèque sur la ligne elle-même. La Chine a le droit de désigner un directeur général de la construction, mais les travaux seront dirigés par un ingénieur en chef qui devra être Belge ou Français, choisi par le directeur général chinois. Le personnel étranger sera également belge ou français, et pendant toute la période de construction le matériel et les fournitures ne seront prises qu'en Belgique ou en France, à l'exception des fournitures que l'industrie chinoise est susceptible d'offrir elle-même (ceci vise les rails principalement). La ligne une fois construite sera remise à la Chine qui l'exploitera directement, mais en maintenant à sa tête un ingénieur belge ou français, les industries de ces deux pays n'ayant plus alors pour les fournitures qu'une préférence à prix égal et non plus un monopole.

On le voit, ce contrat est bien meilleur dans ses grandes lignes que celui du Tientsin-Poukou et les clauses mentionnées jusqu'à présent ne paraissent pas susceptibles d'appeler des protestations du Consortium, qui ne peut avoir et n'a jamais eu la prétention de se réserver les affaires purement industrielles. Les habiles négociateurs de ce contrat ont si fort redouté l'opposition du Consortium qu'ils ont stipulé à leur profit le droit de n'émettre l'emprunt que dans le délai d'un an, et même de le retarder davantage si les circonstances politiques en empêchent la réalisation. Ceci est pour donner au Consortium le temps de conclure, avec la Chine, l'emprunt de réorganisation.

Par malheur, comme la seule raison qu'ait pu avoir la Chine, si réticente en matière de concessions de chemins de fer, de traiter dans de telles conditions était de se procurer des ressources immédiates, il a fallu trouver un moyen de la satisfaire. Il a été stipulé, quoique l'emprunt ne dût être réalisé que dans le délai d'un an, que les travaux commenceraient dans les six mois — et pour cela des avances étaient naturellement nécessaires. — C'est donc par le moyen des avances que se produira la fissure, la brèche

par laquelle la Chine recevra — sans contrôle évidemment — les sommes qu'elle compte employer à des buts non industriels. Notons d'ailleurs que le moyen employé est des plus ingénieux. Il consiste à détourner de son but une clause qui a existé dans tous les anciens contrats de chemins de fer, lesquels prévoient tous des avances de ce genre. On a calculé que les avances réellement faites dans ces conditions ont été, en général, d'environ 10 0/0 du montant total de chaque emprunt; si on appliquait ce calcul, c'est 50 millions que la Chine recevrait et elle en justifierait assez exactement en mettant en compte, d'une part le prix des achats de terrains, qu'elle ne paierait peut-être jamais, sur une longueur totale de ligne à construire s'élevant entre 15.000 et 18.000 kilomètres (non comptés les prolongements éventuels vers la frontière occidentale du Kansou), et d'autre part le rachat des 20 kilomètres du Lotong, soit au moins 10 millions de francs. Il est à noter que le Lotong, appartenant dès maintenant au gouvernement à cause des avances qu'il a perçues sur les gabelles, c'est en quelque sorte à lui-même que le gouvernement chinois rembourserait le prix de rachat, opération qui lui procurerait une disponibilité immédiate.

Les avances stipulées par le nouveau contrat doivent être faites à la Chine à 6 0/0, contre remise de bons ou obligations du trésor pour un montant égal à une fois et demie la valeur des sommes réellement versées, c'est-à-dire que les lanceurs de l'affaire se sont largement couverts, tout en se procurant de grandes facilités pour escompter leur papier et se garantir eux-mêmes auprès des bailleurs de fonds en Europe.

L'affaire conclue et ratifiée en séance secrète par le Sénat provisoire dans les derniers jours de septembre, il restait à la faire accepter par les marchés financiers, la Sino-belge, et d'ailleurs le marché belge tout entier n'étant pas en état de disposer de 250 millions pour une affaire industrielle, surtout si elle doit appeler des protestations. Ce qu'on sait de cette délicate partie de la négociation, c'est que l'affaire a été d'abord offerte à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société Générale et au Comptoir d'Escompte qui sont, depuis les débuts, intéressés dans le Pienlo et forment la partie française de ce groupe franco-belge. Ces trois banques, elles-mêmes affiliées au Consortium, ne pouvaient agir sans consulter la Banque de l'Indochine qui, de son côté, ne pouvait donner le spectacle d'une violation, si discutable qu'elle fût, de ses engagements. Il fallait, en outre, que le gouvernement français fût saisi à son tour et examinât si les avances dont le mécanisme vient d'être expliqué ne constituent pas une manière détournée de fournir des fonds à la Chine sans garantie et sans contrôle, opération directement contraire à la politique poursuivie jusqu'à présent par les puissances et de nature à fortifier le gouvernement provisoire dans sa pensée qu'il pourra se soustraire à tout contrôle en empruntant de tous côtés sans suite

dans les idées et au hasard des sollicitations dont il est l'objet.

Un examen minutieux des textes qui régissent le Consortium a permis de constater l'impossibilité de passer outre. Le gouvernement français, se souvenant qu'il a protesté à plusieurs reprises contre des emprunts d'apparence industrielle conclus par des Japonais, des Anglais ou des Allemands, toutes les fois que ces emprunts ont en pour base des avances sans garanties, ce qui en vicie nettement le caractère, a pensé qu'il devait, et que le groupe français tout entier devait donner aux autres groupes cette preuve de bonne foi éclatante consistant à ne pas chicaner sur les termes, à ne pas abuser des équivoques, et à ne pas laisser s'accomplir une affaire, si belle qu'elle fût, qui risquerait d'appeler des protestations des autres groupes. Ce langage a été tenu fermement par les ministères des Affaires étrangères et des Finances aux intéressés et notamment aux représentants de la finance bruxelloise qui ont présenté l'emprunt sous ses couleurs les plus séduisantes et fait ressortir qu'il n'était nullement en opposition avec les vues des six groupes. Dans ces conditions toutes les banques affiliées au Consortium ont été amenées et sans aucune peine à refuser leur appui à l'opération belge.

On dit que l'affaire aurait été acceptée depuis, ou même sollicitée par la Banque anglaise Schroeder qui aurait abandonné aux Belges tous les avantages économiques et industriels, se contentant des bénéfices de la partie purement financière. Nous ne savons pas encore ce qu'il faut croire de ces bruits; ce qu'il est essentiel de relever, c'est que la Banque Schroeder et la Société générale de Bruxelles (cette dernière étant la principale intéressée), sont particulièrement critiquables de faire une pareille opération. Toutes deux font, en effet, par une singulière anomalie, partie du groupe russe. Elles sont donc tout aussi liées que les banques françaises par les accords de juin 1912 en vertu desquels les offres belges ont été rejetées à Paris. Nul doute que, si ce bruit se vérifie, les groupes et leurs gouvernements ne soient amenés à protester à Pétersbourg.

Quoi qu'il en soit, le nouvel emprunt est entré dans la voie des réalisations par le versement fait aux Chinois, au début d'octobre, de quelques millions offerts sans garantie et destinés à sceller le contrat et à le rendre irrésiliable.

Ce nouvel accroc à la politique du Consortium est beaucoup moins grave que le précédent. Il ne paraît pas pouvoir, en effet, procurer beaucoup d'argent liquide à la Chine, et cette dernière s'en rend compte.

La veille de la signature des deux emprunts Crisp et sino-belge, elle avait fait aux représentants des groupes à Pékin des contre-propositions qui, sans être le moins du monde acceptables, manifestaient cependant un progrès dans l'état d'esprit antérieur du gouvernement de Yuan Chi Kai. La Chine proposait de réorganiser par ses propres moyens les gabelles en y nommant, *motu proprio*, quelques fonctionnaires étrangers;

d'admettre que les retraits de fonds prélevés sur l'emprunt de réorganisation fussent contresignés par un représentant des groupes, après qu'il aurait constaté la conformité de ces retraits avec les destinations approuvées par le Parlement; de créer un bureau de comptabilité chinois comprenant des Européens; enfin de reconnaître aux groupes la préférence, à conditions égales, sur des emprunts ultérieurs.

Mais les représentants des banques à Pékin ont cru devoir rejeter, sans même en référer à leurs groupes, ces offres qui s'éloignaient encore trop du programme de Paris tel qu'il leur a été notifié. Ils ont eu mille fois raison, à notre avis; en effet, une réorganisation des gabelles par les soins de la Chine n'est qu'une utopie. Les douanes chinoises auraient depuis longtemps vécu si la Chine était libre d'y toucher; la nomination de quelques étrangers sans mandat officiel et réduits à grignoter leur traitement dans les gabelles ou dans un bureau de comptabilité ne saurait constituer une garantie effective; la faculté de vérifier si les retraits de fonds sont conformes aux vues du Parlement n'a aucun rapport avec la question primordiale, qui est de savoir si les fonds sont réellement employés aux fins pour lesquelles ils sont destinés. Enfin les puissances ne pouvaient se contenter d'un droit de préférence à conditions égales sur les emprunts futurs tant que l'emprunt Crisp subsisterait; ce serait admettre pour chaque nouvelle affaire une concurrence et une surenchère remettant en question tous les résultats atteints.

Les ministres chinois, pressés par l'urgente nécessité de licencier les troupes (pas moins de 800.000 hommes en armes), dont la solde est une charge écrasante et sans profit pour la Chine tout en représentant des risques graves pour l'ordre public, ont à plusieurs reprises sondé les intentions des puissances et cherché à renouer avec le Consortium. Il est probable qu'ils sont disposés à amender encore leurs conditions de septembre et qu'avec un peu de bonne volonté l'entente pourra se réaliser.

Ce qu'il ne faut perdre de vue à aucun moment, c'est que la justification de la politique du Consortium est dans sa modération et dans l'utilité que doit en retirer la Chine elle-même si cette politique est poursuivie jusqu'au bout. Elle se définit ainsi : pas d'argent sans garanties effectives pour les prêteurs, pas d'avances sans contrôle de l'emploi des fonds. Ces conditions essentielles sont imposées par l'état actuel de la Chine et ne représentent à aucun degré un caprice des groupes financiers. Elles sont fondamentales, mais peuvent s'accommoder avec telles modalités qui paraîtraient conciliables avec l'amour-propre chinois.

Aussi convient-il de laisser au président l'initiative de la reprise des négociations. On le croit disposé à admettre la création d'une Cour des comptes où siègeraient des étrangers, à engager largement et de lui-même des experts et des techniciens étrangers auxquels il reconnaîtrait

pour un temps assez long l'inamovibilité. On dit encore qu'il consentirait à ce qu'aucun paiement ne soit fait sans leur signature. Qu'il fasse un pas de plus, en acceptant que le contrôle des experts, au lieu d'être en quelque sorte préalable, c'est-à-dire illusoire, soit permanent et atteigne la réalité des choses par une constatation des résultats.

Il nous reste à donner en terminant une information qui, si elle est exacte, est de nature à rendre plus forte dans l'avenir la position du Consortium. Le gouvernement britannique, se rendant compte des inconvénients qu'offre pour le groupe anglais le reproche de monopoliser les affaires chinoises (reproche qu'il mérite puisqu'il est constitué par la seule Hongkong Bank), a essayé de persuader son représentant à Londres de la nécessité d'ouvrir ce groupement, qui devrait comprendre quelques autres banques anglaises. Une des raisons du succès de l'emprunt Crisp et des offres empressées de la banque Schroeder à participer à l'emprunt du Pienlo a été l'appui très large que ces banques ont trouvé sur le marché de Londres, appui dont le but manifeste est de faire échec au privilège de la Hongkong Bank. Le premier de ces emprunts eût été certainement impossible si la finance anglaise avait senti ses intérêts liés à ceux de ce puissant établissement, comme c'est le cas pour les banques françaises vis-à-vis de la Banque de l'Indochine.

Ainsi donc : renforcement éventuel de la puissance du Consortium; désir de renouer les négociations de la part du gouvernement chinois, propositions s'éloignant moins du but poursuivi : tels sont les symptômes qui font espérer une conclusion plus prochaine des négociations de l'emprunt chinois.

Le chemin de fer de Kaïfongfou à Honan-fou. — On a vu, d'autre part, la conclusion récente par le gouvernement chinois d'un emprunt de 250 millions de francs dont le produit est destiné à racheter la concession de la petite ligne de Kaïfongfou à Honan-fou, plus généralement connu sous le nom de Pienlo, qui n'est autre que la juxtaposition des deux premières syllabes des noms par lesquels les points terminus de cette ligne sont désignés en langage littéraire.

Il ne semble pas inutile de rappeler ici à ce propos dans quelles conditions cette ligne a été établie, quelles sont ses caractéristiques et quels résultats elle a donnés jusqu'à présent.

C'est en 1897, à une époque où la signature du contrat relatif au chemin de fer de Pékin à Hankéou avait attiré l'attention universelle sur les débouchés offerts par la Chine aux capitaux et à l'industrie, qu'un syndicat franco-belge délégait en Chine un ingénieur belge, M. Rouffart, pour rechercher des concessions de tramways et de voies ferrées. Ce syndicat était composé, du côté belge, de la Société générale de chemins de fer économiques, de la Compagnie belge des

chemins de fer réunis, des Banques de Baube, Empain, Anspach, etc., et, du côté français, principalement de la Banque russo-chinoise et de la Banque Bénard et Jarislowsky.

Les études effectuées sur place par M. Rouffart l'amènèrent à préconiser la construction d'un chemin de fer dans la région même que devait desservir celui de Pékin à Hankéou dont il était appelé à devenir une sorte d'embranchement. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que le Pékin-Hankéou, surtout lorsqu'il sera complété par l'achèvement du Hankéou-Canton, constituera un Grand central chinois traversant le pays du Nord au Sud et formera l'ossature sur laquelle viendront se souder un jour toutes les voies ferrées de Chine.

Des négociations furent donc entamées entre M. Rouffart et Cheng Hsuan Houai, alors directeur général de la Compagnie impériale des chemins de fer chinois, à la suite desquelles ce dernier obtint l'autorisation de faire construire une ligne devant relier Kaïfongfou, capitale de la province du Honan, à la ville très importante de Honanfou située dans la même province, avec un prolongement éventuel jusqu'à Signanfou. Le décret concernant cette autorisation fut publié le 11 décembre 1899.

A la suite de cette autorisation, se fondait à Bruxelles, le 26 mars 1900, une société franco-belge au capital de 1 million de francs, désignée sous le nom de Compagnie générale des chemins de fer et tramways en Chine. Tandis que l'on discutait assez âprement en Europe les conditions de cette collaboration dont les Français voulaient voir établir le principe sur le pied de la plus parfaite égalité, en raison de l'importante participation de leurs capitaux, éclataient en Chine les graves troubles provoqués par l'insurrection des Boxeurs.

Pendant près de deux ans, l'affaire dut être provisoirement abandonnée et les négociations suspendues en attendant le rétablissement définitif de l'ordre. Dès que celui-ci parut assuré, M. Rouffart partait de nouveau en Chine où il réussissait à signer, le 13 novembre 1903, un contrat d'emprunt et un contrat d'exploitation en s'inspirant des clauses contenues dans les accords relatifs au chemin de fer de Pékin à Hankéou.

Le gouvernement chinois contractait un emprunt de 25 millions de francs, divisé en 50.000 obligations de 500 francs à 5 0/0. Cet emprunt, amortissable en vingt ans, à partir de la dixième année de son émission, était garanti par les revenus généraux du gouvernement chinois et les produits de la ligne. La Société devait conserver l'exploitation du chemin de fer à construire par ses soins pendant une période de trente ans au cours de laquelle elle percevrait 20 0/0 des bénéfices nets.

On a pris soin de déterminer avec précision la situation des deux groupes français et belge du syndicat, de façon à assurer à chacun d'eux une égalité absolue de traitement, tant en ce qui con-

cerne leur représentation respective dans le Conseil d'administration que pour ce qui est relatif aux commandes de matériel et à l'engagement du personnel. Le président du Conseil d'administration étant un Belge, les Français ont tenu à ce que, en compensation, l'ingénieur en chef de la ligne fût un de leurs compatriotes : c'est actuellement M. Ebray.

Les travaux d'études commencés en janvier 1905 purent être terminés en quatre mois environ, le tracé de la ligne étant très facile, tout au moins dans la plus grande partie du parcours. Ce chemin de fer suit parallèlement le fleuve jaune à une trentaine de kilomètres de distance environ. Sa première partie va de Kaïfongfou à Tchengthéou, point où il coupe perpendiculairement la ligne de Pékin à Hankéou. Cette section comporte un peu plus de 70 kilomètres en terrain absolument plat. Elle était terminée dès le mois de juin 1906 et l'on s'apprêtait à en fêter l'inauguration, lorsque de terribles orages provoquèrent des inondations qui détruisirent une grande partie des remblais. Il fallut attendre la fin de la saison des pluies pour procéder aux réparations nécessaires. La seconde section, qui compte environ 110 kilomètres, commence par parcourir une plaine pendant une quarantaine de kilomètres, puis elle escalade un massif montagneux dont la traversée assez pénible a nécessité des terrassements atteignant parfois près de 30 mètres de hauteur. Cette partie de la ligne, qui était en voie d'exécution en juin 1906, a eu également beaucoup à souffrir des orages dont nous parlions plus haut. Les hauteurs une fois traversées, la ligne se retrouve en plaine à partir de Kong-chien jusqu'à Honanfou pendant une trentaine de kilomètres. La longueur totale du chemin de fer, qui est établi à voie normale, est de 186 kilomètres. Par suite des terribles inondations de juin 1906, qui ont obligé à recommencer entièrement la ligne en certaines parties, il a été nécessaire de faire un emprunt complémentaire de 16 millions, de sorte que le coût total de cette voie ferrée s'est chiffré par 41 millions de francs.

A ses débuts, le Pienlo avait des liens très étroits avec la ligne Pékin-Hankéou dont elle avait emprunté une partie du personnel, à commencer par le premier ingénieur en chef, M. Lenoan. Il avait même été question, dans les négociations de la première heure, de fondre les deux sociétés; mais, en raison de l'espoir que l'on avait d'obtenir un jour pour la ligne de très importants prolongements, son autonomie fut sauvegardée et elle fonctionne d'une façon complètement indépendante. Seule la station de Tchengthéou, près du fleuve Jaune, est commune entre elle et la ligne de Pékin-Hankéou.

L'inauguration du chemin de fer a eu lieu au mois de juin 1909. L'exploitation en a aussitôt donné de bons résultats. Les recettes, qui sont sans cesse en augmentation, atteignaient près d'un million de francs l'année même de la mise en exploitation. Les gisements de fer et de charbon de la région, la culture du coton qui y

est pratiquée d'une façon intensive, les importants échanges commerciaux dont les deux points terminus de la ligne sont le centre, et enfin le voisinage de la grande artère économique qui est le chemin de fer de Pékin à Hankéou, assurent à la ligne du Pienlo un trafic déjà important auquel les prolongements récemment obtenus ne peuvent manquer de donner un grand développement.

Un recensement officiel de la population de la Chine. — Il y a quelque temps déjà qu'un recensement général de la population chinoise avait été décidé. C'était au moment où le défunt empereur Kouang-Siu avait été amené, à la fin de son règne, à faire étudier les mesures propres à préparer progressivement l'empire à l'octroi d'une constitution.

Le premier jour de la huitième lune de la trente-quatrième année Kouang-Siu, c'est-à-dire au mois d'octobre 1908, un Décret impérial ordonnait en effet de procéder aussitôt à un recensement. Cette mesure, était-il dit, comptait parmi les plus indispensables à prendre sans tarder en vue du prochain établissement du régime constitutionnel et de l'organisation d'un Parlement. Le décret expliquait que, dans les pays constitutionnels, une partie au moins du Parlement étant élue par la population, il était nécessaire d'en savoir le chiffre exact afin d'effectuer une équitable répartition des représentants du peuple. En outre, il était indispensable de connaître l'âge, le lieu d'origine, le domicile et même la profession de chaque individu, en vue de déterminer ceux qui pouvaient être éligibles. Cette sorte d'exposé des motifs ajoutait que l'utilité d'un recensement ne se justifiait pas seulement par la perspective de l'octroi d'une constitution, mais qu'une semblable mesure était également nécessaire afin d'établir l'impôt avec précision et équité, d'organiser le recrutement militaire et l'enseignement obligatoire.

Ces diverses considérations sont, à un point de vue aujourd'hui devenu rétrospectif, intéressantes à noter, car elles indiquent les bonnes dispositions dont le gouvernement impérial semblait animé et son désir d'introduire des réformes utiles dans la vieille organisation chinoise.

De même, il semble que ce recensement était destiné, dans l'esprit de ses promoteurs, à servir de base à l'organisation d'un véritable état civil. « Dans les pays d'Occident, disait le décret, il existe des officiers de l'état civil chargés de tenir des registres sur lesquels sont inscrites toutes les indications intéressant la vie des individus. » Et il donnait au peuple chinois cette organisation comme un salubre exemple à suivre et un modèle à imiter.

Une semblable opération, dans un pays aussi vaste, s'annonçait comme devant être longue et difficile. Aussi le Décret impérial prévoyait-il prudemment un délai de trois années pour le mener à bonne fin.

Dans le courant de la première année, devait

s'effectuer un recensement par familles. A cet effet, les fonctionnaires préposés à cette opération étaient chargés d'apposer des « plaques d'identité » à la porte de chaque maison. Si deux ou plusieurs familles se trouvaient réunies sous le même toit, elles étaient tenues d'en faire la déclaration : celle qui y était installée la première était considérée comme la famille principale et les autres comme familles secondaires.

Cette première opération, dont la fin était prévue pour le mois de janvier 1910, une fois terminée, on procéderait au recensement par individu. Dans ce but, des bulletins étaient distribués à tous les chefs de famille qui auraient à les remplir dans un délai de dix jours en indiquant le nom, l'âge, le sexe, l'origine, le domicile et la profession des membres de leur famille. Le décret déclarait qu'était appelé chef de la famille « celui qui en dirigeait les affaires ». Cette seconde partie du recensement devait être terminée au commencement de l'année 1911.

Les fonctionnaires chargés du recensement étaient investis du droit de contrôler l'exactitude des informations qui leur étaient communiquées et de celui de punir d'une amende les personnes qui se refusaient à se prêter à ces opérations.

Le Décret impérial stipulait en outre que tout chef de famille, après avoir remis son bulletin aux autorités compétentes, était désormais tenu d'aller faire au bureau de recensement la déclaration de toute modification qui viendrait à se produire par la suite dans la famille dont il avait la charge, c'est-à-dire à déclarer les naissances, les morts et les mariages. C'est bien là l'idée première de l'organisation en Chine d'un état civil, ainsi que nous l'indiquions plus haut. De même, les agents du recensement avaient l'ordre de signaler à l'autorité supérieure tous les individus ayant encouru une pénalité, et, pour arriver à ce résultat, il leur était permis de se renseigner auprès des voisins des intéressés. C'était l'embryon de la création de casiers judiciaires.

Il était particulièrement recommandé à tous les fonctionnaires, non seulement de s'efforcer, avec la plus grande conscience, de mener à bonne fin ces opérations d'une importance capitale, mais aussi de le faire avec une entière intégrité, de n'exiger aucune rétribution et d'empêcher qu'il ne circulât de fausses rumeurs sur le véritable but du recensement en question.

En ce qui concernait les sujets chinois établis à l'étranger, une enquête analogue à celle menée en Chine même devait être effectuée par les soins des consuls.

Telles sont, en résumé, les prescriptions minutieusement édictées en vue du recensement de 1911. Quels en ont été les résultats ? — On pourrait être, à juste titre, quelque peu déçu de constater qu'un si grand luxe de précautions et de recommandations ait produit en somme assez peu d'effet, si la chose ne s'était pas passée en Chine. Les résultats de ce recensement ont bien été, à peu près aux époques fixées par le Décret impérial, consignés dans de longs rapports surchar-

gés de chiffres. Mais tout cela est généralement peu clair et les renseignements fournis sont d'une valeur très inégale. Tantôt, comme c'est le cas pour la population de Pékin ou le dénombrement des bannières mandchoues, le rapport fournit des statistiques détaillées à l'excès, tantôt, au contraire, et particulièrement pour les provinces du Sud de la Chine, les renseignements donnés sont évidemment des plus incomplets.

Cependant, d'une manière générale, on peut dire que les résultats du recensement par familles paraissent offrir des garanties de sérieux et de fidélité, tandis que ceux du recensement individuel sont à tel point insuffisants, et d'ailleurs incomplets, qu'il est impossible d'en faire état. On doit donc, en définitive, se contenter du premier, du recensement par familles effectué suivant les plus vieilles traditions de la Chine et dont Marco Polo avait déjà signalé l'existence. Il y a loin de là aux alléchantes promesses contenues dans le Décret impérial et à l'emploi des méthodes modernes préconisé dans ce dernier! Les tableaux donnés dans le rapport général indiquent avec soin dans chaque province le nombre des familles principales et celui des familles secondaires. Il semble inutile de reproduire ici une distinction qui n'offre pour nous aucun intérêt et nous allons nous contenter de donner ci-dessous le nombre total de familles peuplant chacune des dix-huit provinces dont se compose la Chine proprement dite.

Petchili.....	4.164.229 familles	
Chantoung.....	5.377.872	—
Chansi.....	1.990.035	—
Honan.....	4.661.566	—
Kiangsou.....	2.170.128	—
Ngnan-houei.....	3.141.484	—
Kiang-si.....	3.439.873	—
Tche-kiang.....	3.888.311	—
Fokien.....	2.376.855	—
Houpé.....	4.932.533	—
Hounan.....	4.288.164	—
Kouang-tong.....	5.041.780	—
Kang-si.....	1.474.544	—
Yunngang.....	1.548.014	—
Koueitchéou.....	1.771.533	—
Setchouen.....	3.278.421	—
Chensi.....	3.601.444	—
Kansou.....	906.639	—
Total.....	57.063.125 familles	

Si l'on ajoute à ces 57.063.125 familles le nombre de celles établies en Mandchourie et au Turkestan, on obtient le total de 62.484.265 familles.

Ce chiffre ne représente pas grand'chose à notre imagination. Aussi éprouvons-nous le besoin d'essayer de le convertir en un autre indiquant, ne serait-ce qu'au moyen d'une évaluation dont il serait la base, un nombre d'individus. Les résultats obtenus dans les quelques provinces où le recensement individuel a pu être mené à bonne fin aussi bien que celui effectué par familles permettent en effet de calculer un

chiffre que l'on peut considérer comme représentant, à peu près, le nombre moyen d'individus par famille en Chine. Ce nombre est d'ailleurs assez variable : il passe de 4, 3 dans la province du Tchekiang (au Sud de Changhaï) à 8, 3 en Mandchourie. Quoi qu'il en soit, 6,32 paraît être le chiffre moyen que nous cherchons. Or si l'on multiplie par ce nombre moyen d'individus le total des familles indiqué plus haut, on obtient un total de 395 millions d'habitants. Il est très intéressant et curieux de remarquer que ce chiffre confirme l'évaluation communément donnée de la population chinoise que l'on estimait se monter à 400 millions d'habitants sans que d'ailleurs cette évaluation ait jamais, jusqu'ici, reposé sur une base tant soit peu scientifique. Le total que nous venons d'obtenir doit d'ailleurs être considéré comme presque certainement inférieur à la réalité. Les renseignements fournis sur la province du Setchouen, une des plus peuplées de la Chine, comptent en effet parmi les plus incomplets, et, d'autre part, il est à supposer qu'un certain nombre d'individus ont cherché à se soustraire à un recensement dont leur expérience des mœurs administratives chinoises ne leur faisait probablement rien augurer de bon.

En outre, la Mongolie et le Tibet ne figurent pas dans cette évaluation; mais les événements actuels, en tendant à séparer de plus en plus ces deux pays de leur ancienne suzeraine, rendent cette lacune moins regrettable.

On voit donc que le grand travail de recensement entrepris par la dynastie mandchoue agonisante n'apporte pas de changement appréciable dans l'idée que l'on se faisait généralement du chiffre de la population chinoise. Cette tentative, bien qu'en partie avortée, a cependant paru mériter d'être signalée car il y avait exactement un siècle qu'aucun recensement général n'avait été fait en Chine. En outre, cet exemple illustre d'une façon frappante la façon dont ont été appliqués la plupart des décrets, remplis d'excellentes intentions, qui ont été publiés dans les dernières années du régime impérial.

Le costume européen en Chine. Débouché pour les chapeaux et les chaussures. — Comme il fallait s'y attendre, la révolution dont la Chine est le théâtre est en train de produire une transformation, au moins superficielle, dans certaines des mœurs et des habitudes traditionnelles de ce pays. On a beaucoup parlé ces temps derniers de la résolution qu'avaient prise un grand nombre de Chinois de se débarrasser de leur fameuse natte. La natte leur ayant été imposée par la dynastie mandchoue lors de la conquête, il était en effet tout naturel que celle-ci une fois renversée, ses anciens sujets aient décidé de couper leur natte pour marquer leur libération du joug étranger. Cependant la véritable origine de cette coutume paraissait quelque peu oubliée et ceux qui y ont récemment renoncé ont surtout entendu montrer par là qu'ils voulaient rompre

avec les antiques traditions et affirmer leur attachement aux idées modernes : couper sa natte, c'était en quelque sorte manifester ses sentiments républicains.

De même le costume européen a eu tout à coup un grand succès. Tous les jeunes révolutionnaires, élevés pour la plupart à l'école américaine, se sont efforcés de ressembler autant que possible à leurs maîtres du Nouveau Monde. L'engouement a été également grand dans la masse; mais posséder un costume européen complet est un luxe auquel la plupart ont dû renoncer. Ils se sont donc résignés à se contenter des parties de ce costume qui leur ont paru les plus essentielles et leur choix s'est porté surtout sur le chapeau, puis sur les chaussures. Voici d'ailleurs quelque temps déjà que le goût des Célestes pour les coiffures occidentales s'était manifesté : il n'était pas rare de voir parmi la population jaune de Singapour ou de Hongkong, et même dans certaines concessions étrangères des villes de l'intérieur, des Chinois affublés de casquettes ou de chapeaux de feutre. Mais à l'heure actuelle, la mode est universelle et il n'est pas jusqu'au plus humble couli qui n'envie de porter une coiffure européenne. Le Japon était merveilleusement placé pour faire profiter son commerce de cet engouement. Il n'a pas manqué d'en tirer parti. Il était d'ailleurs d'autant plus en mesure de le comprendre qu'il l'a éprouvé autrefois et l'éprouve encore aujourd'hui : encore à l'heure actuelle on rencontre souvent dans les rues de Tokio de graves personnages revêtus du traditionnel kimono et coiffés d'un « melon ». Les exportateurs japonais se sont donc hâtés d'inonder la Chine de leurs produits : on dit qu'en peu de temps la vente des coiffures européennes provenant du Japon a quintuplé et que même certains de ses fabricants ont installé des usines en Chine. Ce sont surtout les chapeaux de paille, ceux de feutre mou et les casquettes de formes anglaises qui obtiennent le plus de succès.

Il en est à peu près de même pour les chaussures. Le Chinois tend à abandonner en ce moment sans répugnance le soulier en étoffe à épaisse semelle de feutre qui était d'un usage incommode et d'un entretien difficile. Il a appris à apprécier le cuir plus résistant et protégeant mieux le pied. Le gouvernement a d'ailleurs sanctionné officiellement cette transformation de la mode chinoise en décidant que désormais l'armée porterait des souliers de cuir. Les usines indigènes ont fait tous leurs efforts pour satisfaire aux demandes, mais celles-ci ont afflué à tel point qu'il leur a été impossible de faire face à toutes. Aussi est-ce encore le Japon qui a bénéficié de cette situation, tant en raison de son voisinage que du bon marché de ses produits, sinon de leur qualité.

Enfin on signale également que les Chinois commencent à se servir des vêtements de dessous en usage en Europe, tels que les tricots, les gilets de flanelle et divers autres articles de bonneterie.

Il nous a paru utile de reproduire ici ces renseignements qui pourraient être mis à profit par certains de nos négociants. Il semble en effet que la Chine offre actuellement un réel débouché pour divers articles qui ne l'intéressaient aucunement jusqu'ici. Nos commerçants en cuir, en particulier, ne pourraient-ils pas tenter en ce moment un effort fructueux pour introduire leurs produits sur le vaste marché chinois?

Le prince Henri de Prusse à Kiaotchéou. Une opinion de la presse anglaise sur Kiaotchéou. — Le *Berliner Tageblatt* publie que les dispositions concernant le voyage du prince Henri de Prusse dans le territoire de Kiaotchéou, au développement duquel il a pris une part très active, viennent d'être arrêtées. A son retour du Japon, le prince doit de nouveau s'arrêter dans le port de Tsingtau pour y faire la visite au sujet de laquelle, en sa qualité d'inspecteur général de la Marine, il doit remettre un rapport à l'empereur. Son examen ne se bornera pas seulement aux questions intéressant la marine, mais s'étendra aussi aux questions économiques, car il se propose d'étudier les besoins du territoire de Kiaotchéou, afin de développer son essor, en même temps que celui du commerce allemand en Extrême Orient. Aussi compte-t-il y séjourner deux semaines au moins, peut-être davantage. L'intention du prince est non seulement de se renseigner sur place sur les entreprises les plus importantes dont l'existence contribuerait à la prospérité de la colonie, mais il veut avant tout, quand il sera de retour en Allemagne, agir pour les faire réaliser. En premier lieu, on considère comme une nécessité économique la création d'usines métallurgiques pour le fer et l'acier afin de mettre à profit le minerai de fer qui se trouve en si grande abondance dans les riches gisements du Chantong. Au dire de tous les spécialistes, la fondation d'usines de ce genre doit être considérée comme une impérieuse nécessité, étant donné que ces deux métaux font à peu près défaut sur le marché d'Extrême-Orient, où ils sont cependant très demandés. De même on envisage la création de pêcheries et un sérieux développement des filatures de coton et de soie.

Le moment paraîtrait très opportun pour mettre sur pied des entreprises de ce genre. Le *Berliner Tageblatt* déclare en effet que les événements dont la Chine est actuellement le théâtre favorisent l'expansion du territoire de Kiaotchéou; il exprime l'espoir que tous ces projets ne tarderont pas à être réalisés et que l'industrie et les capitaux de la métropole ne laisseront pas échapper, sans en profiter, cette occasion d'employer utilement leur activité.

Il est intéressant de rapprocher de ces déclarations un article paru dans le journal anglais *United Empire*, l'organe officiel du Royal Colonial Institute, qui ne s'était pas jusqu'ici montré tendre pour les essais de colonisation allemande.

Ce journal était allé, il y a quelque temps, jusqu'à dénier aux Allemands toute capacité colonisatrice. Aussi l'article paru dans son numéro de septembre dernier, sous le titre de « La colonisation allemande en Chine » n'en mérite-t-il que davantage de retenir notre attention. La façon dont l'Allemagne prend pied en Chine, y est-il dit, paraît être peu remarquée en Angleterre et passe à peu près inaperçue dans les colonies anglaises. Cependant, l'avenir de la Chine et le rôle que l'Allemagne cherche à jouer dans le développement et la transformation d'un pays de 400 millions d'habitants sont des événements qui devraient intéresser au plus haut degré tous les sujets britanniques. « Si vieux colonisateurs que nous soyons, continue le journal anglais, nous n'avons cependant pas terminé notre apprentissage. Nous pouvons beaucoup apprendre de ce que l'Allemagne fait tranquillement et sans bruit en Chine. Les mesures qu'elle prend à Kiaotchéou, en vue de faire respecter l'ordre, de maintenir la santé publique, de reboiser la région, etc., sont des moyens qui attirent l'attention. D'une façon éloquente, ils parlent à la Chine qui s'éveille d'un pays qui, dans l'obscurité où celle-ci est encore plongée, lui apparaît comme la véritable grande nation moderne. La Chine ne regarde plus Kiaotchéou comme une épine enfoncée dans sa chair, mais, au contraire, comme une région d'où lui vient l'exemple de la civilisation occidentale. »

Achat des mines du Chantoung par la Compagnie allemande des chemins de fer du Chantoung. — Les terrains charbonniers situés dans l'hinterland de Kiaotchéou avaient fait naître de grandes espérances. Une société allemande, au capital de 12 millions de marks, s'était constituée en vue de leur exploitation en 1899, sous le nom de « Shantung Bergbau Gesellschaft ». Ses investigations commencèrent dans la région de Weishien où deux puits, profonds l'un de 170 mètres et l'autre de 360 mètres, furent creusés. Les travaux paraissaient en bonne voie et la production du charbon allait en augmentant les premières années. Elle atteignait 51.000 tonnes en 1903-1904. Parmi les fondateurs de cette société se trouvaient la « Diskonto-Gesellschaft », la « Deutsche Bank » et d'autres importants établissements de crédit du même genre.

Mais bientôt les rapports du Conseil d'administration signalèrent que tandis que l'exploitation de la mine de Houng-chan se développait d'une façon satisfaisante, la mine de Fong-tsé donnait au contraire de déplorables résultats. Des difficultés techniques imprévues aussi bien que la qualité inférieure du charbon en rendaient l'exploitation onéreuse. Aussi la production du charbon, qui était montée jusqu'au chiffre de 457.000 tonnes en 1910, tombait à 432.000 tonnes en 1912, pour diminuer encore dans l'année en cours. Non seulement la « Shantung Bergbau

Gesellschaft » ne faisait pas de bénéfices, mais elle travaillait même avec des pertes sans cesse grandissantes. Celles-ci passaient de 963.911 marcs en 1909-1910 à 1.237.411 marcs en 1910-1911.

Cette situation vient de déterminer la Compagnie à vendre son entreprise à la Société des chemins de fer du Chantoung qui, fondée à la même époque au capital de 54 millions de marcs, exploite une ligne de 453 kilomètres reliant le port allemand de Tsingtao à la capitale du Chantoung, Tsi-nan-fou, avec un petit embranchement sur Pochan. Cette dernière société qui emploie déjà pour ses besoins les charbons des mines du Chantoung, dont le transport jusqu'à la mer constitue une partie considérable de son trafic, a donc par sa récente acquisition réuni sous sa direction une partie importante des entreprises industrielles allemandes de la province du Chantoung.

PERSE

La situation intérieure et la protection anglo-russe. — Bien qu'il faille se contenter jusqu'à présent du laconique communiqué qui a suivi l'entrevue de Balmoral, il n'en reste pas moins que les deux puissances protectrices en sont arrivées à « un carrefour et qu'elles doivent décider si elles continueront leur chemin ensemble ou séparément », selon l'image assez exacte dont s'est servi le docteur E.-J. Dillon, correspondant du *Daily Telegraph* à Pétersbourg. Ce n'est pas tant, ajoutait-il, dans les desseins de sir E. Grey ou de M. Sazonof que dans les éléments même du problème persan que git la difficulté. La Perse n'est pas ce qu'on pense et écrit communément, un Etat homogène, mais « un amalgame de tribus semi-indépendantes et de peuples manquant de forces cohésives et dont la plupart ne sont encore que des nomades ». Il y a deux groupements intéressants : les Bakthiaris et les Turcomènes, les premiers de pure souche iranienne, les seconds d'une race toute différente apparentée aux Osmanlis qui colonisèrent dans l'Azerbaïdjan il y a 900 ans environ. De ces Turcomènes, une partie a adopté les mœurs et la civilisation persane, une partie a continué à vivre la vie nomade. Par leurs attaches et leur culture, les Bakthiaris pouvaient être d'un grand secours pour leur patrie : leurs dissensions intestines les ont empêchés de jouer parfaitement ce rôle et on les rencontre tantôt dans les rangs des amis des gouvernements, tantôt dans ceux de ses ennemis.

Une bonne gestion des fonds publics et des emprunts eût pu parer à cette anarchie intérieure : malheureusement, la Perse n'eut pas la main très heureuse dans le choix de son dernier trésorier général. Le programme anglo-russe qui tendait d'autre part à « l'établissement d'un gouvernement national stable sur des bases so-

lides », a subi et subit encore quelques accrocs sérieux. Mohamed Ali a été éconduit sans grandes difficultés, mais son plus jeune frère, Salar ed Daouleh, a levé l'étendard de la révolte et tient toujours campagne avec des alternatives de succès et de revers. On se rappelle qu'il battit et tua Yerim Khan, ancien chef de la police téhéranienne. Vaincu à son tour, il s'était réfugié dans le Lauristan attendant, avons-nous dit, le moment propice pour reprendre l'offensive. C'est alors qu'il s'empara de la ville importante de Kermanschah. Une dépêche de Téhéran, en date du 20 septembre, nous a appris depuis que les troupes gouvernementales, ayant à leur tête le prince Firman Firma, avaient réoccupé la ville. Quelque temps plus tard, un des partisans de Salar et son principal lieutenant, le fidaï Yar Mohamed Khan, qui avaient pris part à la révolution puis à la défense de Tebriz et mis son épée au service de Yeprim, était tué dans un combat près de Kermanschah.

Cet exemple entre mille prouve le peu de confiance que l'on peut avoir dans ces chefs de bandes qui contrarient l'œuvre du gouvernement jeune persan. Tel son défenseur de la veille, sera son ennemi de demain ; le cas de Yar Mohamed est fréquent et il ne serait pas étonnant de voir un Salar se battre pour son pays contre de nouveaux rebelles. Que peut prétendre dans ces conditions un pays dont les enfants s'entre-déchirent et qui n'a pas les moyens matériels suffisants pour ramener l'ordre ? Rien, s'il ne lui vient un secours étranger. Ce secours lui a été assuré, en 1907, à certaines conditions, que les événements sont venus modifier et dont l'application diffère avec les protecteurs. La Russie pencherait du côté de l'intervention directe, ce qui fait facilement crier à l'annexion ; l'Angleterre est plus disposée à laisser la Perse se mal gouverner dans l'espoir que l'expérience lui apprendra à se mieux diriger. « A force de jouer, vous trouverez le ton », dit un proverbe persan. Les deux gouvernements ont fait jouer leur diplomatie, mais sans jusqu'à présent ramener l'harmonie. L'entretien de Balmoral a affirmé de bonnes intentions réciproques, mais non, semble-t-il, de résolutions précises.

Le gouvernement persan actuel est animé cependant des meilleurs desseins : il se propose, dit-on, de rouvrir le Parlement, de réunir la Caspienne au golfe Persique au moyen d'un chemin de fer international, de rétablir l'ordre sur les routes commerciales et d'organiser une armée de 28.000 hommes. Les ministres de Perse en France et en Angleterre ont uni leurs instances auprès de Nassir el Molk pour qu'il rentre à Téhéran dans un moment aussi critique pour son pays, sans quoi leur gouvernement se verrait dans l'obligation de nommer un nouveau régent. On parle déjà de Moustofi el Mamalek, Zill es Sultan, Aïn ed Daouleh et Saad ed Daouleh. Ce dernier, ancien président du Conseil, exilé en 1909, par les nationalistes victorieux, a quitté Genève qu'il habitait depuis quelques années pour

se rendre à Téhéran, où il a été rappelé et où l'avenir lui réserve peut-être de nouveau une brillante destinée.

Le colonel Hjalénarsson, commandant le corps des officiers suédois nommés pour réorganiser la gendarmerie persane, a fait démentir le bruit qui avait couru du démembrement de cette gendarmerie par suite du manque de fonds. Jusqu'à présent, l'argent nécessaire a été régulièrement versé et le trésorier général, M. Mornard, a assuré au contraire que la somme affectée à la réorganisation imminente de ce corps de police a été remise. Le bruit ne peut s'expliquer que par le départ des anciennes recrues qui ont été licenciées. Des officiers suédois, avec 300 hommes, viennent sur l'ordre de Moukhir es Sultaneh, gouverneur général du Fars, d'être envoyés pour ouvrir la route entre Chiraz et Kazeroum.

La Russie a demandé, on s'en souvient, au gouvernement de Téhéran, une concession pour la construction de la ligne du chemin de fer Djoulfa-Tebriz. M. Podgourski, directeur des transports sur la route Djoulfa-Tebriz et Enzeli-Téhéran essaye de négocier l'affaire avec la Perse qui a nommé, pour la représenter dans ces pourparlers, le nouvel adjoint du ministre des Affaires étrangères Ali Houli Khan, qui fut longtemps chargé d'affaires de Perse à Saint-Pétersbourg. La demande anglaise pour la construction d'une ligne de Khoramabad au golfe Persique est également à l'étude.

Littérature persane : un ouvrage de M. Shuster, un article de la « Rassegna Nazionale » et de l'« Economist ». — Le livre sur la Perse que préparait l'ancien trésorier américain, ainsi que nous l'avions annoncé, vient de paraître sous ce titre : *L'Etranglement de la Perse : une histoire de diplomatie européenne et d'intrigue orientale*. Dès son apparition, les journaux anglais en ont publié une analyse et quelques extraits. Signalons aujourd'hui le passage relatif au rôle des femmes persanes dans la révolution.

Depuis 1907, les femmes persanes sont devenues presque d'un seul coup les plus progressistes, pour ne pas dire les plus radicales, du monde. Peu importe que cette assertion renverse des idées depuis longtemps établies. Ce n'est pas exagérer que d'affirmer que, sans leur puissante force morale, le mouvement révolutionnaire mal parti et destiné à une courte existence, quelque bien conduit qu'il ait été par les hommes, aurait dégénéré rapidement en une simple protestation inorganisée.

Les femmes ont beaucoup contribué à maintenir vivant l'esprit de liberté. Ayant souffert elles-mêmes d'une forme d'oppression politique et sociale, elles n'étaient que plus ardentes à fomenter le grand mouvement nationaliste.

Lorsque le bruit courut que les nationalistes, au Medjliss, allaient consentir à l'ultimatum russe, « on vit sortir de leurs cours encloses de murs et de leurs harems 300 femmes dont les joues étincelaient d'une inflexible détermination ». Elles demandèrent audience au président

de l'Assemblée et il reçut une délégation d'entre elles.

Une fois en sa présence, de peur que lui ou ses collègues doutassent de leurs sentiments, ces mères, femmes et filles persanes cloîtrées sortirent leurs revolvers d'un geste menaçant, déchirèrent leurs voiles et se déclarèrent prêtes à tuer leurs propres maris et leurs propres fils et à laisser gisants leurs cadavres, si les députés hésitaient à accomplir leur devoir, qui était de sauvegarder la liberté et la dignité du peuple et de la nation persane.

Le Medjliss se sépara « sans avoir sur lui la tâche d'avoir vendu le droit de naissance de son pays ». M. Shuster croit que le peuple persan était parfaitement capable de réformer son gouvernement et n'est nullement dégénéré. Les fautes commises proviennent du milieu et de la tradition mais, dit-il, « il avait parfaitement le droit d'évoluer suivant la nature particulière de ses coutumes, de son caractère, de son tempérament et de ses tendances », et l'ancien conseiller croit qu'il en serait résulté une forme de gouvernement stable et ordonnée. Mais le destin de la Perse est manifestement, à l'heure présente, d'être « la victime impuissante de l'abominable jeu de cartes que quelques puissances européennes, avec l'habileté acquise par des siècles de pratique, continuent à jouer avec les nations plus faibles comme enjeu, et la vie, l'honneur et le progrès de races entières comme gage ».

Et M. Shuster, dans la préface de son livre, écrit que tout sentiment de « rancœur et d'amertume » a depuis longtemps disparu du souvenir de sa vie officielle en Perse! « L'erreur principale de M. Shuster, a dit la *Westminster Gazette*, a été d'entrer en composition avec la convention anglo-russe. Il aurait eu un bien pauvre instrument, mais le seul avec lequel il puisse travailler... La situation est mauvaise actuellement, mais nous ne sommes pas d'avis que l'accord anglo-russe n'est bon à rien, même en Perse, et en dehors de la Perse c'est sans nul doute un instrument de grande valeur. Nous avouons être incapables de penser comme ceux qui nous poussent à briser avec la Russie et à risquer une autre combinaison européenne et le retour de notre vieille querelle au sujet de la frontière de l'Inde, tandis qu'ils nous exhortent à réduire nos budgets naval et militaire. Sir Edward Grey en traitant avec la Perse a un œil sur nos autres engagements et responsabilités. C'est visiblement son devoir et non, comme M. Shuster semble le penser, une preuve de timidité ou d'indifférence. » Le *Times* en parlant de l'ouvrage de l'ancien trésorier dans son supplément littéraire écrivait : « La première erreur de M. Shuster a été de penser que l'Est pouvait être *bouleversé*. » Cette méthode américaine dans un tel pays a été funeste. « Il ne s'est pas rendu compte que les maux dont souffre la Perse sont dus à sa décadence intérieure beaucoup plus qu'à la pression extérieure. La Perse n'est pas « étranglée » comme l'indique le titre du livre, mais elle s'écroule dans le délabrement national. »

Cette idée de dissolution politique, de déchéance et d'absorption du pays se retrouve sous une forme différente dans l'article d'un écrivain italien, M. Gulinelli, publié par la *Rassegna Nazionale*. A cette décadence de la Perse, l'auteur assigne trois causes principales : 1° le malaise économique et financier ; 2° l'incompatibilité d'humeur entre le Parlement et le chah dans un pays mal préparé à ce régime ; 3° les vieilles et les nouvelles rivalités de plusieurs nations qui, stimulées par une concurrence commerciale et une ambition également effrénées, rêvent d'enserrer toute la Perse avec ses ressources importantes et presque vierges dans leur réseau commercial et financier, sinon dans le cercle de leurs possessions territoriales.

Le malaise économique ne date pas d'hier, et nos lecteurs qui suivent la chronique des événements ont pu se rendre compte de la marche progressive du mal. D'après l'*Almanach de Gotha* de 1912, la Perse est débitrice : 1° de la Russie pour un emprunt de 22 millions et demi de roubles or, à 5 0/0, conclu en 1910, remboursable en 75 ans, et garanti par les revenus des douanes (sauf de celles de la province de Fars et du golfe Persique) ; 2° de la Russie encore, pour un emprunt de 10 millions de roubles à 5 0/0, conclu en 1902 ; 3° de l'Angleterre, pour un emprunt de 1.500.000 livres sterling, à 5 0/0, conclu en 1911 après de longues et laborieuses négociations. Pour faire face à cette dette énorme, la Perse n'a que ses impôts. Le Parlement devrait être le premier à remédier à cet état de choses. Mais, bien au contraire, d'après M. Gulinelli, le Parlement persan n'a aucune idée des véritables intérêts du pays. Il est complètement dépourvu de sens pratique. Il se laisse mener, en général, par un petit groupe de députés européens, qui ont voyagé en Occident, s'habillent à l'occidentale, méprisent leur pays et affichent des opinions radicales. La perte de l'indépendance de la Perse sera probablement due directement à cette poignée de jacobins. La Perse subit aussi très fortement l'influence des « andjoumans », espèces de clubs politiques ayant une existence à demi officielle, assez analogues aux clubs de la Révolution française. Ces clubs se sont confédérés et forment diverses ligues très puissantes. Il va de soi que ces assemblées sont entre les mains des meneurs révolutionnaires.

A ces difficultés économiques et intérieures viennent s'ajouter la concurrence commerciale et la rivalité politique des nations européennes. L'Angleterre et la Russie sont les premières visées ; mais il y a aussi dans les coulisses un troisième larron, l'Allemagne, qui a joué en Perse un rôle qui n'a pas cessé de lui être profitable. Ce n'est pas l'esprit chevaleresque de Don Quichotte qui inspire d'ordinaire sa politique. Ce que l'on peut dire, c'est que si l'Allemagne reconnaît avoir un intérêt commercial — et ce pourrait bien être le cas — au maintien de l'indépendance de la Perse, elle fera évidemment tout son possible pour soutenir les efforts du patrio-

tisme persan aux prises avec la convoitise russe au Nord, et le génie méfiant et précautionneux des Anglais au Sud. Mais quel espoir y a-t-il que ce soutien de l'Allemagne soit vraiment et longtemps efficace? Il est bien plus probable que l'Allemagne, à un moment donné, se concertera avec les deux puissants premiers occupants pour se faire racheter son capital de sympathies persanes et payer au prix fort son indifférence lors du partage effectif de la Perse. Elle troquera ainsi contre de sérieux avantages, économiques et commerciaux, en Perse ou ailleurs, l'influence momentanée que lui aura apportée le nationalisme persan aux abois... Et c'en sera alors fini politiquement de la Perse agonisante. M. Gul-nelli n'hésite pas à dire que « ses jours sont comptés. »

C'est dans un autre esprit qu'est conçu l'article que l'*Economist* anglais, dans son numéro du 7 septembre dernier, a consacré au sort de l'empire iranien. Reprenant comme titre celui du livre de M. Shuster : « l'Etranglement de la Perse », l'*Economist* rappelle cette phrase de la convention anglo russe de 1907 : « Les gouvernements de Grande-Bretagne et de Russie s'étant réciproquement engagés à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse... » Et ces mots du message de sir Cecil Spring-Rice adressé le 4 septembre 1907 au ministre des Affaires étrangères persan : « L'objet des deux puissances, en concluant cette convention, n'est nullement d'attaquer, mais plutôt d'assurer à tout jamais l'indépendance de la Perse. »

Nous ne pouvions satisfaire à l'obligation ainsi assumée que d'une seule manière, en donnant notre appui aux efforts de reconstruction du pays tentés par ses citoyens. Si nous avons seulement donné notre assentiment passif aux négociations d'emprunts que la Perse pouvait conclure avec des groupes indépendants, si nous avons soutenu les fonctionnaires américains qu'elle employait pour réformer ses finances, et surtout si nous n'avions pas consenti tacitement à la politique agressive de la Russie, nous aurions assuré à la Perse un nouveau bail d'une vie nationale saine. Nous avons, au contraire, fait tout ce qu'il fallait pour empêcher la création progressive d'un gouvernement stable de la Perse par les Persans. Il est encore temps, mais il n'est que temps, d'éviter tous ces dangers en observant nous-mêmes et en faisant observer par les autres la lettre et l'esprit des engagements cités ci dessus. Il n'est pas encore trop tard pour fournir à la Perse l'aide en hommes et en argent qui lui permettra d'édifier peu à peu pour elle-même un bon système de gouvernement. Mais il est indispensable tout d'abord que notre Foreign Office comprenne enfin que ni notre honneur ni notre intérêt ne se trouvera bien d'assister tranquillement à l'étranglement de la Perse.

Les craintes de l'*Economist* auront été calmées par la note que le Foreign Office a communiquée à la suite de la visite de M. Sazonof et que nous avons publiée dans notre précédente chronique.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

ASIE ANGLAISE

Remaniements territoriaux et administratifs. — Le 1^{er} octobre aura marqué une date mémorable dans l'histoire de l'Inde anglaise. A partir de ce jour se sont achevés les grands remaniements territoriaux compris dans le transfert de la capitale de Calcuta à Delhi, par la création d'une enclave impériale comprenant cette dernière cité et ses environs à l'Ouest de la rivière Jumna. Cette enclave, bien que petite en comparaison des provinces indiennes, est beaucoup plus vaste que ce qu'elle devait être primitivement. Le district de Delhi, pris sur le Punjab, comprenait trois *tahsils* ou subdivisions, et l'enclave nouvelle est formée d'un *tahsil* central, celui de Delhi, et d'un *tahsil* méridional, celui de Ballabgarh. Le *tahsil* de Delhi a une superficie de 429 milles carrés et celui du Sud, où se trouve le poste de police de Mahrauli, une étendue de 128 milles. Une population de 392.000 habitants peuple ces vastes régions et la construction du Delhi moderne augmentera ce chiffre. Le « chief commissionership » de Delhi relèvera de l'autorité immédiate du gouverneur général de l'Inde, comme en théorie, tout ce qui n'est pas présidence ou lieutenance générale. Un chef commissaire est considéré comme administrant sa province sous le contrôle du gouverneur général; dans la pratique la responsabilité conférée aux chefs commissaires des provinces centrales, de l'Assam, de la frontière nord-ouest et du Béloutchistan est à peine moins étendue que celle du lieutenant-gouverneur. On a même abandonné comme pour l'Assam, le système de la séparation des législatures. Il n'en reste pas moins que le nouveau district de Delhi fera partie de ces petites administrations, dont la création est due à la souplesse d'un gouvernement qui sait se prêter aux exigences modernes. Son chef commissaire sera M. William Malcolm Hailey dont les services au département financier de l'Inde ont été très appréciés.

A côté de ce remaniement nécessité par le changement de capitale, il en est un plus général, soumis à la sanction du Parlement anglais, ayant pour but d'associer le peuple indien à l'administration exécutive, et qui a été le principal objet des grandes réformes des Morley et des Minto. Sir James Meston qui est actuellement lieutenant-gouverneur des Provinces Unies d'Agra et d'Oudh, en remplacement de sir John Hewett, a étudié pendant son congé en Angleterre avec les membres de l'India Office la création d'un Conseil exécutif pour ces Provinces-Unies. Lorsque l'« Indian Councils Act » de 1909 était discuté au Parlement, la Chambre des lords rejeta la clause qui donnait au gouverneur général en conseil le pouvoir de créer par proclamation des conseils exécutifs dans les provinces administrées par les lieutenants-gouverneurs. Les lords acceptèrent seulement de rétablir la clause dans une forme différente portant que, sauf pour le Bengale, toute

proclamation sera précédée d'un avertissement présenté au Parlement soixante jours au moins avant l'ouverture de la session, faute de quoi elle ne serait pas valable. Après le durbar de Delhi, la présidence du Bengale, y compris le Bengale oriental, fut élevée au rang de « Governorship » tandis que Behar et Orissa formaient une administration séparée avec un lieutenant-gouverneur pourvu d'un Conseil exécutif. Cette anomalie fut signalée par lord Mac Donnell et lord Curzon : elle est encore plus frappante pour les Provinces-Unies qui touchent à l'Est la nouvelle province de Behar. Ces deux grandes divisions administratives ont à peu près la même étendue. La population des Provinces-Unies est de 47 millions, tandis que celle de Behar et d'Orissa est de 35 millions environ. La Commission royale de décentralisation, siégeant en février 1908 dans les Provinces-Unies, recueillit plusieurs témoignages de notables indiens en faveur de la création d'un Conseil exécutif. Sir John Hewett s'opposa à ce changement. Aujourd'hui les vues échangées entre le nouveau lieutenant-gouverneur et les membres de l'India Office ont modifié les intentions premières. La création d'un Conseil exécutif pour les Provinces-Unies est à la veille de s'accomplir : il n'y aura plus que deux « governorships » sans conseil, celui du Punjab avec 21 millions d'habitants et celui de Burma avec 12 millions.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

M. le *colonel* Levé, commandant militaire (par intérim) du territoire d'Ain-Sefra, est nommé général de brigade et maintenu dans ses fonctions de commandant militaire du territoire d'Ain-Sefra.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Tonkin. — MM. les *capit.* Hubin, Garnier, Versepuy, Raucoule, Aymard; les *lieut.* de Roffignac, Frehly, Alibert et Silve.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Péron et le *lieut.* Portat.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* de Vignes de Puy-la-roque (état-major).

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Pelofi.

Officiers d'administration.

Chine. — M. le *stagiaire offic. d'administ.* Tranchant.

Tonkin. — M. l'*offic. d'administ.* de 3^e cl. Fournier.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Bibliographie

A travers l'Inde par le capitaine CLAUDE-LAFONTAINE. — Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris (6^e).

L'Inde, mère des religions et des civilisations, attirera toujours l'observateur curieux par son mystère persistant, en dépit des apparences brillantes de la domination anglaise. On lira donc avec fruit le récit de l'intéressant voyage du capitaine Claude-Lafontaine dans ce pays. Il a fort bien vu, et noté avec une précision pittoresque, les traits de mœurs des populations qu'il a visitées, le caractère immuable, malgré les adaptations européennes, des institutions et des formes sociales. Tour à tour, défilent devant nous, apparitions rapides, colorées, vivantes : Bombay, qui représente l'Inde moderne, avec son vaste mouvement d'affaires; Ahmedabad, la citée exubérante restée soumise à l'influence mogole, avec ses quinze mosquées; Ajmere, semblable à une ville arabe; le Radjpootana, hanté par les légendes radiées du Ramayama; Amritsar, la Rome des Sikhs, la Mecque des Khalsa, les Elus; Delhi, qui s'enorgueillit de son passé trente-cinq fois séculaire, de ses ruines imposantes, de ses grands Mogols dont la puissance fut supérieure à celle des Romains; Lahore, au nom suggestif, avec le palais de son roi fameux; Luknow, où vit le souvenir de la terrible révolte de 1857; Bénarès, la ville sainte, avec ses vingt-cinq mille brahmanes; Calcutta enfin, la cité du large trafic, ancienne résidence des vice-rois. En regard de l'immense empire anglais, l'auteur a placé, poignant contraste, ce qui nous reste de l'effort épique de Duplex. Le livre se termine par une pittoresque description de Ceylan.

Les Manœuvres impériales allemandes de 1912, par le commandant DE THOMASSON. Préface de M. le général DE TORCY. — Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

Les articles que le commandant de Thomasson a publiés dans le *Journal des Débats* sur les manœuvres impériales allemandes de 1912, et qui sont réunis ici en brochure, n'exciteront pas moins d'intérêt que ceux donnés l'an dernier au *Times* par M. le colonel Repington. Comme le dit M. le général de Torcy dans sa préface, l'auteur n'ayant que depuis peu quitté le service actif et ayant été officier de troupe, officier d'état-major et attaché militaire, était qualifié pour voir vite et juger bien; il n'a, d'ailleurs, prétendu apporter que des impressions d'une entière sincérité, toutes fraîches recueillies pendant un séjour d'une semaine au milieu des troupes allemandes. Cette lecture sera utile à quiconque voudra s'éclairer sur l'état de préparation militaire de notre principal adversaire éventuel.

SOMMAIRES DES REVUES DU MOIS

Revue des Français. — BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. — ED. BAUREPAIRE : La Cour des comptes. — SERGÉ BASSET : Par-dessus l'orgueil. — Capitaine Z. : Nos « bleus » peints par eux-mêmes. — ARMAND KERGAUT : Souvenirs et anecdotes sur l'empereur du Japon. — MAURICE LANGOIRE : Bordeaux. — ALFRED DE TARDE : La vie littéraire : Marcel Boulenger. — DANIEL ZOLLA : La condition du travailleur rural. — CH. GESSENAY : Les nouvelles olympiades.

Questions Diplomatiques et Coloniales (16 oct. 1912). — Commandant de THOMASSON : La guerre balkanique. — YAMATO : L'empereur Mitsu Hito, intime et son successeur. — SAM. LÉVY : Quelques chefs de la révolution albanaise.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 47.